



Actes du

COLLOQUE INTERNATIONAL



Vivexpo

L'Homme et le Liège

www.vivexpo.org

15, 16, 17 Juin à VIVES



Reproduction : CCM design ma/medic 04 68 54 33 25 - Illustration : Christophe Ruel - Photos : DDOF66 - Institut du Liège 66490 Vives



Sommaire

- *Discours d'ouverture du colloque par le Président, Jacques Arnaudès..... Page 5*

L'Homme de Tautavel a-t-il pu chasser dans les suberaies ?

- **Marie Bergaglio** : *Histoire et dynamique des forêts de l'ubac du massif des Maures au cours des derniers 8 000 ans Page 9*

Impact de la gestion des suberaies dans le développement des incendies

- **Eduardo Alvarado Corrales** : *Dehesa y alcornocales en Extremadura durante los últimos siglos Page 17*
- **Miguel Elena Rosselló, Ramón Santiago Beltrán** : *Arguments pro suberaies, liège et bouchon de liège et contre les bouchons en plastique et aluminium..... Page 21*
- **Agostino Pintus, Pino Angelo Ruiu** : *Les incendies et l'exploitation des suberaies en Sardaigne Page 25*
- **Mohamed L. Ben Jamâa, Habib Abid & Mohamed Nouioui** : *Impact de la gestion du liège sur l'économie rurale et les incendies des forêts en Tunisie Page 35*

Impact de l'économie du liège dans la vie des villes et des villages des régions productrices

- **Agostino Pintus, Pino Angelo Ruiu** : *L'utilisation du liège dans la civilisation agropastorale et l'aube de l'industrie du liège en Sardaigne..... Page 53*
- **Véronique Moulinié** : *L'arbre et la plume : XVIII^{ème}-XIX^{ème} siècle..... Page 63*
- **Hubert Delpont** : *Deux siècles d'activité autour du liège à la limite de l'Albret et des Landes de Gascogne Page 77*
- **Jean-Yves Puyo** : *Les premiers temps de la mise en valeur coloniale des suberaies algériennes - le triste épisode des concessions privées Page 91*
- **José Cobra** : *L'Homme et le Liège Page 103*

Jacques ARNAUDIÈS

**Maire de Vivès,
Président de Vivexpo,
Président de l'Institut Méditerranéen du Liège.**



Discours prononcé à la salle polyvalente de Vivès le vendredi 16 juin à 9h30 à l'ouverture du colloque de Vivexpo 2006.

Monsieur Le Sénateur,
Messieurs Les Conseillers Généraux,
Mesdames et Messieurs Les Elus,
Monsieur Le Directeur de l'Association des maires,
Mesdames et Messieurs Les Intervenants,
Mesdames et Messieurs Les Chefs de Service,
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis,

Bien que le thème du colloque n'ait pas pour objectif d'écouter mes bonnes paroles, je me dois au nom du Comité d'Organisation de Vivexpo 2006, au nom de l'I.M.L., au nom de la municipalité de Vivès et en mon nom personnel de vous souhaiter la bienvenue au 8^{ème} colloque international sur la suberaie et le liège qui a pour thème :

« L'Homme et le Liège »
et comme nous ne sommes pas machos si vous préférez
« La Femme et le Liège »

Ce thème a été choisi, en accord avec les chercheurs du Musée de Tautavel qui nous ont demandé en 2004 d'être nos partenaires pour Vivexpo 2006.

Inutile de vous dire que c'est un sujet dont nous avons déjà longuement parlé tout hier à l'occasion d'une table ronde qui s'est tenue à Tautavel, et dont on pourrait parler des heures et des heures, mais je suis convaincu que mon ami Thierry VALERO, journaliste et présentateur à France 3 Télévision saura maîtriser les intervenants et qu'à 12h30 l'essentiel aura été dit et bien dit.

J'en profite, Cher Thierry, pour te remercier de ta fidélité à Vivexpo, et tu n'es pas sans ignorer que si nous faisons appel à toi, c'est parce que nous te trouvons brillant, que tout le monde est très satisfait de la qualité de ta prestation et parce que tu honores notre manifestation.

Et puis, chaque fois davantage tu deviens un vrai spécialiste de la filière liège, merci Thierry.

Encore une fois, j'adresse un merci tout particulier et du fond du cœur, à des amis de longue date, que certains d'entre vous connaissent bien, qui sont les initiateurs, les parrains de l'I.M.L., je veux citer Don Miguel ELENA, Docteur en Economie et qui plus est, de l'Université de Montpellier, Directeur Général d'IPROCOR (l'Institut pour la Promotion du Liège) à Mérida, en Espagne, qui compte 60 employés ; et Agostino PINTUS, ingénieur qui, avec l'âge bien qu'il soit encore jeune, est devenu le Directeur Général de la Stazione Sperimentale del Sughero de Tempio en Sardaigne.

Bravo Agostino, et toutes nos félicitations pour cette brillante promotion.

Merci donc à tous les deux de votre présence.

Je remercie également :

Pour le Portugal :

- Mon ami José COBRA, ingénieur industriel, Secrétaire Général de la Confédération Européenne du Liège et également fidèle de Vivexpo.

BENVINDO à Vivès amido José

Pour l'Espagne :

- Ramón SANTIAGO BELTRÁN, Docteur Ingénieur Forestier à IPROCOR à Mérida, et je dois excuser Monsieur Eduardo ALVARADO, Professeur à l'Université d'Extremadura, Docteur en Géographie, Président d'une Réserve Naturelle, et écrivain qui a réalisé plusieurs ouvrages sur le secteur forestier en Extremadura, ancien Secrétaire d'Etat au tourisme et à l'environnement à la Junta Extremadura, qui a du rejoindre ce matin l'Espagne pour des raisons professionnelles.

BIENVENIDO à Vivès

Pour l'Italie :

- Pino RUIU, Coordinateur du Département Biologie à Tempio en Sardaigne

BENVENUTO à Vivès

Pour la Tunisie :

- Mohammed El Habib BEN JAMÂA, chercheur à l'INRGREF en Tunisie

MARHABAM BICOM à Vivès

Et pour la France :

- Le Professeur Jean-Louis VERNET, anthracologue à l'Université de Montpellier II ;
- Marie BERGAGLIO, chercheur au C.N.R.S. à l'Université d'Aix-Marseille III ;
- Véronique MOULINIÉ, ethnologue au C.N.R.S. à Paris ;
- Hubert DELPONT, historien ;
- Jean-Yves PUYO : ce n'est pas un Algérien (comme semble le dire le programme) mais un géographe de l'Université de Pau qui a beaucoup travaillé sur la Suberaie Algérienne.

BIENVENUE à Vivès

Comme le chante Pierre PERRET, tout, tout, tout, vous saurez tout sur le... liège à la fin de ce colloque.

Quant à moi, qui ai obtenu mon certificat d'études primaire à l'école de Vivès, je me sens, vous vous en doutez, tout petit à côté de toutes ces éminentes personnalités.

Evidemment, je me dois de remercier Daniel BOURGOUIN.

Daniel BOURGOUIN pour moi c'est un ingénieur forestier comme on en voit peu. C'est un homme qui aime son métier, qui aime la forêt et qui aime le chêne-liège et le liège. C'est le pionnier de l'I.M.L. C'est un homme plein de convictions et de motivation et c'est aussi, le plus important : un vrai ami.

Mais... parce qu'il y a toujours un mais !!!

Daniel BOURGOUIN c'est le Don Quichotte des Pyrénées-Orientales avec la différence près qu'au lieu de se battre contre des moulins à vent, il se bat contre les incendies de forêts ce dont d'ailleurs, nous ne pouvons que le féliciter.

Et moi, je suis le Sancho Panza, l'ami inconditionnel, qu'on prend un peu pour un paysan mal instruit, mais dont le bon sens s'oppose aux folles imaginations de son ami Daniel en lui expliquant bien :

« Daniel, Don Quichotte n'a jamais fait tomber un seul moulin à vent, (nos amis espagnols sont là pour le confirmer !!!) et toi, malgré toute ton énergie, tu n'arrêteras jamais les incendies de forêt. »

Il y en a toujours eu, il y en aura toujours, et il y en aura de plus en plus pour diverses raisons, malgré les gros moyens employés, malgré les ordinateurs, malgré les nouvelles technologies, malgré le harcèlement (et je pèse mes mots) de la part de tes supérieurs ou de tes subordonnés vis-à-vis des élus et de la population vivant en zone rurale boisée comme Vivès par exemple et bien d'autres encore.

Les préfets passent, les colonels des pompiers passent, les services de la D.D.A.F. passent, même les canadiens passent et les incendies restent avec les élus locaux et les gens du terrain : c'est un peu la loi de la nature, elle est incontournable.

Peut-être, tout à l'heure, le grand Professeur Jean-Louis Vernet nous en parlera, mais à ce qu'il paraît que 4 500 ans avant Jésus-Christ, il y avait des incendies dus aux conditions climatiques, et 2 000 ans avant Jésus-Christ, il y avait déjà des incendies provoqués par l'Homme.

La forêt méditerranéenne est appelée « la fille du feu » et elle n'existe que s'il y a du feu.

Et puis soyons un peu réaliste.

L'incendie durant des siècles a fait moins de victimes (et ce n'est même pas comparable...) que le sang contaminé, que le tabagisme, que l'alcoolisme, que les accidents de la route, que la canicule de 2003, ou que les chiens de garde... et j'en passe.

Quand une forêt brûle : il y a certes d'autres victimes : entre autre, la faune... la flore, les chercheurs de champignons qui ne pourront plus aller dans leur forêt, les chasseurs, les habitants de la plaine qui se noient aux moindres pluies, etc, etc... et puis de temps en temps, on en parle, mais on s'en moque complètement, il y a : le propriétaire forestier.

Point final pour les incendies et merci encore Daniel, pour tout ce que tu as fait et tu fais pour le chêne-liège et continuons à travailler pour une prévention raisonnée, ou raisonnable et durable (ce sont des mots à la mode) mais sans exagération démesurée.

Merci également à mon ami Paul BLANC sénateur des Pyrénées-Orientales, un assidu de Vivexpo. Je regrette, Cher Paul, que tu sois le seul parlementaire : tes collègues, il est vrai, viennent parfois à Vivès, soit en veille d'élections ou alors si la télévision est présente dans une manifestation : la prochaine fois, quand ils souhaiteront venir, c'est moi qui « serais retenu par d'autres engagements... »

Merci à Monsieur Jean ALSINA, Président des cadres catalans.

Je dois également remercier (peut-être aurais-je du commencer par eux, tous ceux qui permettent de réaliser Vivexpo et ce colloque) :

- Le Ministère de l'Agriculture,
- Le Conseil Régional de Languedoc-Roussillon,
- Le Conseil Général des Pyrénées-Orientales,
- Groupama Sud,
- E.D.F.,
- L'A.G.2.R. Languedoc-Roussillon représentée ici par un administrateur Monsieur Jean-Pierre TORNAVACA,
- La Société Marseillaise de Crédit,
- Véolia Environnement,
- Les municipalités de Céret et de Saint-Jean-Pla-de-Corts très bien représentées,
- La presse écrite avec Jacques LAHOUSSE du journal d'ici : L'Indépendant, un homme qui écrit souvent sur le liège,

- Béatrice BONNET, journaliste au journal l'Agri,
- Michel GALAN, de l'Agence France Presse,
- Et un ingénieur du C.R.P.F., journaliste et je crois rédacteur de la revue les Nouvelles Feuilles Forestières, Benoît LECOMTE.

J'en ai enfin terminé pour ces remerciements, quasi certain que j'ai oublié quelqu'un ou quelqu'une : alors, soit vous levez la main, soit vous m'excusez et vous me pardonnerez : ce n'est vraiment pas volontaire : vous le savez.

Et pour n'oublier personne, merci à toutes et à tous de votre (forte) participation à ce colloque. Pour ceux à excuser, et bien je n'excuserai personne : les absents ont toujours tort.

Avant de terminer, bien que n'étant pas tout à fait dans l'ordre du jour, et te promettant Thierry que je ne parlerai plus durant tout le colloque, je voulais vous faire part de mon indignation devant l'utilisation des bouchons en P.V.C. (ou plastique si vous préférez) de toutes les couleurs : ceux qui en emploient et même s'ils sont dans la salle devraient avoir honte.

Ce qui est triste, c'est qu'on arrive à se demander, si on boit le vin d'une bouteille pour la forme ou le décor de la bouteille, pour son étiquette, ou pour son bouchon bleu, rouge, vert. Je trouve que c'est déshonorant pour les producteurs de vin, mais l'essentiel on le sait, c'est que ce soit porteur et commercial.

Mais alors, pourquoi pas une bouteille en plastique ???

Ça me fait penser aux enfants qui achètent un œuf en chocolat... qui contient une figurine en plastique. On ne sait plus s'ils l'achètent pour le chocolat ou pour la figurine en plastique.

Ce qui est sûr, c'est qu'acheter une bouteille avec un bouchon en liège, met en valeur la suberaie. Si la suberaie est rentable, elle est entretenue, débroussaillée entre autre, et les incendies ont du mal à se déclarer.

Ce qui est sûr aussi, c'est que jeter aux ordures X millions de bouchons en liège par an, est moins polluant que de jeter X millions de bouchons plastique.

Comme le disait Maria Carolina VARELA : « Préférer les vins qui utilisent le bouchon en liège, c'est contribuer à la diminution du risque incendie et à l'ampleur des feux de forêts ».

Je tiens à vous rappeler que cet après-midi, il y aura la démonstration d'une machine à lever le liège, et d'un nouveau procédé COVELESS, un mini-ordinateur qui détecte la qualité du liège en forêt.

Thierry, ça y est, j'ai terminé.

Convaincu que ce colloque sera un grand colloque, compte-tenu de la qualité des intervenants, je souhaite qu'il apporte beaucoup pour la suberaie et pour le liège et pour notre forêt méditerranéenne.

Vive la suberaie ;

Vive le liège ;

Et je vous remercie pour votre attention.

Histoire et dynamique des forêts de l'ubac du massif des Maures au cours des derniers 8000 ans



Bergaglio Marie, Talon B., Médail F.

Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléoécologie IMEP-CNRS UMR 6116
Université Paul Cézanne - Aix-Marseille III
Europole Méditerranéen de l'Arbois, Bâtiment Villemin
BP 80. F - 13545 Aix-en-Provence cedex 04 (France)
marie.bergaglio@univ-cezanne.fr



Introduction

Les études sur l'histoire de la végétation (analyses polliniques, étude des macrorestes végétaux carbonisés ou non, études des troncs sub-fossiles) permettent d'estimer, souvent avec précision, l'évolution de la végétation en relation avec les changements climatiques ou l'action de l'homme. Pour la période de l'Holocène (soit les 10 000 dernières années), elles ont montré que l'analyse des perturbations (feux, pâturage, etc.) est essentielle pour comprendre les processus écologiques qui ont contribué à façonner les paysages méditerranéens et ont déterminé la composition des communautés végétales actuelles (Pons et Quézel, 1985, 1998). La perturbation « incendie » fait partie du fonctionnement des systèmes écologiques, notamment en région méditerranéenne, fortement anthropisée. On sait par exemple que les espèces végétales actuellement dominantes en Méditerranée occidentale, comme le chêne kermès ou le pin d'alep, ont été favorisées par près de 6 000 ans de gestion agro-sylvo-pastorale (Reille, 1975, 1992 ; Triat-Laval, 1978 ; Pons et Thinon, 1987), le feu jouant un grand rôle dans cette gestion (écobuage, essartage, feux pastoraux, charbonnières, etc.).

L'intérêt et les applications des études paléoécologiques sont encore mal connus des gestionnaires et des chercheurs en écologie forestière, qui sont pourtant les premiers intéressés par les résultats qu'elles apportent. Les témoignages paléoécologiques sont en effet indispensables pour orienter les choix de gestion forestière dans une optique de développement durable, et surtout pour apporter des éléments précieux sur des questions aussi controversées que la naturalité des forêts ou « l'état de référence des écosystèmes » à maintenir (Birks, 1996). Ainsi, connaître la végétation arborée potentielle d'un lieu représente un élément clé en écologie forestière et en biologie de la conservation.

Contrairement à la Provence calcaire, l'histoire holocène des massifs forestiers de la Provence siliceuse reste entièrement à écrire. Les rares travaux phytoécologiques concernant la dynamique de la végétation actuelle en Provence siliceuse, notamment dans le massif des Maures (Loisel, 1971, 1976 ; Molinier, 1973), apportent des résultats contradictoires et peu étayés car ils se heurtent à l'absence de données historiques et paléoenvironnementales.

En effet, la région se prête mal aux investigations palynologiques, faute de milieux de conservation appropriés (milieux humides permanents comme tourbières, marécages, cuvettes lacustres). Les seules études palynologiques effectuées dans le Var (figure 1) apportent des informations trop régionales car les sites sont trop excentrés du cœur du massif. Ces études ont été effectuées à Seillons (Triat-Laval et Reille, 1981) et à Tourves (Nicol-Pichard, 1987) dans la partie calcaire du département, ainsi qu'à l'embouchure de l'Argens (Fréjus) et à l'extrême nord-est du massif des Maures (Léaubre) (Dubar *et al.*, 1993) et très récemment en amont du delta de l'Argens (Fréjus) (Dubar *et al.*, 2004).

Quand les sites humides font défaut, il faut se tourner vers d'autres indicateurs, comme les charbons de bois, qui se conservent très bien en milieu sec. L'analyse des charbons de bois récoltés en contexte archéologique (archéoanthracologie) a été menée sur certains sites du département (figure 1). Mais, l'analyse des charbons de la Baume de Fontbrégoua (Salernes) (Vernet *et al.*, 1987 ; Thiébault, 1997) concerne un site sur substrat calcaire, celles effectuées sur l'île de Porquerolles (Borréani *et al.*, 1992) et dans le massif de l'Esterel (Le Muy) (Onoratini *et al.*, 1993) ainsi que l'étude pluridisciplinaire par Bérato et Magnin (1989) réalisée sur le site archéologique du Touar (Les Arcs), sont éloignées du cœur du massif des Maures et n'apportent pas de données précises sur l'histoire forestière locale.

Pour récolter des données en dehors de tout contexte archéologique, l'analyse des charbons de bois conservés dans le sol, la pédoanthracologie, apparaît comme un outil idéal.

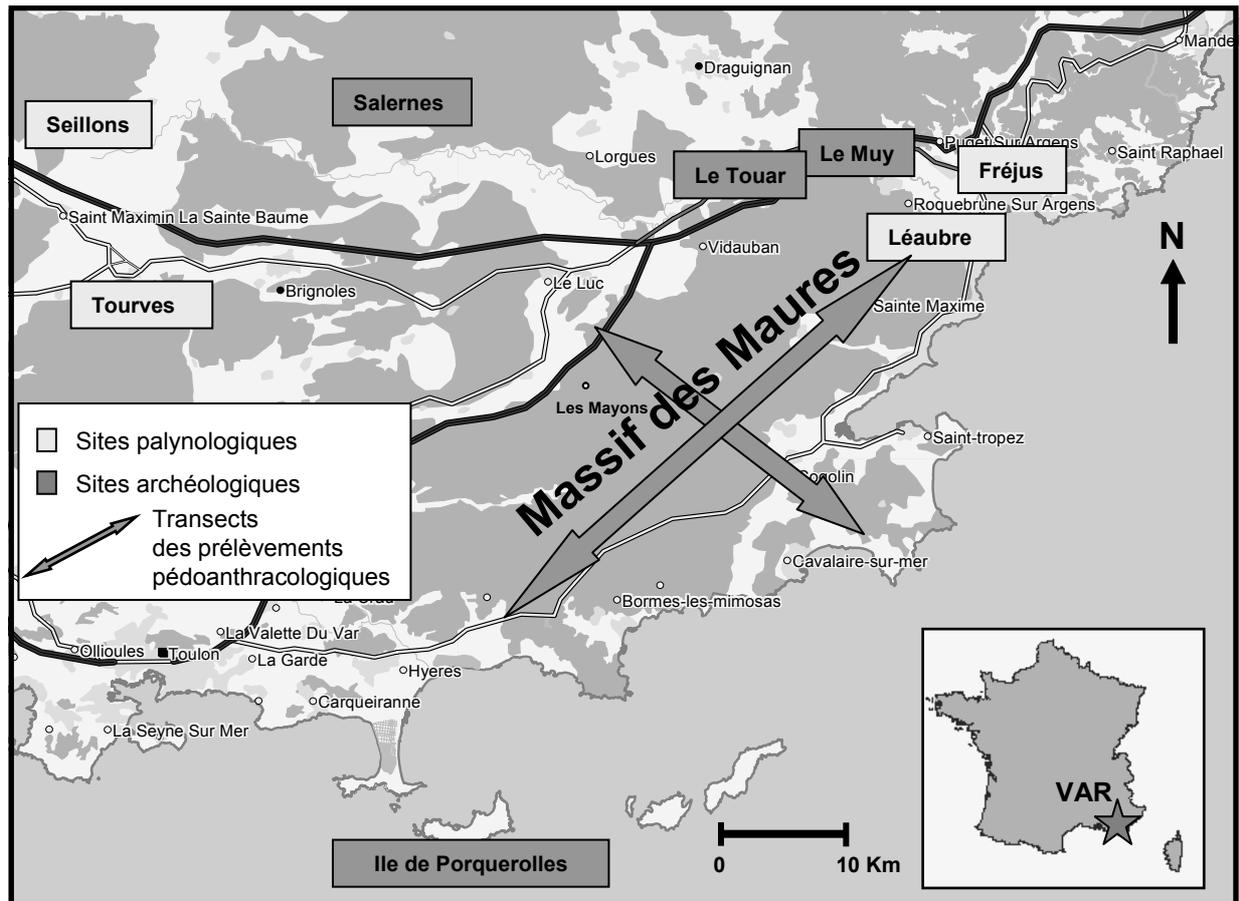


Figure 1 : Carte du Var localisant les sites paléocologiques et archéologiques.

La présente étude a pour objectifs (1) de déterminer la composition des différentes communautés ligneuses passées (forestières ou non), (2) de mieux comprendre le rôle du feu et de l'Homme dans la dynamique de ces communautés, afin de (3) retracer les changements dans la végétation du massif des Maures au cours de l'Holocène.

Pour répondre à ces questions, une vingtaine de prélèvements pédoanthracologiques sont effectués dans le massif des Maures le long de deux transects, pour tenir compte de la diversité actuelle des unités paysagères et des différentes caractéristiques du milieu physique (relief, exposition, climat).

Site d'étude

Localisé dans le département du Var (83), le massif des Maures, d'une superficie de 100 000 hectares, s'étend sur 50 km de long et 30 km de large. Il comporte trois chaînons parallèles orientés OSO - ENE. Cette zone étudiée appartient à la Provence cristalline.

La végétation du massif des Maures constitue une entité originale et très diversifiée en raison de conditions topographiques hétérogènes, qui déterminent des contrastes climatiques marqués selon la situation géographique des divers chaînons et entre les divers versants, sans oublier les conséquences d'un impact anthropique ancien et varié selon les secteurs (Julliard, 1984).

La végétation de la frange littorale et des îles d'Hyères, avec la prédominance du chêne vert (*Quercus ilex* L.) et du pin d'Alep (*Pinus halepensis* Mill.), s'avère bien différente de celle des zones plus internes.

Dans les zones à bioclimat humide tempéré ou frais, les suberaies (*Quercus suber* L.) occupent une place prépondérante avec les châtaigneraies (*Castanea sativa* Mill.) développées sur sol profond.

A l'intérieur du massif, la chênaie pubescente est encore peu individualisée, le chêne pubescent (*Quercus pubescens* Willd.) étant le plus souvent présent en peuplements mixtes, associé au chêne vert ou au chêne liège.

Les perturbations des chênaies (principalement due aux incendies) peuvent aboutir à un maquis haut formé par *Arbutus unedo* L. et *Erica arborea* L., ou un maquis bas caractérisé par *Calluna vulgaris* (L.) Hull., *Erica scoparia* L. et *Lavandula stoechas* L.. Une perturbation plus élevée aboutit à des cistaies (*Cistus monspeliensis* L., *C. salvifolius* L.), tandis que le stade ultime conduit à des pelouses à végétaux thermo-xérophiles, notamment des graminées et des hélianthèmes (Ladier et Ripert, 1996).

Matériels et Méthodes

Outil

La pédoanthracologie est basée sur la détermination et la datation au carbone 14 des fragments de charbons de bois conservés dans les sols (Thinon, 1978, 1992 ; Carcaillet *et al.*, 1997 ; Talon, 1997). Grâce à sa grande précision spatiale à l'échelle d'un versant ou d'une station, c'est un outil privilégié pour reconstituer la composition de la végétation ligneuse incendiée à l'échelle du paysage, donc de la végétation antérieure à la perturbation (le feu). Avec un grand nombre de datations, la pédoanthracologie peut retracer l'histoire d'une espèce ligneuse en relation avec les incendies. L'apport de ces résultats peut être utile pour connaître la dynamique de ces espèces en cas d'augmentation de la fréquence des incendies dans une optique de changement global. L'analyse pédoanthracologique constitue l'une des rares méthodes paléoécologiques utilisable sur terrain sec, calcaire ou siliceux : son emploi s'avère donc particulièrement judicieux en région méditerranéenne (Thinon, 1992).

Echantillonnage

Deux niveaux d'études sont retenus pour l'analyse spatiale : un à l'échelle du massif, et un à l'échelle de la station. Pour cela, les prélèvements pédoanthracologiques sont effectués le long de 2 transects à l'échelle du massif. Ces transects suivent une orientation nord-ouest/sud-est (20 km) et sud-ouest/nord-est (30km) (figure 1). Pour chaque station d'échantillonnage, au moins 4 prélèvements pédoanthracologiques sont effectués.

Extraction des charbons

Une fois les prélèvements pédoanthracologiques effectués, la terre récoltée est traitée en laboratoire pour en extraire les charbons par tamisage à l'eau. La terre est versée dans la cuve rotative d'une bétonnière remplie d'eau. Le brassage dans l'eau permet de casser les mottes et de détruire une partie des agrégats, tout en amortissant les chocs. L'eau se charge en argiles et en limons tandis que les racines, la matière organique et les charbons remontent progressivement à la surface. Le surnageant est récupéré sur un tamis (0.8 mm), puis ce refus de tamis est trié pour en extraire les charbons.

Identification des charbons :

Les critères d'identification du bois sont utilisés pour identifier les charbons car la carbonisation respecte les structures anatomiques du bois d'origine. Le charbon est fractionné suivant les trois plans ligneux du bois, puis observé au microscope épiscopique. La reconnaissance des critères anatomiques se fait à l'aide d'ouvrages d'anatomie du bois (Jacquiot, 1955 ; Jacquiot *et al.*, 1955 ; Greguss, 1959 ; Schweingruber, 1978, 1990 ; Vernet *et coll.*, 2001) et par comparaison avec les échantillons de bois carbonisés de la collection de référence (anthracothèque) de l'IMEP (Institut Méditerranéen d'Ecologie et de Paléoécologie, Université d'Aix-Marseille III, Marseille).

Les datations radiocarbone

Les datations au carbone 14 par accélérateur (AMS) permettent de dater un fragment isolé, à condition que sa masse atteigne au moins 1 mg. Il est donc possible, à partir d'un grand nombre de datations individuelles, de dater un taxon donné pour retracer son histoire. Mais une datation obtenue dans un niveau de profondeur donné ne donne pas l'âge des autres charbons de ce niveau car le sol est un milieu vivant, dans lequel les charbons subissent de nombreuses perturbations, dues notamment à la pédofaune (lombrics). C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'avoir un grand nombre de datations pour interpréter un diagramme pédoanthracologique.

Pour cette étude, dix datations radiocarbone ont été effectuées à Tucson, Arizona (National Science Foundation Arizona AMS Facility Laboratory). Chaque date a été mesurée à partir d'un seul fragment de charbon, d'une masse supérieure à 2 mg, et tous ont été identifiés avant d'être envoyés à dater.

Résultats et interprétations

Cette étude présente uniquement les résultats de la station située à proximité des Mayons (figure 1) composé de quatre prélèvements pédoanthracologiques nommés May1, May3, May4, May5, le reste des prélèvements effectués étant en cours de traitement.

Composition et dynamique des communautés ligneuses passées

Les quatre prélèvements ont enregistré la même histoire : importance du chêne pubescent, du chêne liège et de la bruyère dans les niveaux de profondeurs, faible représentation des chênes sclérophylles (chêne vert), et importance des pins uniquement en surface. L'analyse synthétique des diagrammes pédoanthracologiques permet de dégager des phases illustrant une évolution dans la structure du paysage (tableau1).

Au cours de la première phase (phase 1), la plus ancienne, les assemblages de charbons de bois sont composés de *Quercus pubescens*, de *Quercus suber* et de *Erica* sp.. La présence de ces taxons traduit l'existence d'un milieu forestier composée de chêne liège, de chêne pubescent et de bruyère arborescente (*Erica* cf *arborea*). Les dates calibrées de chêne pubescent (3136–2917 cal. BC, 5054–4773 cal. BC) et de chêne liège (5809–5656 cal. BC) permettent de situer cette phase ancienne entre 3000 et 6000 cal. BC.

Trois études palynologiques confirment cette hypothèse : deux effectuées vers Fréjus qui indiquent l'existence d'une « *chênaie pubescente ouverte à sous-bois d'Ericacées uniformément stable au moins entre 8000 BP et 5000 BP* » (Dubar *et al.*, 1993 ; Dubar *et al.*, 2004) et une autre en Corse (Reille, 1992) qui indique la présence d'*Erica arborea* dès l'Atlantique (4700-8000 BP).

Les dates les plus anciennes obtenues dans ce travail concernent le chêne pubescent et le chêne liège. Ces deux ligneux constituant des formations forestières de type chênaie mixte semblent donc représenter la végétation potentielle des chaînons septentrionaux et centraux du massif des Maures lors de l'optimum climatique de l'Holocène. Par ailleurs, la datation 5809–5656 cal. BC obtenue sur un fragment de charbon de *Quercus suber* plaide en faveur de son indigénat dans le massif des Maures.

Au cours de la seconde phase (phase 2), les assemblages de charbons sont constitués des mêmes taxons que ceux de la phase 1 (*Quercus pubescens*, de *Quercus suber* et de *Erica* sp), mais avec une plus grande représentativité surtout pour le Chêne pubescent. La présence de ces taxons traduit encore l'existence d'un milieu forestier composée de chêne liège, de chêne pubescent et de bruyère arborescente. Les dates de chêne pubescent (830–758 cal. BC, 1316–973 cal. BC) et de la bruyère (1831–1619 cal. BC) permettent de situer cette phase ancienne entre 2000 et 700 cal. BC.

Au cours de la dernière phase (phase 3), la plus récente, les assemblages de charbons de bois sont composés d'espèces plus héliophiles. Cette phase est caractérisée essentiellement par la présence de chêne liège et de pin maritime, accompagné d'un maquis composé de bruyères, de cistes et de légumineuses arbustives. Les dates de ciste (1410-1523 cal. AD), de pin maritime (1624-1685 cal. AD, 1801–1940 cal. AD), et de bruyère (1801-1940 cal. AD) confirment la présence de ces taxons lors de cette phase récente.

Tableau 1 : Synthèse de quatre diagrammes pédoanthracologiques

Végétation actuelle	Suberaie	Châtaigneraie	Suberaie-Châtaigneraie	Suberaie-Châtaigneraie	Interprétation
Dates cal. AD/BC	May 3	May 5	May 1	May 4	
Phase 3 1801–1940 AD 1624–1685AD 1410–1523 AD	<i>Q. suber</i>	<i>Q. suber</i>	<i>Erica</i> sp. <i>Arbutus unedo</i> <i>P. pinaster</i> <i>Q. pubescens</i> <i>Q. ilex</i> <i>Q. suber</i>	<i>Erica</i> sp. <i>Q. suber</i> <i>Arbutus unedo</i> <i>P. pinaster</i> Fabacées <i>Q. pubescens</i> <i>Erica</i> sp. <i>Q. suber</i> <i>Cistus</i> sp.	Milieu + ouvert xérophile ↑ Anthropisation + feux Milieu forestier mésophile
	<i>Erica</i> sp. <i>P. pinaster</i> <i>Q. pubescens</i>	<i>Erica</i> sp. <i>P. pinaster</i> Fabacées <i>Q. pubescens</i>			
Phase 2 830–758 BC			<i>Q. pubescens</i> <i>Erica</i> sp. <i>Q. suber</i> <i>Q. ilex</i>		
Phase 1 1316–973 BC 183–1619 BC	<i>Q. pubescens</i>	<i>Q. pubescens</i>			
3136–2917 BC	<i>Q. suber</i>	<i>Q. suber</i>	?		
5054–4773 BC	<i>Erica</i> sp.	<i>Erica</i> sp.			
5809–5656 BC					

Rôle du feu et de l'Homme

Les dates de la phase 1, la plus ancienne (5 809 – 5 656 cal. BC) située à la limite du Mésolithique et du Néolithique ancien, et les deux suivantes (3 136 – 2 917 cal. BC, 5 054 – 4 773 cal. BC) situées entre le Néolithique ancien et le Néolithique final, circonscrivent une période où une occupation humaine est recensée dans le nord du département du Var (tableau 2). Le site de la Baume de Fontbrégoua (Salernes, figure 1) enregistre une présence humaine du Paléolithique au Néolithique avec une occupation importante lors du Mésolithique et lors du Néolithique Cardial et Chasséen (Vernet *et al.*, 1987 ; Thiébaud, 1997). Le site du Muy enregistre aussi une présence humaine datée du Paléolithique (12 330 +/- 150 BP) (Onoratini *et al.*, 1993). Ainsi, les enregistrements de charbons résultant de feux de forêts de cette période indiquent déjà très probablement un début de pression anthropique, même faible.

L'existence d'une chênaie mixte (chêne pubescent et chêne liège) s'expliquerait donc par une faible perturbation d'origine anthropique. En effet, en l'absence de pression anthropique, *Quercus suber* partage le couvert forestier avec d'autres ligneux, notamment des chênes caducifoliés (Carrion *et al.*, 2000). Les peuplements monospécifiques de chêne liège, tels qu'on les connaît actuellement, sont en fait le résultat de la sélection de cette essence par l'homme. De plus, en l'absence de pâturage, *Quercus pubescens* a un pouvoir compétitif et une vitesse de croissance plus importants que *Quercus suber* en peuplements mixtes (Di Pasquale et Garfi, 1998), ce qui lui permet d'avoir une place prépondérante au sein des ensembles peu perturbés.

Plus généralement, en région méditerranéenne, la signification dynamique des chênes caducifoliés a été sous-estimée, car ces ligneux ont subi de plein fouet les perturbations anthropozoogènes multiséculaires (Quézel et Médail, 2003). En effet, les chênaies caducifoliées étaient bien développées lors de l'Atlantique en Provence calcaire (Triat-Laval, 1978 ; Nicol-Pichard S, 1987) et en Languedoc (Vernet, 1997), mais elles ont par la suite subi une régression.

Les dates de la phase 2 (entre 2 000 et 700 cal. BC) correspondent à l'âge du Bronze. (tableau 2). Le site du Touar (figure 1) recense une occupation humaine lors de l'âge du Bronze et du Fer (Bérato et Magnin, 1989).

Il semble qu'une déforestation se soit déroulée au cours de cette phase sous l'effet des incendies dont la fréquence fut de plus en plus élevée, permettant ainsi aux espèces héliophiles d'être mieux enregistrées dans les niveaux pédoanthracologiques supérieurs alors que les niveaux profonds contiennent surtout des taxons arborescents, forestiers.

Tableau 2 : Chronologie Holocène des civilisations, des charbons de l'étude pédoanthracologique, et des sites archéologiques du Var.

Civilisations	date cal BC/AD de charbons extraits des prélèvements pédoanthracologiques	Sites archéologiques
Epoque contemporaine (1800 AD-actuel)	1801-1940 AD (<i>Erica sp./P. pinaster</i>)	Le Touar
Epoque moderne (1500-1800 AD)	1624-1685 AD (<i>Pinus pinaster</i>)	
Moyen Âge (500-1500 AD)	1410-1523 AD (<i>Cistus sp.</i>)	
Antiquité (50 BC-500 AD)		
Âge du Fer (750- 50 BC)		
Âge du Bronze (2500-750 BC)	830 - 758 BC (<i>Quercus pubescens</i>) 1316-973 BC (<i>Quercus pubescens</i>) 1831-1619 BC (<i>Erica sp.</i>)	Baume de Fontbrégoua
Chalcolithique (2800-2500 BC)		
Néolithique récent/final (3500-2800 BC)	3136-2917 BC (<i>Quercus pubescens</i>)	
Néolithique moyen (4700-3500 BC)		
Néolithique ancien (5500-4700 BC)		
Mésolithique (9500-5500 BC)	5054-4773 BC (<i>Quercus pubescens</i>) 5809-5656 BC (<i>Quercus suber</i>)	

Lors de la phase 3, la date la plus ancienne (1410-1523 cal. AD) correspond au Bas Moyen Age, la suivante (1624-1685 cal. AD) correspond à l'époque moderne, et la dernière (1801-1940 cal. AD) correspond à l'époque contemporaine. (tableau 2).

Ce changement de structure de végétation, plus ouverte que précédemment, peut résulter de la mise en place du système agro-sylvo-pastoral et de l'usage plus répandu des feux, qui favorise le chêne liège. L'érosion des sols consécutive aux activités anthropiques freine considérablement le développement de *Quercus pubescens*, qui a besoin pour se développer de sols profonds à bon bilan hydrique.

L'augmentation de la fréquence des charbons de *Pinus pinaster* et des charbons de *Quercus suber*, *Cistus sp.*, *Erica sp.* et *Arbutus unedo* indique d'ailleurs une possible amplification du régime des feux. Les bruyères et l'arbousier sont en effet des ligneux méditerranéens dotés de grandes capacités de rejet de souche après perturbation, tandis que le ciste, comme les pins, colonisent de préférence les zones incendiées.

Conclusion

Les premiers résultats de cette étude montrent l'existence de différentes phases de la végétation au cours du temps.

La chênaie mixte (*Quercus pubescens*, *Quercus suber* et *Erica*) dominée par le chêne pubescent, constituait la végétation de l'optimum Holocène, caractéristique d'un milieu peu ou pas perturbé.

Puis, consécutivement à l'augmentation de l'emprise de l'homme sur son milieu (défrichement pour la mise en culture, feux, pâturages, etc), une suberaie s'est progressivement mise en place car favorisée par l'homme. Cette formation forestière plus ouverte, résistante aux feux est accompagnée d'essences pionnières ou rejetant de souche.

Enfin, depuis le déclin de la gestion agro-sylvo-pastorale, le milieu forestier se referme et devient favorable au retour du chêne pubescent. En l'absence de pression anthropique, la dynamique végétale actuelle conduit vers des formations forestières plus mésophiles où les essences caducifoliées progressent. Ainsi les analyses pédoanthracologiques effectuées dans le massif des Maures permettent de mettre en évidence une évolution de la végétation sous l'influence de l'action humaine au cours de l'Holocène.

Références

Bérato J., Magnin F., 1989. Le Touar, les Arcs-sur-Argens (Var). Un habitat de plaine du Bronze final II/IIa et du premier Age du fer dans son environnement. *Doc. Archéol. Méridion.*, 12 : 7-40.

Birks H.J.B., 1996. Contributions of Quaternary palaeoecology to nature conservation. *J. Veg. Sci.*, 7 : 89-98.

Borreani M., Chabal L., Mathieu L., Michel J.M., Pasqualini M., Provansal-Lippmann M., 1992. Peuplement et histoire de l'environnement sur les îles d'Hyères (Var). *Doc. Archéol. Méridion.*, 15 : 391-416.

Carcaillet C., Barakat H.N., Panaïotis C., Loisel R., 1997. Fire and late Holocene expansion of *Quercus ilex* and *Pinus pinaster* in Corsica. *J. Veg. Sci.*, 8 : 85-94.

Carrión J.S., Parra I., Navarro C., Munuera M., 2000. Past distribution and ecology of the cork oak (*Quercus suber*) in the Iberian Peninsula: a pollen-analytical approach. *Divers. Distrib.* 6 : 29-44.

Di Pasquale G., Garfi G., 1998. Analyse comparée de l'évolution de la régénération de *Quercus suber* et *Quercus pubescens* après élimination du pâturage en forêt de Pisano (Sicile sud-orientale). *Ecol. Medit.* 24 : 15-25.

Dubar M., Bui Thi Mai, Pichard S., 1993. *Milieu naturel et anthropisation en Provence cristalline à l'Holocène*. CNRS, ATP « Frejus-Argens », Sophia-Antipolis, 24p.

Dubar M., Bui Thi Mai, Pichard S., Thinon M., 2004. Etude palynologique du carottage de Pont d'Argens (Roquebrune-sur-Argens, Var) : Histoire holocène de la végétation en Provence cristalline; facteurs naturels et anthropiques. *Ecol. Medit.*, 30(2).

Greguss, P., 1959. *Holzanatomie der europäischen Laubhölzer und Sträucher*. Akadémiai Kiado, Budapest, 330 p. et 303 pl. h.-t.

Jacquot C., 1955. *Atlas d'anatomie des bois de Conifères*. CTB, Paris, 2 tomes : 133 p. et 64 pl. h.-t.

Jacquot C., Trenard Y., Dirol D., 1955. *Atlas d'anatomie des bois d'Angiospermes (Essences feuillues)*. CTB, Paris, 2 tomes : 175 p. et 72 pl. h.-t.

Juillard E., 1984. Heurs et malheurs d'une forêt méditerranéenne : le massif des Maures. *Forêt médit.*, 6 : 53-56.

Ladier J. et Riper C., 1996, *Les stations forestières de la Provence cristalline*. Rapport du CEMAGREF, Aix-en-Provence : 93 p + annexes.

Loisel R., 1971, Séries de végétation propres, en Provence, aux massifs des Maures et de l'Esterel (ripisilves exclues). *Bull. Soc. bot. Fr.*, 118 : 203-236.

Loisel R., 1976. *La végétation de l'étage méditerranéen dans le Sud-Est continental français*. Thèse Doct. Etat, Univ. Aix-Marseille III, Marseille : 384 p. + annexes.

Molinier R., 1973. Les études phytosociologiques en Provence cristalline. *Bull. Mus. Hist. nat. Marseille*, 33 : 7-45.

- Nicol-Pichard S.**, 1987. Analyse pollinique d'une séquence tardi et postglaciaire à Tourves (Var, France). *Ecol. Medit.*, 13 : 29-42.
- Onoratini G.**, Defleur A., Thinon M., Fontugne M., 1993. Industrie, environnement et datation du Bouvérien final du site de Colle Rousse (Le Muy, Var). *C.R. Acad. Sci. Paris*, 317, Série II : 267-272.
- Pons A., Quézel P.**, 1985. The history of the flora and vegetation and past and present human disturbance in the mediterranean region. In : Gomez-Campo, C. (Ed.), *Plant conservation in the Mediterranean area*. Dr. W. Junk Publishers, Dordrecht, 25-43.
- Pons A., Quézel P.**, 1998. A propos de la mise en place du climat méditerranéen. *C.R. Acad. Sci. Paris, Sciences de la terre et des planètes*, 327 : 755-760.
- Pons A., Thinon M.**, 1987. The role of fire from palaeoecological data. *Ecol. Medit.*, 13 : 1-11.
- Quézel P.**, Médail F., 2003. *Ecologie et biogéographie des forêts du bassin méditerranéen*. Elsevier, Paris, 592 p.
- Reille M.**, 1975. *Contribution pollenanalytique à l'histoire tardiglaciaire et holocène de la végétation de la montagne de Corse*. Thèse Doct. Etat. Univ. d'Aix-Marseille III, Marseille : 206 p.
- Reille M.**, 1992. New pollen-analytical researches in Corsica : the problem of *Quercus ilex* L. and *Erica arborea* L., the origin of *Pinus halepensis* Mill. forests. *New Phytol.*, 122 : 359-378.
- Schweingruber F.H.**, 1978. *Mikroskopische Hölzanatomie. Anatomie microscopique du bois. Microscopic wood Anatomy*. Institut fédéral de recherche forestière, Zürcher A.G., Zug : 226 p.
- Schweingruber F.H.**, 1990. *Anatomie europäischer Hölzer. Anatomy of European woods. Eidgenöss. Forschungsanst. f. Wald, Schnee u. Landschaft, Birmensdorf. Verlag Paul Haupt, Bern, Stuttgart : 800 p.*
- Talon B.**, 1997. *Evolution des zones supra-forestières des Alpes sud occidentales Française au cours de l'Holocène, Analyse Pédoanthracologique*. Thèse Doct. Sci., Université d'Aix-Marseille III, Marseille : 213 p.
- Thiébaud S.**, 1997. Early-Holocene vegetation and the human impact in central Provence (Var, France) : charcoal analysis of the Baume de Fonbrégoua. *The Holocene*, 7 : 343-349.
- Thinon M.**, 1978. La pédoanthracologie : une nouvelle méthode d'analyse phytochronologique depuis le néolithique. *C. R. Acad. Sc. Paris*, 287, série D : 1203-1206.
- Thinon M.**, 1992. *L'analyse pédoanthracologique aspect méthodologique et applications*. Thèse Doct. Etat, Univ. d'Aix-Marseille III, Marseille : 317 p.
- Triat-Laval**, 1978. *Contribution pollenanalytique à l'histoire tardi et postglaciaire de la végétation de la basse vallée du Rhône*. Thèse Doct. Etat, Université d'Aix-Marseille III, Marseille : 343 p.
- Triat-Laval H.**, Reille M., 1981. Analyse pollinique d'une séquence tourbeuse de Provence orientale. *Ecol. Medit.*, 7 : 31-37.
- Vernet J.-L., Thiébaud S., Heinz C.**, 1987. Nouvelles données sur la végétation préhistorique postglaciaire méditerranéenne d'après l'analyse anthracologique. In « *Premières communautés paysannes en Méditerranée occidentale* ». Colloque International du CNRS, Montpellier, 1983. CNRS Editions, Paris : 87-94.
- Vernet J.-L.**, 1997. *L'homme et la forêt méditerranéenne de la Préhistoire à nos jours*. Edition errance, Paris : 247 p.
- Vernet J.-L. et coll.**, 2001. *Guide d'identification des charbons de bois préhistoriques et récents. Sud-ouest de l'europe : France, Péninsule ibérique et îles Canaries*. CNRS Editions, Paris : 395 p.

Dehesa y alcornoques en Extremadura durante los últimos siglos



Eduardo Alvarado Corrales

Universidad de Extremadura
Departamento de Geografía y Ordenación del Territorio
Facultad de Filosofía y Letras
Avda. de la Universidad, s/n
10071 Cáceres (España)
dirdptogyot@unex.es



Los alcornoques en Extremadura han de verse en el contexto de la explotación de dehesa, no existiendo prácticamente masas forestales monoespecíficas de alcornoque.

La evolución del alcornoque en los últimos siglos en Extremadura está, por tanto, vinculada a las transformaciones que ha sufrido este tipo de explotación. Cambios de notable magnitud y que marcan el devenir de la actividad agraria en Extremadura y España, aunque algunos de tales cambios tengan ahora un mayor sentido de globalidad.

El concepto de dehesa ha cambiado a lo largo del tiempo aun cuando han existido elementos claves que se han mantenido. Inicialmente, desde sus orígenes medievales, tenía un sentido de acotamiento y de regulación o autorización de determinados tipos de aprovechamientos en superficies de monte. Las ordenanzas medievales citan su aprovechamiento para bellota y madera, regulando además las podas, rozas y modo de obtención del *cortido*.

Conviene recordar los siguientes aspectos y características generales sobre la dehesa en Extremadura:

- explotación de gran superficie y con escasa parcelación
- propiedad concentrada en pocas manos
- aprovechamientos extensivos y múltiples
- presencia significativa de arbolado, fundamentalmente de quercíneas (encinas y alcornoques), en masas abiertas.

Se ha producido, como caso extremo de la presión sobre la dehesa, la desaparición de algunos de sus elementos claves manteniendo la referencia como tal, fijándose en la toponimia y en la propia cartografía. No es infrecuente actualmente la existencia de la denominación como *dehesa* a explotaciones de gran tamaño en zonas completamente desarboladas.

Conviene tener en cuenta que las dehesas están y han podido estar en manos públicas (ayuntamientos) y particulares (de un modo individual o colectivo). El grado de intensidad de uso y el devenir del propio paisaje agrario a lo largo de los siglos ha sido muy diferente en uno y otro caso.

Con carácter general, se puede considerar que

- Las tierras de particulares han tenido un menor grado de intensidad en la explotación, manteniéndose bajo un mismo dominio el suelo y vuelo.
- Las dehesas de Ayuntamientos o de vecinos han tenido, en muchos casos, una división de derechos (suelo, vuelo, pastos, *apostado*...) hasta finales del siglo XX. Esta multiplicidad de usos y de propietarios, y el añadido de arrendamientos, ha provocado una presión más intensa sobre el arbolado aprovechando podas, leñas, carboneo, pastos con mayores cargas ganaderas.

Durante el siglo XVIII, el alcornoque aún tiene en las dehesas un espacio relativamente residual ya que el uso y aprovechamiento principal es el de la *casca* para los curtidos. Una actividad que, aun cuando intentó ser regulada y controlada, fue importante en algunas zonas de Extremadura, provocando sin lugar a dudas daños en el arbolado, como así lo manifiesta la información histórica.

Un aspecto escasamente considerado en esos momentos es el papel del alcornocal para proporcionar determinados instrumentos para la actividad agraria y la vida diaria. En unos casos, será mediante su madera bien para herramientas o para su aprovechamiento en el carboneo. Si bien, en uno y otro caso, la procedente de la encina es de mayor calidad, aunque el valor frutero de la encina le permitía un mayor grado de protección y, por tanto, ello podría significar una mayor presión sobre el alcornocal. En otros, existe un aprovechamiento del alcornocal que de algún modo sí tenía un sentido de valoración de su producción corchera -más allá de la que le proporciona la obtención de casca- destinada al aprovisionamiento de pequeños utensilios para la vida diaria y, de un modo más importante, para los aprovechamientos apícolas: los *corchos* (piezas cilíndricas del fuste del alcornocal cerradas con otra pieza de corcho) son un elemento fundamental para las colmenas en el mundo agrario de finales del XVIII; un uso de los corchos que se mantendrá hasta la década de los años 1980 en los que de un modo rápido será sustituido por las colmenas movilizadas..

Existe en el XVIII y XIX un hecho que, en general, afecta al monte mediterráneo en sus zonas más cerradas o en las zonas próximas a los cultivos; se trata del uso del fuego y la práctica de las rozas como actividad cultural –unido en ocasiones a los incendios provocados. Las rozas, para abrir el monte para los usos ganaderos o agrícolas, indudablemente afectaron a los espacios adhesados y zonas de *mancha* y monte no abierto.

En el siglo XIX, entre otras cuestiones, se producen algunos acontecimientos que afectan a las dehesas y, por tanto, a los espacios arbolados de alcornocal. Por una parte, tendrá lugar la desamortización por la que lo que se conoce como *bienes de manos muertas* (bienes en tierras o en suelo urbano, no productivos y que se encontraban en manos de la iglesia y de ayuntamientos) son expropiados y pasan a manos de particulares. Un proceso que afecta parcialmente a la estructura de la propiedad de la tierra y que, de todos modos, no cambia el alto grado de concentración de la propiedad ni la estructura de las dehesas o los ritmos de aprovechamiento.

Algunos conflictos ocurridos durante las dos tercios de este siglo (Guerra de la Independencia, expedición de los *Cien mil hijos de San Luis*, Guerras Carlistas) y la consiguiente situación de inseguridad en el mundo rural, aun cuando con toda probabilidad afectaron a espacios adhesados en ciertos espacios del territorio extremeño, no alteraron tampoco los ritmos y usos tradicionales que ya existían en los espacios de dehesa en los que el alcornocal (probablemente afectado por los robos de colmenares o los incendios por el uso de rozas o como consecuencia de los conflictos) debió seguir manteniendo una escasa valoración y consideración.

El último cuarto del siglo XIX experimenta un notable cambio respecto a las dehesas de la mano, precisamente, de la existencia del alcornocal en las mismas. En el suroeste peninsular se produce una fuerte revalorización y capitalización de las dehesas como consecuencia de la presencia de industriales británicos y catalanes que –como consecuencia de la búsqueda de recursos naturales baratos para el creciente proceso industrial y ante las demandas de corcho- tratan de controlar el mercado del corcho en origen. Una intensa competencia entre unos y otros, con afluencia de capitales de muy diferente entidad, revitalizará el sector agrario y, lo que es más importante, situará en un primer plano los alcornocales, aunque desgraciadamente en general –y salvo excepciones- se siguió manteniendo una situación de distanciamiento y alejamiento hasta el siguiente período de saca. La presencia de los primeros y primarios procesos industriales de la mano de británicos y catalanes se producirá también en este período.

En el siglo XX se han producido, posiblemente, los cambios más intensos y de signo más dispar ocurridos en los últimos siglos sobre dehesas y alcornocales.

Durante la década de los años 30 se producen diferentes conflictos sociales que no debieron afectar en sí a los espacios de dehesa salvo que puntualmente se produjera durante la ocupación de alguna finca o con el desarrollo de algún incendio como consecuencia de la conflictividad social existente. El desarrollo de la Guerra Civil posiblemente provocara una detención de los ritmos de saca, aunque las principales zonas de

alcornocal de Extremadura quedaron desde el mismo verano de 1936 en zonas controladas por los sublevados. Ello no fue obstáculo para la persistencia de guerrillas y maquis hasta mediados de la década de los años 40.

La política de repoblaciones forestales (1940-1975) llevadas a cabo durante la Dictadura del General Franco tuvo un doble efecto. Por una parte, relegaron la posibilidad de hacerlas con especies autóctonas y con un considerable sentido productivo y social como hubiera ocurrido con el alcornoque. Por otra parte, las repoblaciones afectaron no sólo a zonas marginales de alcornocal sino a espacios de montaña o media montaña en las que el bosque mediterráneo cerrado estaba ocupado en su estrato arbóreo fundamentalmente por quercíneas (encinas y alcornoques) que desaparecieron con los monocultivos de pinos y eucaliptos.

Entre 1955 y 1975 se lleva a cabo en Extremadura una política de regadíos que afecta básicamente a los espacios de Vegas con mejores suelos (Vegas Altas y Bajas del río Guadiana, Vegas del Alagón, Vegas del Tiétar) y puntualmente, e incluso durante los primeros años de la transición democrática, a espacios de menos entidad con pequeños regadíos. Algunas de tales zonas transformadas en espacios de cultivo de regadío estaban conformadas por espacios de dehesa en las que el alcornocal seguía teniendo una presencia reducida.

Inmerso en ese período de crisis para la dehesa, surge un problema de gran intensidad por cuanto afecta a su principal recurso productivo: el ganado porcino. La existencia de la peste porcina africana y la aparición de la *raya roja* con el impedimento de la salida del porcino de las áreas afectadas por esta epizootia pone en grave crisis la rentabilidad de las dehesas y de su arbolado –afectando especialmente a la encina- que será objeto de talas intensas siendo utilizado en gran medida y de forma directa como combustible para las calefacciones y para carbón vegetal.

Hacia finales de los años 70 y en los 80, como consecuencia, entre otras, de la pérdida de población rural, el incremento de la extensividad, la presencia de masas forestales alóctonas y de la presencia en el medio natural de grupos poblacionales menos relacionados con el mundo rural, comienzan a aparecer de un modo significativo los incendios forestales. Este fenómeno tuvo una ralentización con la puesta en marcha de eficaces sistemas de prevención y extinción, pero la existencia de grandes fuegos se combina no sólo con períodos secos o de sequía, las negligencias, la intencionalidad y nuestra vecindad con Portugal, con graves dificultades para controlar sus grandes y graves incendios forestales estivales.

A partir de los años 80, especialmente desde finales de esta década, se desarrolla el momento más positivo para la dehesa y los alcornoques. La preocupación y defensa del sistema de explotación de la dehesa se conjuga con la preocupación, dedicación y defensa del alcornocal, directa o indirectamente, por el Gobierno autónomo mediante: 1).- La creación del IPROCOR fue un claro exponente de ello y también diferentes medidas que afectan, en su conjunto, a la silvicultura, al alcornocal y al corcho. 2).- La detención del uso de diversas especies de eucaliptos y pinos terminó dando paso a la utilización de especies autóctonas como la encina y el alcornoque. Un proceso en el que la sensibilización se aúna con el desarrollo de diferentes campañas en unos casos con fondos de la propia Junta de Extremadura y de un modo especial aprovechando las políticas de la UE de reforestación de tierras agrarias. 3).- La incipiente preocupación por la protección de la naturaleza a finales de los años 70 ha ido incrementándose con una acción decidida del Gobierno regional de un modo directo y en consonancia con las políticas nacionales, europeas e internacional. Fruto de ello es que el 30% de la superficie regional cuenta con algún grado de protección encontrándose todas las masas de alcornocal inmersas en alguno de los espacios protegidos, habiendo merecido algunos pies de alcornoque la declaración como árboles singulares a tenor de sus características, tamaño y edad.

Eduardo Alvarado Corrales. Geógrafo. Universidad de Extremadura. Cáceres

Références de l'auteur :

- Doctor en Filosofía y Letras (Geografía). Director del Departamento de Geografía y O.T.
- Profesor Titular de Análisis Geográfico Regional en la Universidad de Extremadura.
- Autor de trabajos de investigación (libros, artículos y proyectos) y planificación territorial sobre el sector forestal, el alcornocal, los espacios protegidos, caza y el turismo.
- Consejero de Medioambiente, urbanismo, Turismo y Obras Públicas (1995-2003).
- Presidente de la Junta Rectora de la Reserva Natural de la Garganta de los Infiernos.

Arguments pro suberaies, liège et bouchon de liège et contre les bouchons en plastique et aluminium



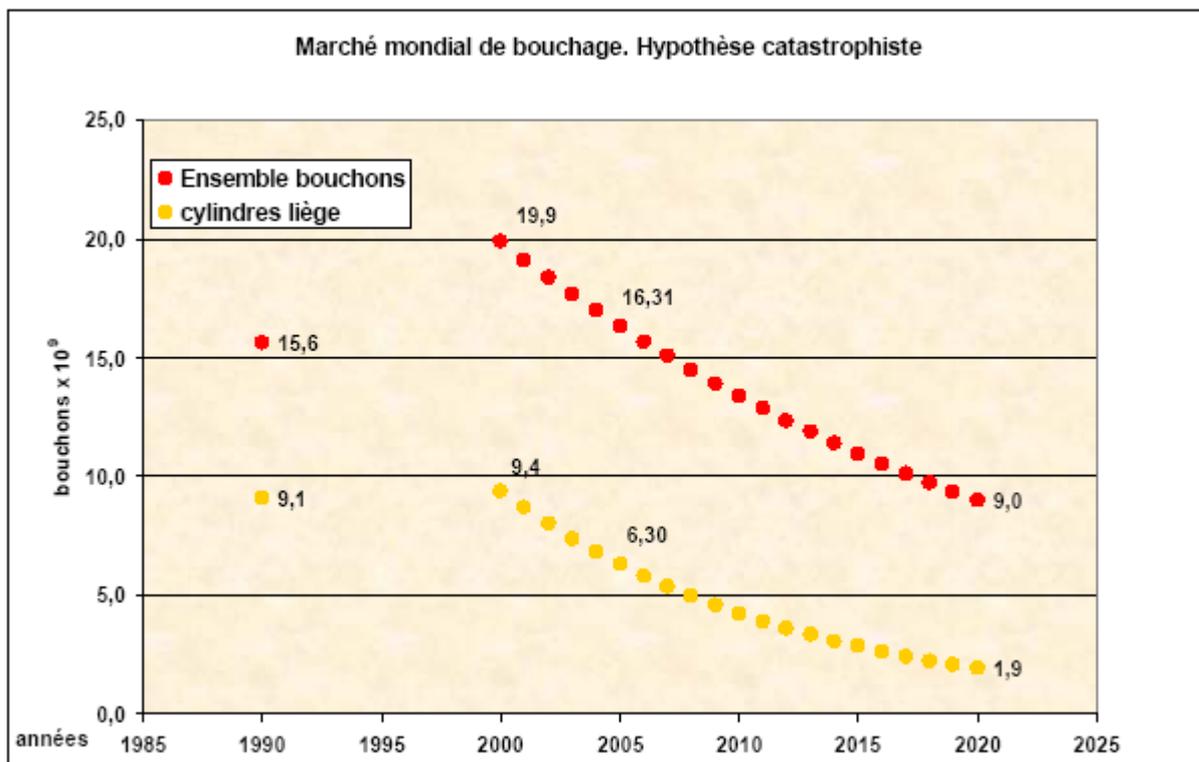
Miguel Elena Rosselló, Ramón Santiago Beltrán

ICMC-IPROCOR
Polígono Industrial el Prado
Aptdo 437
06800 Mérida (Espagne)
forestal@iprocor.org



Introduction

Dans les revenus monétaires de la suberaie celui qui correspond à la production de liège représente environ 80%^{3, 8} : et dans le liège le bouchon pour vins atteint le 90% du total. Ces chiffres synthétisent la « monoculture du bouchon » de cette forêt spécifique du *Quercus suber*. Tout ce qui touche donc au bouchon de liège aura des retombés immédiates dans la suberaie ; et cela dans les deux sens puisqu'une trop forte pression sur l'arbre suite à des augmentations des prix très violentes entraîne, entre autres, une tendance à réduire la rotation d'écorçage de 9 ans à 7 ans et aussi une augmentation de la hauteur de déliègeage. L'analyse de l'évolution du marché des bouchons en liège pendant les 5 dernières années (2000-2005) peut être faite avec deux options d'explication des tendances. La première est carrément catastrophique avec une perte globale de 3,6 milliards (3,6 x 10⁹) de bouchons en liège, tous types confondus. Dans cette perte ce sont les cylindres en liège naturel, c'est-à-dire les bouchons naturels et les bouchons colmatés, les plus touchés puisqu'ils descendent de 3,1 milliards⁵.



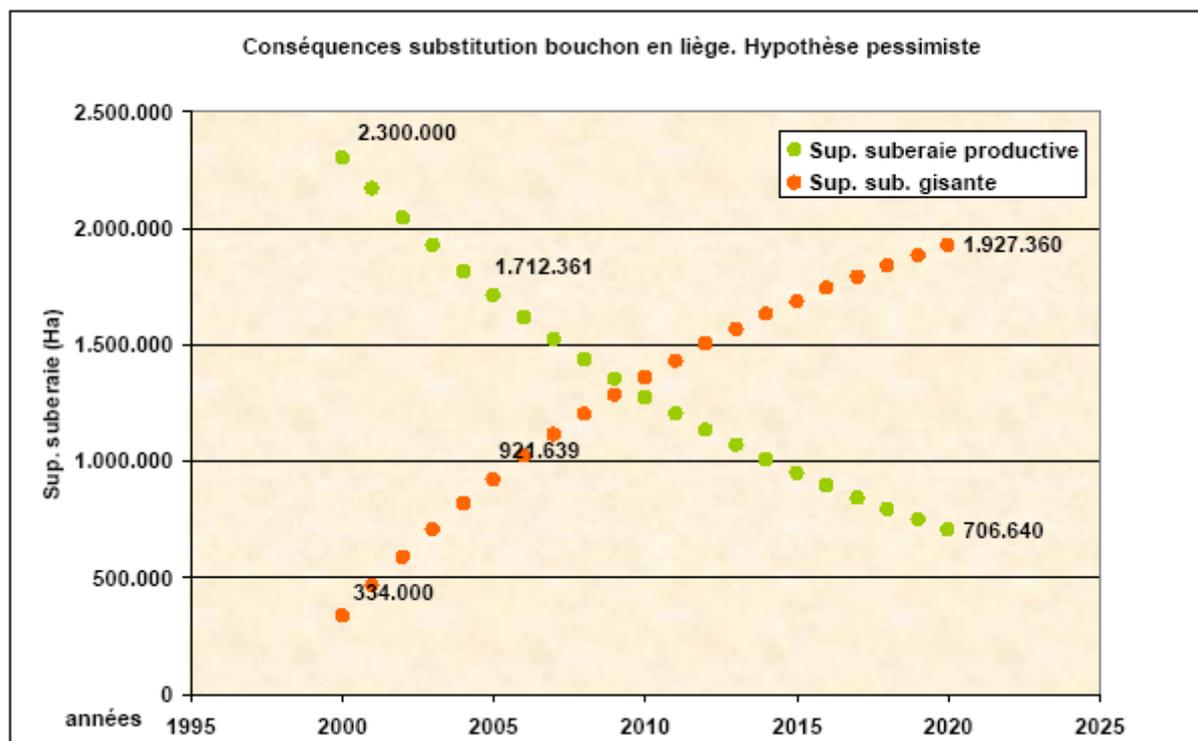
La nuance est grave puisque ces types de bouchons ont la plus grande influence sur la valorisation des produits de la suberaie. On est face à un phénomène général de réduction et un plus grave de substitution par les bouchons techniques et synthétiques⁵. La deuxième hypothèse est pessimiste mais réaliste et elle comporte aussi une substitution et une réduction. En effet le total de bouchons en liège est réduit de 0,6 milliards et les bouchons en liège naturel de 2,4 milliards de pièces pendant les cinq dernières années⁵. Si un producteur de vin décide changer le liège pour d'autres produits de bouchage, la décision est en générale définitive puisque cela entraîne un changement d'équipement de bouchage et normalement il n'y a pas de

marche arrière. Une telle décision est souvent prise² par de raisons économiques axées sur un différentiel de prix de 3 centimes d'euro par bouchon⁵. On connaît des exemples où une telle décision comporte une perte pour le liège de plusieurs millions de bouchon par année, et cela pour toujours. Les chiffres sont toujours discutables mais la tendance de ces 5 dernières années nous emmène à une position d'alarme.

Moins de bouchons, moins d'arbres

Les effets de cette chute du marché ne se font attendre. Un chêne-liège de taille moyenne produit environ 3,9 Kg de liège par an¹ ; et avec 1 Kg de liège de qualité moyenne on peut obtenir, 19 bouchons naturels¹¹, alors la production annuelle d'un chêne-liège peut être estimée en 74 bouchons naturels. Dans ce contexte la substitution de 2 500 bouchons naturels par des bouchons en plastique ou en aluminium suppose le dépérissement de la production annuelle de 33 chênes-lièges : c'est le nombre moyen de chênes-lièges d'un hectare de suberaie¹. Donc un million (106) de bouchons en liège naturel substitués en raison d'une réduction de coût de 30 000 € représente une perte en terme de chênes-lièges de l'équivalent de 13 200 pieds en pleine production soit une superficie de 400 hectares. Et cela pour une réduction des coûts de l'embouteillage de 30 000 € pour 1 million de bouteilles. Par simple calcul mathématique la diminution de 3,1 milliards de bouchons représente 146 000 hectares de chênaie productive par an dans ce période. C'est en effet une hypothèse catastrophique⁵ que nous emmène à voir presque disparaître la forêt exploitée de chêne-liège vers l'an 2040 (avec ce rythme de disparition cet an resteraient moins de 100 000 hectares productifs).

Si notre hypothèse devient seulement pessimiste⁵, voire réaliste, le taux de substitution serait de 5,73% par an, et dans un horizon 2020 les ventes de bouchons en liège (naturels plus colmatés) descendraient à 2,9 milliards, avec une perte estimée de 4,1 milliards de bouchons, donc plus de 1 000 000 hectares de suberaie productive abandonnée. On aura perdu le 58,7% des effectifs en 15 ans. L'agonie sera un peu plus longue mais la mort est sûre dans ce siècle.



Cette diminution de la consommation des bouchons naturels a emmené à une diminution des prix du liège¹³. La réduction des prix en forêt se traduit par une perte de rentabilité de la suberaie. D'abord la récolte a un coût moyen de 0,3 €/Kg⁸ et ainsi le déliègeage est compromis et la production de liège de reproduction ne sera plus renouvelée. C'est le premier pas de l'abandon. Sans bénéfice économique l'engagement des propriétaires forestiers est réduit et les options de reboisement avec des essences à croissance rapide vont attirer leur intérêt. Les accumulations de matières combustibles et l'absence des travaux de prévention de feu

multiplient les risques des incendies forestiers, véritable fléau des forêts méditerranéennes. La dégradation des chênaies ne se produit, certes, seulement par leur abandon sinon aussi par son exploitation abusive. Le Code International de Pratiques Subéricoles¹² vise à réduire les déséquilibres en cherchant une gestion forestière durable. On peut trouver des exemples de la dégradation des forêts par la diminution de son intérêt économique dans l'histoire du sud d'Europe dans les siècles XIII au XIX⁷, et récemment (fin siècle XX et début siècle XXI) en Catalogne et au Sud-est de France, où la baisse rentabilité des suberaies a provoqué des nombreuses pertes à cause surtout des incendies, à tel point que le Gouvernement de Catalogne (Espagne) a décidé d'établir des subventions pour réaliser le démasclage et le déliégeage des suberaies incendiées¹⁰.

Qui veut la substitution des bouchons de liège pour bouchons en plastique ou en aluminium ?

Pas le consommateur, principal défenseur du liège dans la tradition de la consommation du vin. En plus, on ne voit pas raisonnable dans les circonstances actuelles utiliser des ressources naturelles pas renouvelables (le plastique) ou qui gaspillent de l'énergie dans son processus de fabrication (l'aluminium). Les décisions de substitution sont souvent prises contre l'avis du consommateur même.

Les suberaies et le liège ont de nombreux bénéfices écologiques, économiques et sociaux qui font de sa préservation une question fondamentale à l'ouest de la Méditerranée :

Valeurs écologiques :

- Flore et Faune très riches
- Conservation des sols et amélioration du cycle de l'eau
- Barrière contre la désertification

Valeurs économiques :

- Le liège, un produit exceptionnel avec des propriétés et des applications uniques, et stratégique car se produit uniquement dans la Méditerranée occidentale. Le prix moyen dans la forêt, dans l'ensemble des pays producteurs, peut être estimé en 1,82 €/Kg à 2005.
- Des produits très appréciés de la forêt méditerranéenne : des produits du porc ibérique, des fromages de brebis et de chèvre, de la chasse, du miel...
- Tissu industriel providentiel en zones pauvres par rapport au reste de l'Europe. Au Portugal c'est le principal revenu des exportations, et représente presque le 3% du PIB ; au Alentejo c'est le 5% du PIB ; en Estrémadure apporte plus du 1% du PIB.

Valeurs sociales :

- Travail forestier : La récolte du liège a besoin de une quantité énorme d'ouvriers très spécialisés : chaque tonne de liège demande 4,67 journées de déliégeage ; en plus il y a beaucoup d'autres travaux sylvicoles (tailles, éclaircies, prévention d'incendies...) qui demandent 3,55 journées ; dans l'ensemble on a besoin de 8,22 journées pour chaque tonne de liège récoltée⁸. On peut estimer un coût moyen de 75 € / journée.
- Main d'œuvre industrielle : La transformation du liège exige des métiers très spécialisés et appréciés.
- Ensemble de connaissances qui constituent un bijou culturel.

Références bibliographiques

1. **Cardillo, E.** 2000. Caracterización productiva de los alcornoques extremeños. Congreso mundial del alcornoque y del corcho. Lisboa.
2. **Elena Rosselló, M.** 2000. Ponencia arriesgada. Congreso mundial del alcornoque y del corcho. Lisboa.
3. **Elena Rosselló, M.** 2004. Rentas del alcornocal. V Feira do Montado. Portel.
4. **Elena Rosselló, M.** 2005. Economía del alcornoque y del corcho. Curso de restauración de alcornoques incendiados. Instituto CMC- IPROCOR. Mérida.
5. **Elena Rosselló, M.** 2005. Estructura del mercado mundial del tapamiento con corcho. Jornada de difusión y sensibilización. Sevilla.
6. **Elena Rosselló, M.** 2005. La Subercultura en España. VI Feira do Montado. Portel.
7. **Linares & al.** 2003. International Conference on Charcoal. Oviedo.
8. **Montero, G. & al.** 2003. La gestión forestal de las dehesas. Instituto CMC – IPROCOR. Mérida.
9. **Montero, G. & Cañellas, I.** 2003. La silvicultura de los alcornoques en España. Silva Lusitana, vol 11, nº1. EFN. Lisboa.
10. ORDRE de 14 de desembre de 2001, per la qual s'aproven les bases reguladores dels ajuts a la gestió forestal sostenible i es fa pública la convocatòria per a l'any 2002. Generalitat de Catalunya.
11. **Plusieurs auteurs.** 1999. Manuel didactique du Bouchonnier. Instituto CMC IPROCOR. Mérida.
12. **Plusieurs auteurs.** 2005. Code International de Pratiques Subéricoles. Projet Interreg IIIA Subernova. Évora et Mérida.
13. **Santiago, R.** 2006. Resumen de la subasta de Marruecos. Instituto CMC – IPROCOR. Mérida.

Les incendies et l'exploitation des suberaies en Sardaigne



Agostino Pintus, Pino Angelo Ruiu

Stazione Sperimentale del Sughero
Regione Autonoma della Sardegna
Via Limbara, 9
07029 Tempio Pausania (Italie)
sperimentale.sughero@regione.sardegna.it



Synthèse historique des incendies des forêts en Sardaigne

Le phénomène des incendies a été un des éléments qui a contribué à déterminer quantitativement et qualitativement l'actuelle couverture des forêts de la Sardaigne.

Déjà à l'époque punique, on utilisait le feu comme pratique courante pour le nettoyage des terrains et surtout pour obtenir du bois des vastes surfaces à destiner à la culture des céréales.

Son utilisation est devenue sans règles car, aux usages locaux inhérents à la structure sociale et économique des Sardes, se superposèrent les intérêts de la longue domination punique.

Pendant l'époque romaine, outre que pour les mêmes intérêts, l'incendie fut massivement utilisé aussi pour des buts militaires, afin d'éliminer les forêts qui recouvraient les montagnes sardes, en donnant abri et protection aux populations indigènes qui ne supportaient pas la domination étrangère.

L'emploi du feu comme moyen de culture résulte ensuite réglementé dans l'île entière à partir du XIV^e siècle, car, étant favorisé par des facteurs qui caractérisent notre climat (températures élevées, longues périodes de sécheresse, vents fréquents et humidité relative diurne basse), échappait souvent au contrôle en causant des dégâts considérables aux champs cultivés, aux vignobles, aux maisons, au bétail, aux personnes et aux forêts.

La plus grande expression de ces règles se trouve dans la « Carta de Logu » (siècle XIV), où, dans la partie définie « Ordonnance du feu », on prévoit des peines très lourdes dans le cas de responsabilité ou de dol. Le

fait qu'il y a eu la nécessité d'écrire ces règles, démontre que le problème des incendies était devenu très grave. Il est sûr que, en dehors des alentours des villes, l'utilisation du feu était permise et commune, soit pour ouvrir de nouveaux terrains pour le semis des céréales ou pour le pâturage, soit pour le nettoyage des champs.

Une donnée très importante est l'accroissement démographique que la Sardaigne a eu pendant la période 1485 (157.000 habitants) - 1678 (299.356 habitants). Il est évident que, étant doublée la population résidante dans l'île, par conséquent il y avait eu une augmentation des exigences alimentaires, que l'on pouvait satisfaire seulement avec un développement des terrains agricoles, et ce but pouvait être atteint de façon très simple en employant le feu.

Dans ce contexte, des considérables surfaces de forêts, surtout celles couvertes par des plantes arbustives, à l'aide du feu ont été transformées dans des terrains agricoles et pâturables, avec le seul souci de ne pas causer des dommages aux chênes-lièges, qui, à cause de leur production de glands, revêtaient une importance fondamentale car permettaient l'élevages des porcins.

Le problème lié aux incendies continue, évidemment, aussi dans les années suivantes, puisque les sanctions prévues par la «Carta de Logu», publiées dans l'île entière, furent en vigueur, même si avec quelques exception, pendant la période de la domination espagnole, comme aussi pendant le Royaume de Sardaigne, à cause de sa manifestation dans des formes très graves, puisque on considéra nécessaire aggraver les peines que jusqu'à cette époque on avait prescrit aux pyromanes. Seulement suite à la «Charte Royale» du 1756 on introduise la défense d'employer le feu comme moyen pour éliminer la végétation et pour ouvrir des nouveaux terrains à destiner à l'agriculture ou pour se procurer des pâturages plus abondants. En 1771 l'on introduise aussi la défense d'allumer des feux sous les plantes ou dans leur proximité, et l'obligation d'éteindre le feu allumé par les pèlerins dans les lieux de stationnement, avant de les abandonner. Toutefois, ces règles prohibitives n'apportèrent pas des bons résultats, et, peu à peu, à l'événement fortuit causé par des techniques culturelles qui utilisaient le feu, on remplaça l'incendie prédéterminé et criminel. En ce qui concerne les subéraies, une partie de ces dernières fut frappée, en outre, par les tailles effectuées sans discrimination, réalisées pour obtenir des tannins et de la potasse, qui augmentèrent la dégradation générale causée par les incendies. Cette situation devint très grave à la fin du XIX siècle, quand, suite à une très forte crise économique, on remarqua une recrudescence des incendies des bois qui entraîna l'émission d'une loi spéciale(1897) qui cherchait à contrôler la destruction des bois.

Dans ce domaine, il faut souligner que, tout en étant interdit, on continuait à faire pâturer le bétail sur les terrains parcourus par des incendies.

Cette situation ne change pas fondamentalement à l'époque fasciste et jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale, car les ressources financières étaient destinées à l'amélioration des surfaces agraires et les formations forestières continuèrent à être négligées, toujours en proie du pâturage et des incendies et, seulement en 1962, avec le «Piano di Rinascita», l'on présenta un programme pour l'amélioration des subéraies dégradées.

Dans ce contexte apparaît assez clairement que, malgré les dommages très sérieux qui ont frappé le patrimoine forestier sarde, on ne codifie pas des lois de aménagement particulière et on ne quantifie pas l'étendue des surfaces à chênes-lièges parcourues par des incendies.

Seulement avec la loi régionale 13 du 1959, on aborda les problèmes sylvicultuels relatifs à l'exploitation des subéraies parcourues par des incendies, en dictant des lois comme le renvoi du démasclage de deux cycles végétatifs et la défense de pâturage.

Cette même loi prévoit, en reconnaissant une valeur spécifique à niveau économique et du milieu, une série de contributions pour la reconstitution de ces typologies des forêts dégradés et pour la réalisation d'une série d'activités de préventions contre les incendies.

La loi régionale suivante en matière de subéculture, n°37 du 1989, n'introduit pas d'ultérieures nouveautés par rapport à la loi précédente, en se limitant à donner de contributions pour le démasclage du liège brûlé. A niveau législatif, malgré la chronique carence d'intérêt pour la sauvegarde et la récupération des subéraies, une des dernières interventions d'une certaine importance est celle due au Règlement Européen 2080, qui prévoyait des financements pour le renouvellement et l'amélioration des subéraies.

En analysant le cours des incendies dans les derniers trente ans (1971-2003), on met en évidence que le nombre moyen des incendies est d'environ 3.400, avec une surface moyenne annuelle parcourue de 34.394 ha, dont 8.440 de surface couverte par des bois.

Toutefois, il faut remarquer le manque de données concernant la surface des chênes-lièges parcourue par des incendies, chose qui empêchait aussi un plan d'éventuelles ressources à destiner à la récupération des subéraies dégradées.

Les évaluations détaillées commencent à être disponibles seulement à partir du 1998, et sont données par le «Corpo Forestale e di Vigilanza Ambientale» (tab. 1)

Tableau 1. Données des surfaces des forêts et des subéraies parcourues par des incendies dans la période 1998/2005.

Année	Surface des forêts	Subéraies	%
1998	12.781	3.301	25,8
1999	6.886	1.514	22,0
2000	5.236	587	11,2
2001	5.385	792	14,7
2002	3.403	583	17,1
2003	8.000	1753	21,9
2004	5.052	889	17,6
2005	3.176	312	9,8
Total	49.919	9.731	19,5
Moyenne	6.239	1.216	

La surface des forêts parcourue par des incendies est plutôt variable, avec un pourcentage moyen de subéraies d'environ 20%.

Il faut remarquer que, pendant les derniers 8 ans, presque 10.000 ha de subéraies ont été parcourus par des incendies, avec une surface annuelle moyenne de 1.216 ha (fig. 1). Il s'agit sans doute de chiffres préoccupantes, car, devant ces données, on met en évidence que le problème des incendies dans la subéraie est une réalité encore très répandue, et surtout, vue la gravité du problème, il est fondamental de programmer une série d'interventions pour la récupération de ces surfaces.



Figure 1. Subéraie parcourue par un incendie

Les incendies et l'évolution des subéraies.

La typologie de végétation plus caractéristique de la Sardaigne est sûrement la forêt de chêne vert (*Quercus ilex* L.), qui couvrait une grande partie de l'île et qui représente encore le contingent végétal floristiquement plus important. A l'intérieur du climax des forêts de chêne vert de la Sardaigne on peut déterminer deux horizons; les subéraies sont insérées (Arrigoni, 1968) dans l'horizon mésophile de la forêt de *Quercus ilex*.

Les subéraies, selon une partie des botanistes, sont à considérer une phase d'altération de l'originale forêt de chêne vert, due en grande partie à l'influence des incendies, surtout si répétés dans le temps. Le chêne-liège, grâce à la protection de la couche subéreuse réussit à survivre, à désavantage des autres espèces de chênes, en formant des bois qui présentent comme indicateurs climatiques beaucoup d'espèces végétales typiques du climax des forêts de chêne vert: *Viburnum tinus* L., *Ruscus aculeatus* L., *Rubia peregrina* L., *Smilax aspera* L., *Cyclamen repandum* S. et S.

A l'intérieur des subéraies il y a aussi quelques espèces qui présentent des caractéristiques héliophiles, comme: *Arbutus unedo* L., *Erica arborea* L., *Rhamnus alaternus* L. (fig. 2).



Figure 2. Subéraie avec sous-bois

Sous la pression des incendies, la subéraie tend à assumer un caractère de pureté, puisque on élimine les espèces arborescentes comme *Quercus ilex* L. e *Quercus pubescens* Willd. , avec une simplification de la composante arbustive origininaire, qui souvent tend à devenir monospécifique, dominée par exemple par le *Cistus monspeliensis* L. ou le *Cytisus villosus* Pourret.

En ce qui concerne les effets des incendies, l'épaisseur du liège sur les plantes et le développement du sous-bois recouvrent une importance fondamentale

Ces deux éléments jouent un rôle important, car, si les plantes ont une écorce subéreuse plutôt épaisse, et l'incendie présente des caractéristiques « normales », les chênes-lièges réussissent à survivre au feu en récupérant, après quelques années, leur fonctionnalité.

Dans le cas de subéraies qui viennent d'être démasclées, ou en présence d'un sous-bois très développé, les plantes sont sérieusement endommagées et meurent, en causant une modification radicale de la structure forestière de la subéraie.

A ce propos, l'intervention humaine est d'importance fondamentale, car, avec la taille des plantes, on favorise le rejet des surgeons, en donnant origine à un taillis, qui, à travers la sélection et l'affranchissement des surgeons sera transformé dans une futaie du même âge (fig. 3).

Cette transformation, même si dans des périodes plus longues, arrive aussi naturellement, comme l'on peut remarquer dans quelques régions de la Sardaigne, où le passage de l'incendie a provoqué l'abandon des subéraies incendiées, qui, après beaucoup d'années, ont récupéré une bonne partie de la couverture forestière préexistante.



Fig. 3 Subéraie récupérée après un incendie

Dans les surfaces où le feu se répète avec des intervalles de temps brefs, outre à une simplification de la structure forestière, on assiste aussi à l'apparition de phénomènes de dégradation de plus en plus avancée, avec l'affirmation d'espèces arbustives dominantes comme le *Cistus monspeliensis* L. et d'espèces herbacées comme l'*Asphodelus microcarpus* Salzm. et Viv., qui ne sont pas du tout appréciées par le bétail, mais qui sont capables de recouvrir complètement le sol, en empêchant la pousse des espèces tabulaires (fig. 4).



Fig. 4. Subéraie dégradée par un incendie

Comme conséquence, on a l'apparition de phénomènes de dégradation à détriment du sol (destruction de l'horizon organique, érosion, stérilisation, compactage), qui, à la longue, causent l'élimination de la couche arborescente et l'abandon de vastes surfaces de terrain.

Les incendies et l'exploitation des subérais de la Sardaigne.

Chercher à déterminer les causes des incendies dans les subérais de la Sardaigne est, par rapport à ce que l'on vient de relater, très difficile, car bien souvent on ne réussit pas à distinguer un incendie mis intentionnellement dans une subéraie, d'un incendie qui a frappé cette typologie de bois étant échappé au contrôle par des raisons différentes.

Toutefois, les raisons qui comportent l'intention délibérée d'incendier les subérais sont assez peu, et, parmi elles, la principale est celle relative au problème de l'ouverture de nouvelles surfaces à destiner au pâturage. Il s'agit d'une pratique culturelle qui a accompagné l'histoire de l'homme dans le bassin de la Méditerranée, puisque c'est la technique la plus simple pour éliminer la couverture forestière, surtout dans les régions où il est très compliqué d'intervenir avec des moyens mécaniques.

La plupart des subérais de la Sardaigne ont été utilisés et sont utilisés pour le pâturage, à l'intérieur d'un système agrosylvipastoral où cette formation du bois, pour ses caractéristiques, ne représentait pas nécessairement un obstacle à la présence du bétail; en effet elle, pour sa typologie de «bois ouvert», laisse filtrer une quantité de lumière suffisante au développement des plantes herbacées et arbustives.

Dans ce domaine, il faut distinguer entre le type de bétail auquel le problème des incendies est fondamentalement lié et le type d'aménagement de la subéraie.

En effet, dans les régions de la Sardaigne dans lesquelles on élève surtout des ovins, les subérais représentent souvent une valeur non pour le produit liège mais car il s'agit de terrains à utiliser pour le

pâturage et à exploiter pour la présence des espèces herbacées pabulaires qui représentent presque la totalité du régime du bétail. Dans ce contexte, la présence des arbustes à l'intérieur des subéraies était un élément limitant, car ces plantes ne sont pas appréciées par les ovins, et, par conséquent, l'incendie était le moyen le plus rapide pour libérer les terrains de la composante arbustive (fig. 5).



Fig. 5 Subéraie pâturée avec des ovins

Le type d'élevage plus commun était et est même actuellement celui du bétail vivant en liberté, qui comporte un emploi extensif du territoire, où la subéraie, même à cause des incendies, était graduellement transformée et exploitée comme subéraie clairsemée, et, ensuite, comme pâturage arborescent (fig. 6).



Figura 6. Pâturage arborescent

Un autre élément très important dans l'exploitation agrosylvopastorale était celui du labourage de la subéraie avec un but agronomique, avec le semis de fourragères à utiliser pour le bétail. La composante arborescente était considérée comme un élément limitant et, par conséquent, la pression des incendies était très élevée, et, à cause de la répétition des phénomènes incendiaires, on arrivait à une dégradation rapide de la subéraie, exploitée exclusivement comme surface agricole, dans laquelle la présence des plantes était sporadique et de maigre intérêt économique.

Un élément très important était aussi celui du nombre du bétail, qui d'habitude était supérieur par rapport aux potentialités des terrains, et ça amenait à la recherche constante d'autres surfaces à destiner au pâturage.

La présence et la fréquence des incendies portait à un modèle d'exploitation de la subéraie où la densité était toujours très basse, le substrat arborescent était du même âge, où il manquait totalement le renouvellement naturel et la valeur du produit liège, à cause de l'incendie, était presque nulle (fig. 7).



Fig. 7 Subéraie dégradée et abandonnée

Dans d'autres régions de la Sardaigne, où il y avait surtout le pâturage des bovins, comme par exemple la «Gallura», la présence des incendies était beaucoup plus réduite par rapport aux régions desquelles on vient de parler. La raison est due au fait que la présence de la couche arborescente était parfaitement compatible avec le type de bétail, qui, surtout dans la période estivale et au commencement de l'automne, trouvait comme seule forme d'alimentation celle des plantes arbustives.

Dans ce contexte, la présence du bétail, d'un certain point de vue, avait un effet positif, car, en consommant la biomasse arbustive, contribuait à diminuer les possibilités d'un incendie. Au delà de ça, les subéraies de la «Gallura» étaient rarement intéressées par ce phénomène, et, où ces derniers arrivaient, il s'agissait d'incendies qui provenaient de l'extérieur, c'est à dire pas mis intentionnellement pour endommager ces bois.

Il est très important de souligner que la phénoménologie des incendies était aussi limitée par le fait que ces bois représentaient une source de revenu très importante, car ils étaient utilisés surtout pour la production de liège, qui trouvait un marché bien organisé dans les nombreuses industries de «l'Alta Gallura».

Dans ce cas, la menace des incendies, associée à la valeur économique du bois, a donc conduit vers un modèle d'exploitation dans lequel la subéraie était gérée de façon «rationnelle», avec une quantité de bétail souvent assez limitée, qui permettait d'un côté l'intégration du revenu dérivant de la production du liège et, de l'autre, un petit renouvellement du bois (fig. 8).



Figure 8. Subéraie exploitée rationnellement

Il est fondamental de souligner que, dans les subéraies de la «Gallura» il y avait une présence capillaire de l'homme, qui habitait pendant toute l'année à la campagne, au contraire de la plupart des autres subéraies sardes, où la présence de l'homme était liée seulement à la présence du pâturage et, par conséquence, irrégulière, et leur perte n'entraînait pas de problèmes de nature économique.

La menace constante des incendies a, en partie, conditionné le modèle actuel d'exploitation des subéraies, en poussant les propriétaires intéressés à leur sauvegarde à réaliser une série de mesures de protection comme les débroussaillages, la création de bandes pare-feu, le démasclage du liège en plus roulements de façon que les plantes présentent une épaisseur de liège suffisante à les sauvegarder des dommages. Si celui que l'on vient de décrire est l'aspect le plus commun dans les régions de la Sardaigne plus sensibles aux thèmes de la subériculture, il est aussi vrai que dans d'autres régions où le chêne-liège est en compétition avec le pâturage, on remarque un état d'abandon total, puisque la seule pratique forestière est celle du démasclage du liège tous les dix ans, et qui souvent est endommagé par des nombreux incendies et, en perdant valeur économique, est laissée sur la plante.

Une autre cause des incendies qui puissent avoir frappé les subéraies sont celles liées à l'agriculture, car on permettait d'utiliser le feu pour nettoyer les terrains des chaumes et des rameaux, qui, tout en étant réglementé, a souvent causé des graves dommages à cause de la non observation des règles prévues.

Une autre catégorie de motivations, souvent rapportables à la destruction des subéraies, est celle de l'incendie par vengeance, qui concernait soit des contentieux entre particuliers, soit entre ces derniers et des organismes publics. Dans ce cas il s'agissait souvent de problèmes reconductibles au pâturage, surtout quand ils concernaient l'emploi des terrains publics, avec ou sans bois, que, dans beaucoup de régions de la Sardaigne représentent une bonne partie des communaux.

Références

Arrigoni P.V., 1968. Fitoclimatologia della Sardegna. *Webbia* 23: 1:100.

Beccu E., 2004. Cause storiche degli incendi in Sardegna Atti del Convegno "Incendi boschivi e rurali in Sardegna. Dall'analisi delle cause alle proposte di intervento. Cagliari 14/15 maggio 2004

Boni C., 2004. Il fenomeno degli incendi in Sardegna. Atti del Convegno "Incendi boschivi e rurali in Sardegna. Dall'analisi delle cause alle proposte di intervento. Cagliari 14/15 maggio 2004

Casula F. C., 2004. Incendi in Epoca Giudiciale: la disciplina nella Carta de Logu. Atti del Convegno "Incendi boschivi e rurali in Sardegna. Dall'analisi delle cause alle proposte di intervento. Cagliari 14/15 maggio 2004

Di Gregorio F., 2004. L'impatto degli incendi nelle campagne e nei boschi sull'ambiente Atti del Convegno "Incendi boschivi e rurali in Sardegna. Dall'analisi delle cause alle proposte di intervento. Cagliari 14/15 maggio 2004

Pampiro F., Pintus A., Ruiu P.A., Soru S., 1996?. PIM Sardegna. Risultati della ricerca. Parte quarta: analisi storico economica.

Pintus A., Pampiro F., Ruiu P.A. 1993. *Analisi di differenti interventi selvicolturali per il recupero di una sughereta percorsa da incendio.* Atti del Convegno "Arboricoltura da legno e Politiche Comunitarie", Tempio (SS) 22/23.06.1993. pagg.:287-295.

Pintus A., Ruiu P.A., 2004. Recupero delle sugherete percorse da incendio. Atti del Convegno "Incendi boschivi e rurali in Sardegna. Dall'analisi delle cause alle proposte di intervento. Cagliari 14/15 maggio 2004

Pintus A., Ruiu P.A. Pampiro F. 1996. *Aspetti forestali, coltivazione e produzione della Quercia da sughero.* Atti del 2° Simposio Internazionale sul sughero, Pavia 12/13.09.1996. pagg.:16-2

Ruju S., 2002. Il peso del Sughero. Storia e memorie dell'industria sugheriera in Sardegna (1830-2000). Stazione Sperimentale del Sughero.

Saba F., 2004. Le cause degli incendi boschivi e rurali in Sardegna dalle ipotesi all'analisi dei dati. Note esplicative alle tabelle sulle cause di incendio dolose e colpose Atti del Convegno "Incendi boschivi e rurali in Sardegna. Dall'analisi delle cause alle proposte di intervento. Cagliari 14/15 maggio 2004

Impact de la gestion du liège sur l'économie rurale et les incendies des forêts en Tunisie



Mohamed Lahbib BEN JAMAA¹, Habib ABID², Mohamed NOUIOUI³

1. Chargé de Recherches
Chef d'Unité de Gestion et de Valorisation des Ressources Forestières,
INRGREF
B.P. N°10
2080 Tunis (Tunisie)
benjamaa.lahbib@iresa.agrinet.tn
2. Sous-Directeur, Direction Générale des Forêts, Tunis, Tunisie.
3. Sous-Directeur, Régie d'Exploitation Forestière, Tunis, Tunisie.



SOMMAIRE

Résumé

I. La région Kroumirie-Mogods : aire du chêne-liège en Tunisie

- I.1. Caractéristiques physiques
- I.2. Caractéristiques démographiques
- I.3. Faciès des subéraies

II. Importance de la production du liège

- II.1. Historique du démasclage en Tunisie
- II.2. Evolution de la production du liège
- II.3. Evolution du prix de Cession de liège
- II.4. Impact sur l'économie rurale : génération de journées de travail

III. Les incendies dans les forêts de chêne-liège

- III.1. Importance des feux de forêt
- III.2. Causes des incendies
- III.3. Dégâts des incendies

IV. Gestion des subéraies tunisiennes

- IV. 1. Considérations pour l'aménagement de la subéraie
- IV. 2. Approche pour l'aménagement intégré de la subéraie

Conclusion

BIBLIOGRAPHIE CONSULTEE

Résumé

Le présent article présente des réflexions sur l'impact de la gestion des subéraies sur les incendies de forêts, ainsi que celui de l'exploitation du liège sur l'économie rurale en Tunisie. La région de Kroumirie (aire du chêne-liège) est caractérisée par des conditions physiques très difficiles (relief accidenté, ressources limitées, sécheresse,...) et une densité démographique très élevée (pauvreté, ...). La forêt de Kroumirie a été le sujet de plusieurs chantiers de récoltes des lièges de reproduction depuis 1893 jusqu'à maintenant. Ainsi, plusieurs parcelles ont été exploitées plus que neuf fois. Les activités liées à la récolte du liège génèrent un grand nombre d'emploi pour les usagers de la forêt, permettant d'engager plus que 1000 ouvriers permanents pendant 6 mois. L'ouverture de la forêt par l'amélioration du réseau routier (exploitation, tourisme) ne fait qu'augmenter les risques des feux de forêts ; la population qui exerce une grande pression sur la forêt constitue toutefois, un avant-garde dans la lutte contre les incendies, par ces interventions rapides. Des travaux de régénérations doivent, cependant, avoir lieu pour améliorer la qualité de notre liège et augmenter la pérennité de nos forêts.

I. La région Kroumirie-Mogods : aire du chêne-liège

I.1. Caractéristiques physiques

La région de Kroumirie-Mogods est constituée par une bande étroite qui occupe presque toute la partie septentrionale et qui est délimitée au Nord par la Méditerranée et au Sud par une ligne partant de la frontière algérienne au niveau du Bec de Canard jusqu'à Bizerte. C'est la région forestière par excellence de la Tunisie. Le relief est souvent accidenté. Les altitudes variables passant de 1 203 m (Jebel Ghorra à la frontière avec l'Algérie) à 400 m dans la partie Est. Les pluies sont abondantes, en moyenne 800 mm (1 500 mm à Aïn Drahem). Si les pluies sont abondantes, la période estivale est sèche et longue. Les arbres souffrent énormément. La température moyenne annuelle décroît avec l'altitude 18°C à Tabarka sur la côte et 15°C à Aïn Drahem à 720 m d'altitude. Les températures maximales absolues de 47°C à Tabarka, 43°C à Aïn Drahem et 49°C à El Feija sont toutes enregistrées au cours du mois d'Août. Cette zone est caractérisée par une sécheresse estivale très forte (plus longue pour la partie côtière) contrastant avec une pluviométrie hivernale très importante. Cette sécheresse estivale est encore plus accusée au niveau du sol et s'étale sur une période encore plus longue (Selmi, 1985). La région Mogods-Kroumirie correspond à l'étage bioclimatique humide et sub-humide. La quasi-totalité des forêts de chêne-liège et de chêne zeen sont situées dans cette région du Nord-Ouest du pays.

I.2. Caractéristiques démographiques

Sont considérées comme populations forestières, les populations qui vivent à l'intérieur ou à proximité des forêts. On pourrait aussi les assimiler aux populations usagères du domaine forestier. En Tunisie, ces populations sont évaluées à environ 1 000 000 de personnes¹, soit 150 000 ménages, ce qui représente 10% de la population totale du pays et 30% de la population rurale. Les populations forestières sont pour l'essentiel localisées dans les régions du Nord-Ouest et du Centre-Ouest. Même si elles ne sont pas toutes légalement usagères des forêts domaniales, elles utilisent les forêts.

La population du Nord-Ouest est estimée à 300 000 personnes. Les densités de populations sont parmi les plus élevées du pays : 100 habitants au Km² et parfois plus.

D'un point de vue démographique, cette région a des caractéristiques particulières du fait du poids de la population rurale et de la faiblesse de l'urbanisation.

Particularités démographiques du Nord-Ouest.

Populations	Année 1994 (en 1000 habitants)	Année 2000 (en 1000 habitants)	Année 2010 (en 1000 habitants)
Communale	442,3	496	615
Non communale	804	779	740
Totale	1 246	1 275	1 355
% population non communale	64%	61%	55%

Source : « Etude sur la stratégie des ressources naturelles » SCET-Tunisie et BDPA-SCETAGRI. DGPDIA . 1997.

En 2010, le poids démographique de l'Ouest va se maintenir. Les projections démographiques font apparaître la même tendance avec un taux d'urbanisation plus fort pour le Nord et une progression modérée pour le Centre-ouest. Les populations non communales resteront majoritaires avec 55% alors qu'au niveau national ce taux ne serait que de 29%. En 2010, les régions du Nord-ouest auraient une population qui représenterait un peu plus du quart de la population totale (26%) et 50% de la population non communale du pays.

¹ Les estimations sont variables. Le chiffre actuellement fourni de 800 à 900 000 personnes est déjà relativement ancien puisque cette estimation date de 1975. Ce chiffre a été repris et confirmé en 1987. En appliquant un taux d'accroissement annuel de 1,5% seulement, la population forestière serait de 1 160 000 personnes.

Ce n'est qu'en 2025 que les populations non communales représenteraient 50% de la population totale dans l'Ouest.

Les conclusions que l'on peut tirer de ce qui précède sont les suivantes :

- La moitié de la population rurale du pays vit et vivra d'ici 2010 dans les 7 gouvernorats de l'Ouest ;
- La subéraie tunisienne ne connaîtra pas d'ici 2025 une réduction significative de la population forestière usagère ;
- Les populations rurales de l'Ouest vont se stabiliser autour de 1,7 millions de personnes ;
- La population urbaine croîtra, passant de 967 000 à 1 223 000 habitants en 2010.

Normalement on peut s'attendre à ce que plus de la moitié de l'effort de développement rural consenti par l'Etat aille aux deux régions de l'Ouest qui renferment la moitié de la population rurale du pays.

Les caractéristiques des populations des zones forestières sont les suivantes :

- Fortes densités, souvent supérieures à 90-120 personnes au km² dans les Mogods et la Kroumirie (aire du Chêne Liège) ;
- Habitat relativement dispersé : les douars (village) comportent souvent entre 10 et 30 ménages, rares sont les douars où la population dépasse 60 ménages ;
- Existence d'une émigration saisonnière importante des hommes jeunes en direction des centres urbains côtiers ;
- Taux de chômage et de sous-emploi élevé, notamment chez les jeunes ;
- Les taux d'analphabétisme sont parmi les plus élevés des zones rurales, notamment chez les femmes ;
- Forte dépendance des ménages à l'égard des revenus provenant des activités forestières (chantiers forestiers, collecte de PFNL, fabrication de charbon de bois) ;
- Faiblesse des revenus provenant de l'agriculture ;
- Importance économique et valeur sociale élevée de l'élevage ;
- Ressources en eau et en sol réduites et insuffisantes pour assurer la subsistance du ménage ;
- Grande vulnérabilité (réserves très réduites, forte dépendance de l'assistance de l'Etat), marginalisation importante des femmes et des jeunes ;
- Rapports souvent conflictuels avec l'administration des forêts à cause de la répression des délits, de conflits fonciers, des mises en défens de longue durée, absence de chantier et d'emploi, ...

La région du Nord-ouest du pays referment 70% des espaces forestiers du pays et certainement plus de 80% des ressources forestières. Leur population pèse d'un poids considérable sur les forêts mais aussi sur l'ensemble des équilibres écologiques du pays dans la mesure où cette partie du pays constitue le château d'eau de la Tunisie. Les principaux cours d'eau ont leurs bassins-versants dans cette région.

I.3. Faciès des subéraies

Le Chêne-liège, *Quercus suber* L., est une espèce du bassin méditerranéen occidental ainsi que de la côte atlantique. Il occupe environ 2 millions d'hectares dont 1,1 millions en Europe (Portugal, Espagne, Italie, France) et le reste en Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie).

La Subéraie Tunisienne se présente d'une manière générale sous deux aspects différents (voire carte) :

Subéraie Orientale: (Mogods et Nefza partie) avec un faciès généralement pauvre et dégradé sous l'effet de la tripartite (incendie, exploitation et pâturage), réduite à l'état actuel et le plus souvent à un maquis dont la valeur économique est faible. Actuellement elle couvre 27 500 hectares (IFPN, 1995). Cette forêt dégradée, fait l'objet de projets de reforestation, par le chêne liège en mélange avec d'autres espèces en raison de la vision revalorisée des espèces autochtones et des usages du liège sur le marché international.

Subéraie Occidentale: (Nefza partie et Khroumérie) avec un faciès relativement en bon état qui couvre 45 500 hectares (IFPN, 1995). Cette forêt, quoique encore productive, 80 000 à 100 000 quintaux du liège par an; demeure constamment menacée par la dégradation née du feu, du surpâturage et des défrichements provoqués par les habitants et les riverains.

Il en résulte que sur les 150 000 ha de l'aire du chêne, il ne reste que 73 000 ha dont 45 500 Ha sont productives et 27 500 ha constituent des forêts dégradées (IFPN, 1995).

Répartition des superficies (ha) des peuplements chêne liège à l'état pur

Gouvernorat	Superficie (ha)	Taux (%)
Jendouba	49 142,397	71
Béja	14 066,821	20
Bizerte	6 139,221	9
Total	69348,439	100

Source : (INFOTEL, 2000).

Les peuplements de chêne liège à l'état pur couvrent 69 348 ha, réparties à 71, 20 et 9% respectivement dans les gouvernorats de Jendouba, Béja et Bizerte.

Répartition des superficies (Ha) des peuplements mixtes de chêne liège

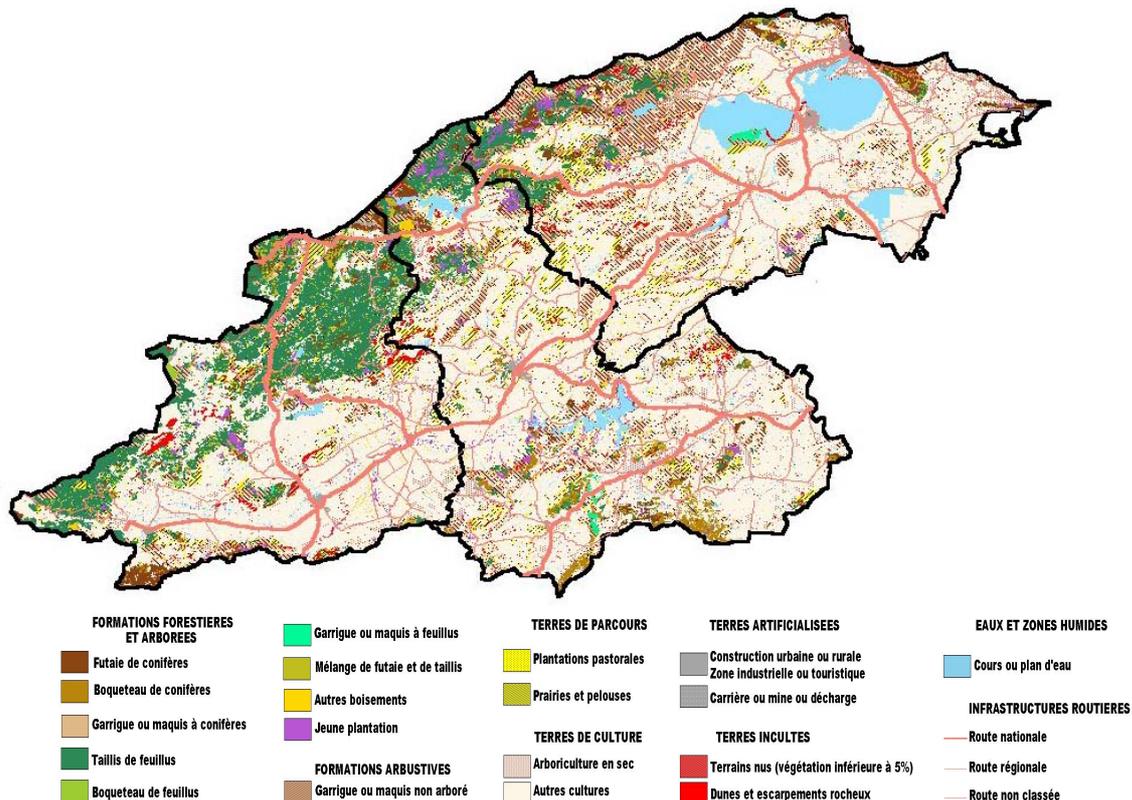
Gouvernorat	Chêne liège Chêne zeen	Chêne liège Pin maritime	Chêne liège Pin	Chêne liège Eucalyptus	Total Ha
Jendouba	13 904,150	1 957,766	339,491	31,339	16 232,746
Béja	2,917	15,798	-	-	18,715
Bizerte	12,643	49,236	60,685	49,431	171,995
Total	13 919,717	2 022,800	400,176	80,770	16 423,456

Source : (INFOTEL, 2000).

Les peuplements mixtes de chêne liège couvrent 16 423 ha, localisés essentiellement dans le gouvernorat de Jendouba.

**Carte d'Occupation Forestière et Pastorale
Jendouba – Béja – Bizerte**

(Source: Deuxième inventaire forestier national INFOTEL)



II. Importance de la production du liège

II.1. Historique du démasclage en Tunisie

Le liège est le principal produit qui provient de la subéraie. D'ailleurs, l'objectif primordial de l'aménagement des forêts de chêne liège pendant le protectorat est la récolte des lièges.

La forêt de Kroumirie a été le sujet de plusieurs chantiers de récoltes des lièges de reproduction depuis 1893 jusqu'au début des années cinquante. Il en résulte que plusieurs parcelles ont été parcourues par les marches d'exploitation plus que quatre fois. De ce fait, les peuplements de chênes lièges qui les forment sont arrivés à la 5^{ème} et même à la 6^{ème} récolte au cours de cette période.

L'exploitation des peuplements du chêne liège donne à la fois :

- le liège mâle, dont la première récolte remonte à 1884 ;
- le liège de reproduction, dont la première récolte remonte à 1893.

Le liège mâle

La récolte des lièges mâles a été réalisée depuis 1884. L'enlèvement de la première couche du liège se fait lorsque l'arbre atteint 40 ou 50 cm de circonférence, c'est le liège mâle, les récoltes postérieures sont dites de reproduction.

Le liège mâle constitue donc la partie extérieure de l'écorce naturelle de l'arbre. Au début de la période coloniale, ce produit -gisant aux pieds des peuplements démasclés- était abandonné, il n'était utilisé que pour le chauffage, l'entretien des gourbis et quelques usages domestiques. Constatant les avantages qu'il pouvait tirer de ce produit, le Service forestier exportait le liège mâle vers les centres de transformation allemands¹.

Le nombre de pieds de chênes liège susceptibles de produire le liège mâle dans toute la Kroumirie était évalué à 13 millions pour une période de 20 ans (de 1884 à 1904) (Rapport de la sous-commission d'études économiques (1929-1932)². Cette estimation paraît exagérée; car les incendies ont détruit plusieurs massifs de chêne liège, notamment ceux de 1887, 1890, 1893 et 1894 faisant disparaître un grand nombre d'arbres susceptibles de produire du liège; ce nombre a été revu à la baisse pour ne pas dépasser 6.500.000 arbres (Selon la Revue des eaux et forêts de 1896³).

Depuis 1930 et particulièrement après la Deuxième Guerre mondiale, le commerce du liège mâle a progressé.

La production de liège mâle en Kroumirie en quintaux (moyenne par an)

Période	1930-1940	1941-1953	1952	1953
Quantité de liège	2918	2843	7500	10300

Source : Les forêts de la Tunisie, 1931

L'exploitation des lièges de reproduction durant le protectorat français était plus organisée que celle des lièges mâles (Mejbri, 2005) ; les données dont on dispose permettent de suivre l'évolution de l'exploitation et quantifier les récoltes.

Le liège de reproduction

Le détachement du liège mâle de l'arbre permet de développer une nouvelle écorce souple et légère qu'on appelle liège de reproduction. Cette nouvelle écorce est considérée comme le fruit le plus intéressant

¹ Les forêts de la Tunisie, 1931.

² Rapport de la sous-commission d'études économiques 1929-1932 (Archives MAE): ce rapport trace l'œuvre déjà accomplie dans les différents domaines du protectorat tels que l'exploitation forestière, les produits du sol et l'industrie. La commission est composée d'un président, un vice président, un rapporteur et 11 membres.

³ *Revue des eaux et forêts*, 1896 p. 390

de la subéraie tunisienne grâce à la demande des industries de sa transformation et qui produisent par exemple les bouchons de bonne qualité.

Les premières récoltes des lièges de reproduction ont commencé en 1893 dans la forêt de Ouechtata (la Kroumirie occidentale)¹. Les quantités récoltées ont été vendues par voie d'adjudication publique au profit des entrepreneurs forestiers et des commerçants qui exportaient ce produit vers l'Algérie, la France et l'Italie. A partir de 1945, la Société Nationale du Liège (S.N.L) à Tabarka est devenue le centre de collecte des lièges récoltés dans la forêt de Kroumirie. Les récoltes des lièges de reproduction ont été bien organisées vu la demande considérable sur ce produit à l'époque coloniale.

Pour avoir du liège de bonne qualité, il faut que le démasclage s'effectue à un cycle de 12 ans. De plus, l'épaisseur du liège récolté ne doit pas dépasser 3 à 4 cm, au-delà de cette dimension, il n'est plus propre à la fabrication des bouchons et il perd son élasticité et sa qualité diminue.

A l'époque coloniale, les peuplements du chêne liège sont démasclés à divers âges, ensuite le liège est classé par catégorie : liège marchand dont l'épaisseur dépasse 2,7cm, liège mince et bâtard dont l'épaisseur doit être inférieure à 2,7cm et le liège inférieur (rebut) ; cette dernière catégorie comprend les lièges qui ne peuvent pas être classés dans les deux premières catégories.

La mise en valeur des peuplements de chênes lièges dans la forêt Ain-Draham a eu lieu en 1885, 1886, 1889 et 1893 et les séries ont été partagées en lots ou coupons dans lesquels les rotations se réalisaient tous les trois ans (triennale), c'est-à-dire l'intervalle de temps séparant deux passages consécutifs de récolte sur un même point de la série (Boudy, 1952). Les forêts de Chihia et de Tegma ont été démasclés respectivement entre (1891-1893) et (1896-1898).

Dans la majorité des cas, il était difficile de récolter les arbres mis en rapport à cause des incendies.

Nombre d'arbres mis en rapport au premier démasclage et récoltés dans la forêt de Ain-Draham

Séries	Nombre de chênes liège mis en rapport au 1 ^{er} démasclage (1885-1904)	Nombre d'arbres récoltés (1893-1955)
1	294231	883695
2	42422	657143
3	-	-
4	124698	571772
5	102758	330553
6	110464	620083
7	-	95093
8	70368	314187
9	90776	228551
10	142955	617158
Total	978672	4318235

Source : Registre d'exploitation des lièges (Années : de 1881 à 1956), *Archives de la Direction des forêts de Ain-Draham*

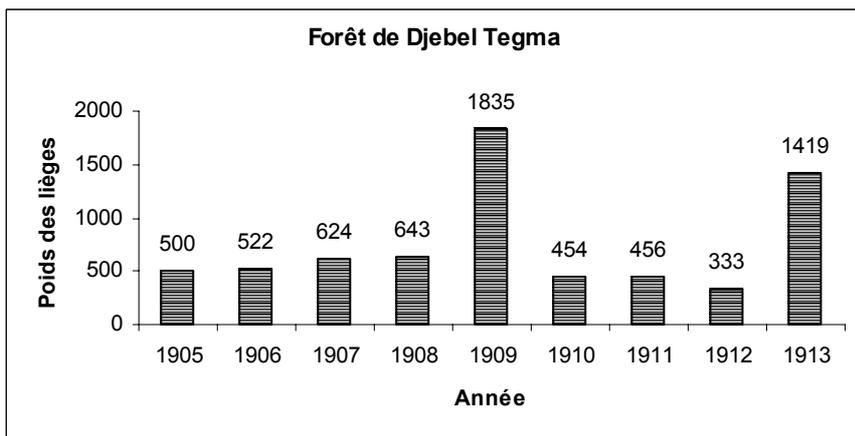
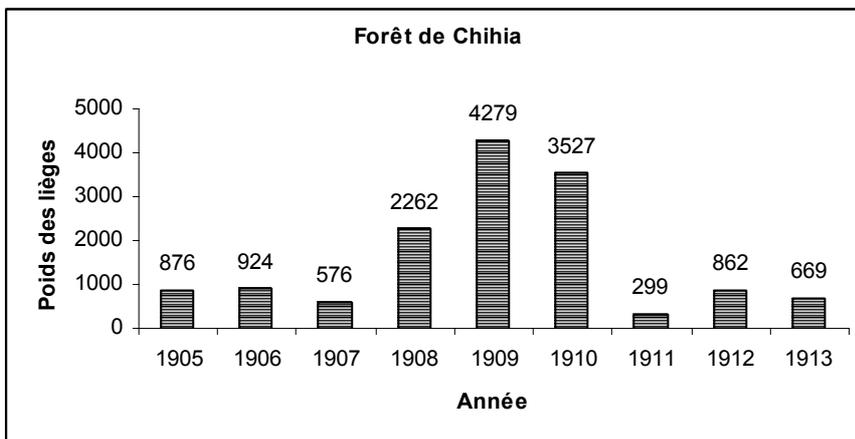
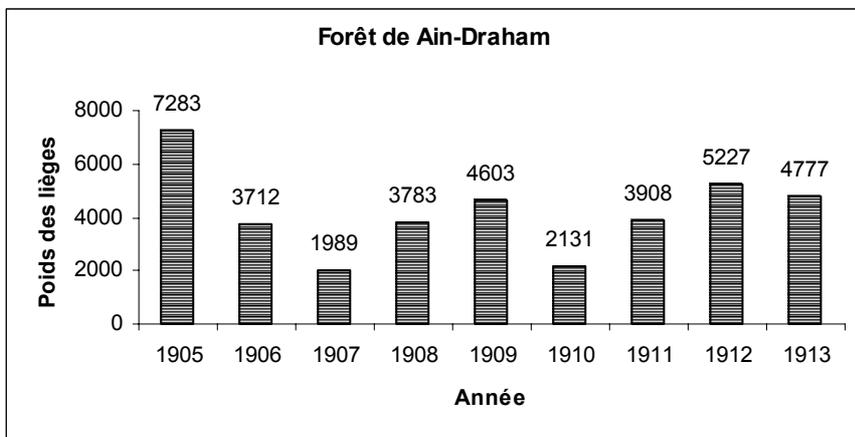
Par rapport aux autres forêts, la production du liège est très importante dans la forêt de Ain-Draham puisque le total des sujets démasclés, selon les sondages effectués par les surveillants de démasclage au cours de la période coloniale, est supérieur à 4 millions. En ce qui concerne les quantités des lièges exploités qui permettent d'avoir une idée sur la productivité et le rendement des forêts de la circonscription, les données des registres intéressaient uniquement les forêts de Ain-Draham, des Chihia et Tegma et au cours d'une période très limitée (1905-1913).

Enfin, l'aménagement insuffisant en sentier d'exploitation et en routes carrossables, les dégâts causés par les incendies et la faible croissance des lièges dans quelques massifs forestiers de la circonscription forestière

¹ Visite aux forêts de la Kroumirie occidentale (1885-1916): Archives du MAE, carton n° 224, bobine 154

de Ain-Draham, ont affaibli le rendement des forêts en matière de production du liège femelle¹. Ce nombre était estimé à 8.377.191 sujets récoltés dans la circonscription dont chaque arbre peut donner entre 6 et 8 kg de liège.

Poids des lièges récoltés dans la circonscription forestière de Ain-Draham entre 1905 et 1913 (en quintaux)



Les quantités du liège de reproduction récoltées dans la circonscription forestière de Ain-Draham ont été évaluées à :

- **37413 quintaux** dans la forêt de Ain-Draham
- **14274 quintaux** dans la forêt des Chihia
- **6786 quintaux** dans la forêt de Tegma

Source : Archives de la Direction des forêts de Ain-Draham, registres d'exploitation des lièges (forêts de Ain-Draham, Chihia et Tegma), extrait du mémoire de Mejbri (2005).

¹ Archives de la Direction des forêts de Ain-Draham : Récolte des lièges dans la Forêt des Chihia (1881-1956)

A partir de cette représentation graphique on distingue :

- Des irrégularités au niveau des quantités du liège de reproductions récoltées annuellement dans chaque forêt, qui sont généralement faibles pour les forêts de Chihia et de Jebel Tegma, et importante pour la forêt de Ain-Draham entre 1905 et 1913;
- Des différences assez nettes entre les trois forêts en ce qui concerne le total des lièges récoltés, puisque le total de peuplements de chêne liège récolté dans la forêt de Aïn-Draham est deux fois supérieure que celle des Chihia, multipliée par cinq, par rapport à la forêt de Tegma.

Ces variations sont dues à :

- L'importance des chemins d'exploitation forestières, très développés dans la forêt de Aïn-Draham ce qui facilite l'exploitation et la mobilisation des lièges;
- La proximité des lieux de destination du liège (Tabarka) pour la forêt de Ain-Draham, au contraire des autres forêts, notamment, la route de Aïn-Draham à Tabarka qui divise cette forêt en deux parties (Est et Ouest) et assure le transport du liège;
- Les peuplements de chêne liège qui constituent la forêt des Chihia sont jeunes, ce qui réduit leur productivité;
- La forêt de Djbel Tegma est située à l'extrémité Ouest (au niveau des frontières algériennes), et les récoltes du liège de reproduction sont moins importantes dans cette forêt, en raison des difficultés de transport.

Ce ci explique ainsi, la concentration de l'exploitation forestière en Kroumirie centrale.

En 1962, le Service des Forêts a élaboré un rapport sur la situation des massifs forestiers de chêne liège dans la circonscription de Ain-Draham¹.

Dans ce rapport, les peuplements forestiers susceptibles d'une exploitation régulière sont situés dans la quasi-totalité de forêts de la circonscription, particulièrement dans la forêt de Tegma, la forêt de Ain-Draham excepté quelques parcelles, la 1^{ère} série de la forêt de Chihia et la forêt de l'Oued Zeen. Ces cantons, composés essentiellement de peuplements de chêne liège et du chêne zeen accompagnés souvent d'un sous-bois de bruyère, myrthe, phylaria et d'arbousier, couvrent 30220 hectares. Le même rapport détermine les parcelles forestières dégradées et propose la mise en défens des terrains désormais interdite au parcours. Ces cantons, composés de peuplements de chêne liège dégradé, s'étendant sur 10401 hectares. Ils sont localisés essentiellement dans la 2^{ème} et la 3^{ème} série de la forêt des Chihia la 7^{ème}, 9^{ème} et la 3^{ème} série de la forêt de Ain-Draham et quelques parcelles de la forêt de l'Oued Zeen.

Actuellement toutes les subéraies tunisiennes sont aménagées. Durant les années 1990, il y a eu une réflexion sur le secteur liège permettant l'élaboration d'une Stratégie Nationale de Développement du Secteur Liège en Tunisie.

II.2. Evolution de la production du liège

Evolution de la production de liège en (Qx).

Année	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Catégorie													
Liège RMD	13691	88194	61797	81009	45945	60515	73214	67978	105680	61695	62905	56198	57926
Liège de ramassage	65903	6384	9110	12256	22199	14012	12631	16433	14509	15226	13577	30812	6554
Total	79594	94578	70907	93265	68144	74527	85854	84411	120189	76921	76482	87010	64480

Source : Rapports d'activité de la REF (1991 à 2003). Qx : quintaux, RMD : liège de reproduction (R), liège mâle (M), liège déchet (D).

¹ Rapport de l'ingénieur des travaux des forêts, chef de la circonscription le 12 mai 1962, Archives de la Direction des forêts de Ain-Draham

La production du liège varie d'une année à l'autre, plusieurs contraintes peuvent influencer le déroulement des opérations de récolte du liège et affectées ainsi la production, nous citons plus particulièrement :

- Présence d'un maquis assez vigoureux et un relief accidenté (accessibilité),
- Etat phytosanitaire des arbres : arbres dépérissant,
- Mauvais décollement du liège lors de la récolte.

Toutefois, la campagne de récolte du liège de l'année 1999, représente incontestablement la meilleure production enregistrée depuis 1956 (REF, 1999), soit 120 189 Qx.

Le mode de réalisation de la récolte du liège préconisé est celui des chantiers ordinaires. C'est un mode de réalisation traditionnel propre à l'Administration Forestière. Ces chantiers sont organisés et coiffés par les techniciens forestiers.

Au niveau des catégories de liège le tableau ci-après donne un aperçu sur l'évolution des quantités par catégorie les unes par rapport aux autres.

Evolution des pourcentages du liège par catégories

Année	Liège de reproduction (%)	Liège mâle (%)	Déchets (%)	Total (%)
Moy 56 – 60	74	16	10	100
Moy 61 – 65	72	15	13	100
Moy 66 – 70	72	20	8	100
Moy 71 – 75	76	14	10	100
Moy 76 – 80	84	8	8	100
Moy 81 – 85	87	5	8	100
Moy 86 – 90	85	7	8	100
Moy 91 – 95	84	5	11	100
Moy 96 - 2000	83	6	11	100

Source : Rapports d'activité de la REF (1999 ; 2000).

Le tableau ci-dessus fait montrer une tendance générale de vieillissement constant de la subéraie tunisienne, vu que l'importance du liège mâle ne cesse de décroître, mettant en exergue la difficulté croissante de régénération. Ce constat dénote aussi une absence de jeune peuplement entrant à la fourniture de liège mâle durant les 50 dernières années. Le manque de main d'œuvre qualifiée, du au départ de certains récolteurs à cause de leur âge élevé, et l'intégration de nouveau ouvriers non qualifiés, est à l'origine de l'augmentation des déchets de liège.

II.3. Evolution du prix de Cession de liège

Evolution des Prix de Cession de liège en (DT).

Catégorie	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Liège RMD	12,826	13,05	12,845	18,777	73,905	49,240	70,955	101,700	71,825	71,825	113,974	71,213	63,969
Liège de ramassage	1,035	3,424	3,454	3,962	20,307	16,971	15,960	14,200	10,744	10,744	-	9,870	7,577

Source : Rapports d'activité de la REF (1991-2003). DT : Dinar Tunisien.

La vente du liège est assurée par la Régie d'Exploitation Forestière (REF), elle se fait par adjudication publique aux industriels du liège locaux. Le prix de vente du quintal de liège a augmenté d'une façon importante vers la fin des années 1990, il a été multiplié par environ 10 en 1998, par rapport à l'année 1991.

III.4. Impact sur l'économie rurale : génération de journées de travail

Toutes les opérations de la récolte du liège se font manuellement, nécessitant ainsi l'emploi d'un grand nombre d'ouvriers. Elles sont effectuées conformément au calendrier ci-dessous.

Calendrier des différentes opérations de récolte du liège.

Opération	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Ouverture des Métros												
Récolte												
Transport												
Travaux de Parc												
Ramassage												
Gardiennage												

Source : Rapports d'activité de la REF.

L'opération « ouverture de métros » consiste à dégager le maquis pour permettre l'accès aux parcelles à exploiter. La récolte du liège est assurée des chantiers ordinaires, organisés et coiffés par les techniciens forestiers de l'administration. L'opération de ramassage du liège gisant en forêt, provenant essentiellement des arbres morts sur pied et des chablis, ainsi que des débris de liège laissés par terre lors des précédentes récoltes, se fait en totalité par la REF du mois de mars jusqu'au mois de mai. Le manque de main d'œuvre qualifiée, du au départ de certains récolteurs à cause de leur âge élevé, et l'intégration de nouveaux ouvriers non qualifiés, est à l'origine de l'augmentation des déchets de liège.

L'évolution du nombre de journées de travail (JT) générées par les campagnes de récolte du liège est consignée dans le tableau ci-après :

Evolution de la main d'œuvre employée durant les 7 dernières années.

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nbre de JT	312 869	153 893	179 567	182 192	196 689	198 647	183 362
Nbre d'ouvrier permanent en 6 mois	1738	855	998	1012	1093	1103	1018

Source : Rapports d'activité de la REF (1999-2005).

La main d'œuvre employée durant les campagnes de récolte du liège est variable d'une année à l'autre, en fonction des quantités de liège récoltées. Ce nombre varie, également, entre les mois, atteignant son optimum généralement au mois de juillet où la récolte est très intensive. Le nombre d'ouvriers employés le plus important a été enregistré en 1999, meilleure année de production du liège (Cf. tableau) enregistrée depuis 1956 (REF, 1999).

La campagne de récolte de liège génère des emplois très importants, environ 1000 ouvriers sont annuellement engagés pendant 6 mois.

Le prix de la Journée de Travail (JT) varie de 3,160 DT (pour le transport du liège) à 6,700 DT (pour la hachette), donnant une moyenne de 5,000 DT.

Les spécialités des ouvriers engagés pendant la campagne de récolte sont les suivantes :

- Chef ouvrier (caporal),
- Hachette,
- Pointeur,

- Débardeur,
- Serpe,
- Ramasseur,
- Porteur d'eau,
- Empileur,
- Transporteur d'eau avec bête,
- Gardien.

III. Les incendies dans les forêts de chêne-liège

Le feu représente le premier péril naturel pour les forêts et les zones boisées, plus particulièrement dans les pays méditerranéens (Alexandrian *et al.*, 1998). Il détruit plus d'arbres que toutes les autres calamités naturelles - attaques de parasites, insectes, tornades, gelées, etc. En effet, dans le monde les feux de forêts ravagent chaque année entre 700 000 et un million d'hectares de forêts, soit à peu près le un dixième de la superficie incendiée des forêts mondiales, causant des dommages écologiques et économiques énormes, ainsi que des pertes en vies humaines.

III.1. Importance des feux

En Tunisie, la moyenne actuelle des incendies de forêts est de 1400 ha/an. Cette proportion est relativement importante si on considère l'inflammabilité de l'espèce, la superficie de la subéraie tunisienne et le pourcentage par rapport à la superficie forestière du pays (7%).

Dans les subéraies tunisiennes la proportion des superficies incendiées dépasse largement la moyenne nationale (indice de gravité moyenne annuelle de l'ordre de 0,3 %).

Les superficies incendiées durant les 30 dernières années illustrent l'importance du fléau :

- de 1956 à 1990 : 10 467 ha ont été brûlés (8% à 23%),
- de 1956 à 1990 : 504 mises à feu.

La superficie moyenne des forêts de chêne-liège incendiées par an est d'environ **308 ha**, soit 22% de la superficie des forêts incendiées au niveau national.

Evolution des superficies incendiées et du nombre d'incendies dans les forêts de chêne-liège.

Période	Sup. totale incendiée (ha)	Nbre. total d'incendie	Sup. moy. incendiée (ha)	Nbre. moy. d'incendies	Moy. de la sup. par incendie
1956 – 1965	4407 (3,5%)	85	441	9	52
1966 – 1975	1247	195	125	20	6
1976 – 1985	3627	101	363	9	36
1986 - 1990	1186 (2,6%)	123	237	25	10
	10 467	504	308	16	26

Source : Direction Générale des Forêts.

Les moyennes présentées dans le tableau ci-dessus sont très globales et ne reflètent pas la réalité, car les superficies incendiées sont très variables d'une année à l'autre. En effet, la superficie incendiée en 1957 est de 2088 ha, soit 47% de la moyenne enregistrée entre 1956 et 1965 (qui est de 441 ha) ; de plus la superficie incendiée en 1983 est de 3191 ha, soit 88% de la moyenne enregistrée entre 1976 et 1985 (qui est de 363 ha).

III.2. Causes des incendies

Les causes des incendies des forêts peuvent être structurelles (incluant les conditions permanentes, climatiques, écologiques) et ou immédiates (momentanées) qui se réfèrent aux activités humaines, qui de façon plus ou moins directes provoquent des incendies concrets. Les statistiques sur les causes d'incendie de forêts ont montré que la grande majorité est déclenchée par l'homme : population urbaine, touriste, fumeurs inconscients, négligences humaines, vengeances et surtout conflits sociaux d'intérêts.

La plupart des espèces forestières qui forme le cortège floristique de la subéraie est caractérisée par une haute inflammabilité, plus particulièrement la bruyère Bruyère arborescente (*Erica arborea* L.) présente la plus importante inflammabilité (59 secondes) suivie par le chêne-liège (61 secondes). L'inflammabilité d'un végétal représente la facilité avec laquelle il s'enflamme après une exposition à un rayonnement calorifique constant.

Les formations forestières tunisiennes de chêne-liège sont constituées par un puissant sous-bois d'essences secondaires inflammables, en premier rang desquelles se range la bruyère arborescente et l'arbusier, qui offre un aliment exceptionnel à sa propagation ; les rendant plus exposés aux ravages du feu. Ce sous-bois, généralement très dense, constitue en été, notamment à l'époque où souffle le « Siroco », un des meilleurs éléments de propagation du feu. Les incendies s'y développent avec une effrayante rapidité ravageant parfois, en quelques heures, des milliers d'hectares.

La grande concentration de population en forêt (fortes densités souvent supérieures à 100 personnes au km² dans les Mogods et la Kroumirie (aire du chêne-liège) inconscientes des dangers des incendies sur l'écosystème forestier. La demande de vivres et d'énergie (bois de feu) a augmenté à tel point qu'elle a réduit dangereusement les superficies forestières. En outre, les feux de forêt sont considérés par les habitants comme une menace directe à leurs conditions d'existence. L'incidence du feu reste à un niveau relativement constant.

Le bassin méditerranéen se caractérise par la prévalence de feux provoqués par l'homme. Les causes naturelles ne représentent qu'un faible pourcentage (de 1 à 5 pour cent en fonction des pays), probablement à cause de l'absence de phénomènes climatiques comme les tempêtes sèches. En Tunisie, le nombre d'incendies dans les forêts de chêne-liège dont les causes sont inconnues est bien supérieur à celui des incendies dont les causes sont connues. Ces derniers ne représentent que 40% des incendies répertoriés chaque année, alors que les 60% sont déclarés inconnues. Les causes d'incendie sont classées 3 catégories : Les causes accidentelles (feux déclenchés sans participation humaine), tels que les feux déclenchés par la foudre, une ligne de haute tension, l'échappement d'un tracteur ou les dépôts d'ordure, sont peu nombreux et ne représentent que 4% de l'ensemble. Les incendies par imprudence sont les plus fréquents parmi les causes connues et sont dues d'une part, aux imprudences humaines (Jet de magot de cigarettes, récolte de miel, etc...) et d'autre part, aux activités agricoles et forestières. En revanche, les incendies intentionnels sont peu identifiables, et peuvent être provoqués par vengeance, etc. Durant les années 1990, plusieurs incendies se sont infiltrés des frontières algériennes limitrophes la subéraie tunisienne.

L'époque de risque d'incendie est intimement liée aux conditions climatiques (météorologiques). Le risque d'incendie est habituellement plus grand durant les mois de Mai à Octobre. En Juillet, on enregistre le plus grand nombre d'incendie et les superficies brûlées les plus importantes. La fréquence des incendies par région (Arrondissement des Forêts) par rapport à l'ensemble du pays, varie d'une région à l'autre. Une classification de répartition de risque avec 3 groupes distincts a pu être déterminé (bas dont la fréquence est faible de 1 à 3, moyenne de 3 à 6 et haut de 7 à plus de 10). Les régions de chêne-liège sont à haut risque (fréquence de 7 à 8). Dans le bassin méditerranéen, la sensibilité des formations forestières à l'incendie est liée en premier lieu à un climat méditerranéen contrasté et qui influence le comportement des peuplements.

Outre les conditions climatiques, la notion d'inflammabilité des différentes espèces forestières entre en jeu en ce qui concerne la sensibilité des peuplements à l'incendie.

III.3. Dégâts des incendies

Les incendies affectent aussi bien les superficies boisées que le maquis, le garigue, les pâturages et surtout la production du liège. Par ailleurs, après les premières pluies d'automne la végétation repart et, au printemps suivant, plusieurs poussent de nouvelles frondaisons et pourront, dans la suite, reprendre une végétation normale.

Le liège lorsqu'il est suffisamment épais, constitue pour le chêne une excellente enveloppe protectrice. Les arbres non démasclés souffriront donc moins que ceux mis en valeur. Seuls ceux de faibles dimensions, dont les cimes auront été particulièrement exposées aux flammes ou dont les fûts trop minces, malgré leur revêtement de liège mâle, n'auront pu résister à la dessiccation, n'échapperont pas à la mort.

Quant aux producteurs, porteurs de liège de reproduction, les uns, plus ou moins récemment démasclés ou récoltés, périront, les autres mieux protégés, survivront. La mortalité des arbres de chêne-liège en fonction de leur âge de démasclage ; en effet, la mortalité est de 100% chez les arbres démasclés il y a un an, alors qu'elle n'excède pas 2% chez les arbres démasclés il y a 9 ans et plus (Lamey in Bébierre, 1922)

Les incendies de forêts ont des dégâts directs très importants. En effet, le liège subit une triple dépréciation du fait de l'incendie Abric (1974) :

- la forêt incendiée ne donnera pas de liège « bouchonnable » durant toute une révolution. Cette perte sur la qualité de liège se répètera donc pendant 12 ans, temps de révolution (généralement admis pour la formation d'un liège « marchand » de 25 mm d'épaisseur.
- La dépréciation du liège flambé peut être estimée à 15 % de la valeur du liège « blanc ». Car celui qui reste du liège est le « liège noir » qui a une valeur très faible (Plaisance, 1974).
- La perte cumulée peut être atteindre les 50 % de la valeur du liège « blanc » sur pied.

Le revenu de la population usagère des forêts, basé sur l'élevage des animaux, diminue considérablement, car le maquis et pâturage sont brûlés. En plus, la forêt incendiée ne peut être démasclée, induisant donc des pertes d'emplois générés pendant la campagne de récolte de liège, soit 6 mois de travail. La forêt de chêne-liège incendiée est soumise brutalement à un déséquilibre biologique. Les composantes faunistiques et floristiques de la subéraie vont évidemment subir l'agression des incendies. Le sol est lui aussi entièrement carbonisé en surface (disparition de l'humus et les éléments minéraux sont subitement mobilisés ; d'où l'augmentation des risques d'érosion des sols et tarissement des eaux.

En plus, des dégâts directs, les incendies de forêts engendrent des dégâts indirects :

- Affaiblissement physiologique général : consécutif aux traumatismes subis par l'arbre après la perte de son feuillage et de ses dernières pousses peut provoquer sa mort et l'installation des insectes xylophages et des champignons.
- Perturbation du règlement d'exploitation : L'incendie, s'il est important, perturbe considérablement le règlement d'exploitation de forêt.
- Bouleversement des structures humaines : Les structures humaines sont généralement bouleversées par l'incendie et la plupart des habitants des écarts se replient sur les bourgs pour ne pas succomber à la neurasthénie.

Deux importants incendies ont touchés les forêts de chêne-liège d'El Feija et Tabarka. Le coût d'exploitation (coupe rase), la mobilisation des fonds pour la conduite des rejets issus d'incendie, l'entretien et le gardiennage (contre le parcours) constituent souvent des dépenses onéreuses pour la remise en état des peuplements incendiés. Si les résultats sont assez remarquables, les peuplements ne peuvent produire qu'après une quarantaine d'années.

IV. Gestion des subéraies tunisiennes

IV. 1. Considérations pour l'aménagement de la subéraie

La subéraie méditerranéenne fait face aux enjeux d'une gestion multifonctionnelle. Sa gestion durable nécessite de considérer ces espaces du point de vue écologique, en tant que richesse économique et un bien social.

Quatre enjeux majeurs sont distingués :

- Un enjeu écologique (environnemental) : préserver les écosystèmes et leur biodiversité ce qui implique une connaissance de la structure et du fonctionnement des écosystèmes.
- Un enjeu foncier : conserver la forêt, stabiliser/augmenter les surfaces et valoriser toutes les ressources ce qui implique tout un développement local.
- Un enjeu social : gérer les conflits d'intérêt face à la pluralité des usages ce qui implique un processus participatif et de partenariat.
- Un enjeu économique : exploiter rationnellement sans détruire ce qui implique un processus de négociation et une co-viabilité entre écosystèmes et usagers.

IV. 2. Approche pour l'aménagement intégré de la subéraie

Principe Général : Une forêt multifonctionnelle gérée selon une approche intégrée et participative

Les fonctions d'intérêt général (environnemental, social, économique), les fonctions de production et les fonctions de protection sont considérées simultanément.

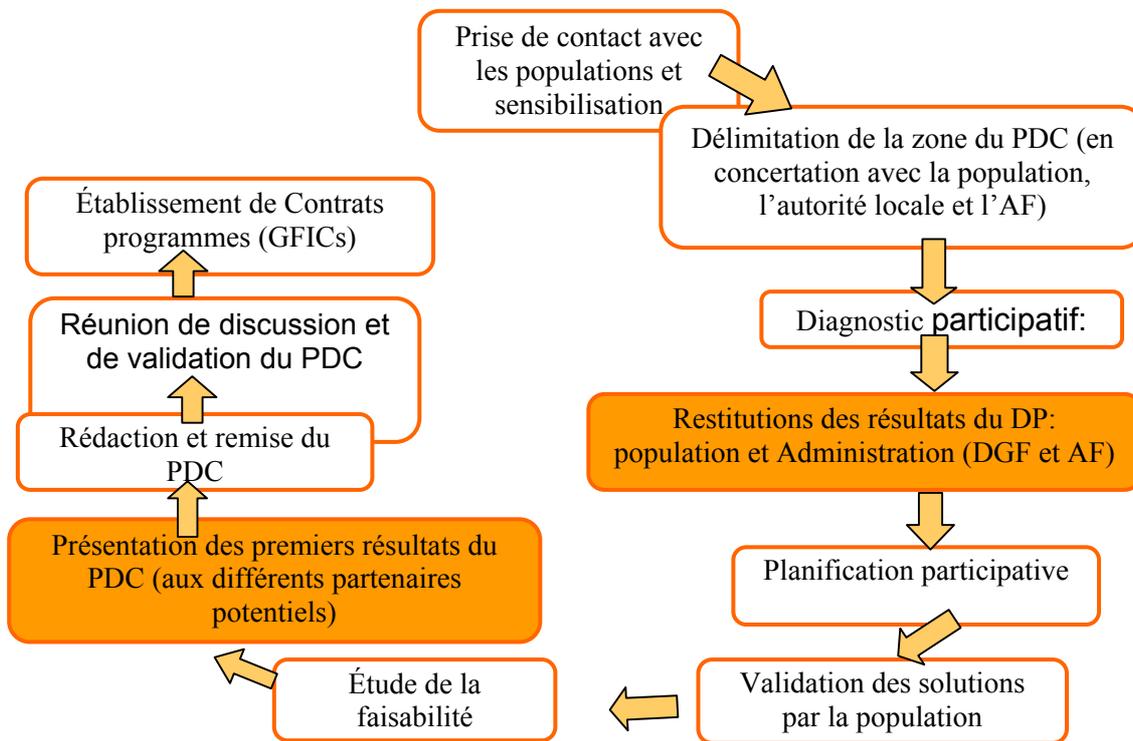
Une approche d'intervention intégrée et participative :

- Sociale et sectorielle : une participation de tous les acteurs locaux.
- Spatiale : l'unité d'aménagement à considérer est la/les séries forestières ou un Bassin versant avec tout les écosystèmes présents.
- Multisectorielle et simultanée : un aménagement intégré du territoire par des actions forestières, de Conservation des eaux et du sol, les ressources en eau, les infrastructures, le développement agricole, ...
- Sociale: un développement, une animation et un transfert des activités aux populations locales.
- Economique, Sociale et Environnementale : Palier aux impacts négatifs des barrages, contribuer à la sécurité alimentaire et à la mobilisation des eaux.

Un modèle de mise en œuvre des composantes de la stratégie forestière nationale

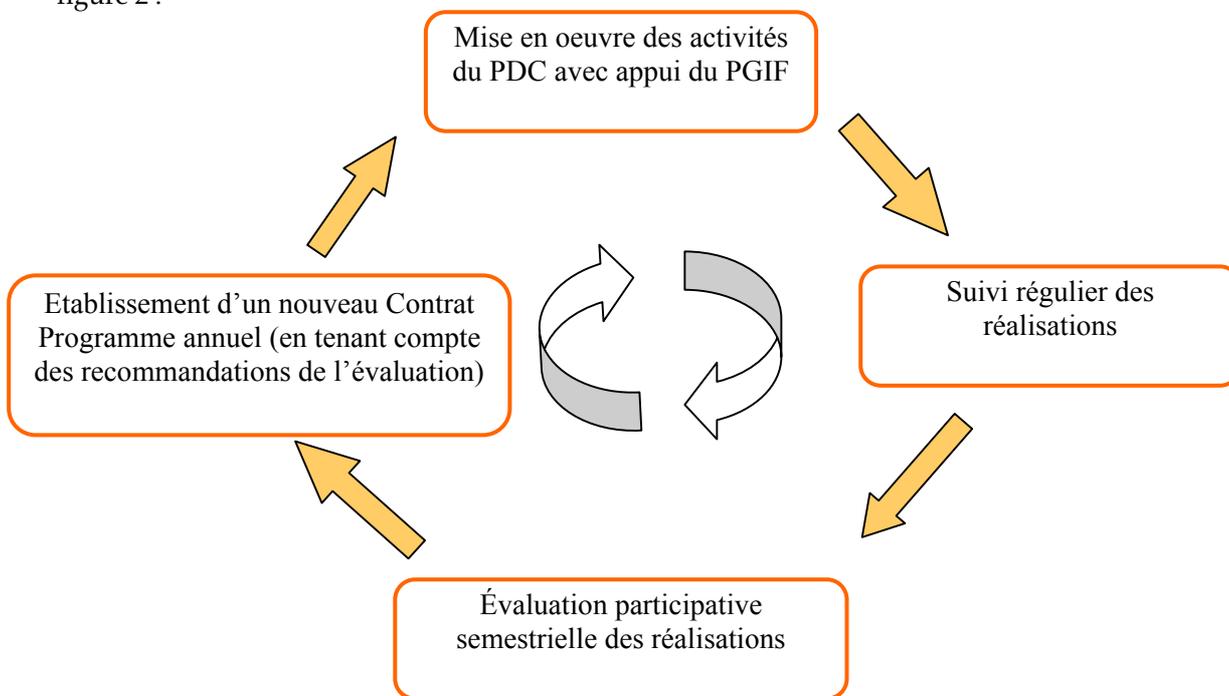
La mise en œuvre des composantes de la stratégie forestière nationale sont traduit en plusieurs activités de subériculture (régénération), des interventions sylvicoles, des infrastructures, et plus particulièrement :

L'intégration de la population forestière dans la gestion des forêts : par l'élaboration et application des Plans de Développement communautaires basés sur les approches suivantes :



Étapes d'élaboration du PDC (DGF, 2002)

Ces étapes s'intègrent dans la spirale du développement et doivent être suivies par d'autres illustrées par la figure 2 :



Étapes de mise en œuvre et de suivi évaluation du PDC

Conclusion

En guise de conclusion à cette présentation relative au rôle du secteur liège dans l'économie rurale, plus particulièrement la génération d'emploi au usagers de la forêt, et à l'impact des incendies dans la perturbation de la gestion des subéraie, on peut avancer les conclusions suivantes.

- formation des techniciens en matière de subériculture ;
- formation des ouvriers en matière de récolte de liège ;
- assistance technique dans l'identification et l'exécution des opérations sylvicoles, les reboisements, la régénération, la collecte des glands, ... ;
- financement et exécution des thèmes de Recherche – Développement adaptés aux besoins et aux réalités du terrain ;
- valorisation des produits de la subéraie (liège, bois, produits secondaires) ;
- la réalisation d'un schéma directeur et les orientations pour la gestion durable de la subéraie ;
- l'étude d'aménagement intégré des forêts de chêne-liège dont la validité des plans d'Aménagement est expirée ;
- stockage et traitement des glands de chêne-liège ;
- protection phytosanitaire de la subéraie.

BIBLIOGRAPHIE CONSULTEE

Abid H., Ben Jamâa M.L. et Ben M'hamed M., 2002. La subéraie tunisienne, biodiversité et paysage. Colloque Vivexpo 2002. Vivès, France.

Abriç E.F., 1974. Pertes dues au passage du feu et dépréciation des bois brûlés. Rev. Frest. Franç., N° Spécial : Les incendies des forêts : 207-211.

Alexandrian D., Esnault F. et Calabri G. 1998 Réunion de la FAO sur les politiques publiques concernant les feux de forêt, tenue à Rome (Italie) du 28 au 30 octobre 1998.

Badreddin Messaudi M., 1986. Document présenté au séminaire sur les Méthodes et matériels à utiliser pour prévenir les incendies de forêt, Valence, Espagne, 29 septembre-4 octobre. 7 p.

Boissin H., 1957. Le chêne-liège dans le département du Var. Voyage d'études en France dans la région provençale. – F.A.O. – Sous-commission de coordination des questions forestières. Vème session, Nice, 27 mai – 3 juin 1956. (Edité par l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts, 1957). In : Carle P., 1974. Santé des peuplements et équilibre biologique dans les forêts après passage du feu. Frest. Franç., N° Spécial : Les incendies des forêts : 198-205.

Calabri G., 1986. Prévention des incendies de forêt: information et éducation du public. Document présenté au séminaire sur les Méthodes et matériels à utiliser pour prévenir les incendies de forêt, Valence, Espagne, 29 septembre-4 octobre 1986. 8 p.

Carle P., 1974. Santé des peuplements et équilibre biologique dans les forêts après passage du feu. Frest. Franç., N° Spécial : Les incendies des forêts : 198-205.

Chandoul H., 1986. Le problème des feux de forêt en Tunisie. Document présenté au séminaire sur les Méthodes et matériels à utiliser pour prévenir les incendies de forêt, Valence, Espagne, 29 septembre-4 octobre 1986. 15 p. + annexes.

Débieire F., 1922. Le chêne-liège en Tunisie. Imp. Centrale Tunis : 55p.

DGF, 1995. Inventaire Forestier et Pastoral National, IFPN, Direction Générale des Forêts, Tunisie.

DGF, 1996. Stratégie Nationale de Développement du Secteur Liège en Tunisie.

DGF, 2005. Projet de Gestion Intégrée des forêts, synthèse des PDC élaborés par le projet TS-P20.

Delabraz P. et Valette J.C., 1974. Inflammabilité et combustibilité de la végétation forestière méditerranéenne. Rev. Frest. Franç., N° Spécial : Les incendies des forêts : 171-177.

INFOTEL, 2000. Projet inventaire des forêts par télédétection. Direction Générale des Forêts, Tunisie.

Lallemand P., 1974. Incidences économiques des incendies. Rev. Frest. Franç., N° Spécial : Les incendies des forêts : 212-214.

Le Houérou H.N., 1987. Vegetation wildfires in the mediterranean basin: evolution and trends. *Ecol, med.*, XIII (4):12.

Mejbri N., 2005. Histoire de l'exploitation forestière en Kroumirie durant la période coloniale. Mastère. Fac. Sci. Hum. La Manouba : 136p.

Plaisance G., 1974. Conséquences des incendies. Rev. Frest. Franç., N° Spécial : Les incendies des forêts : 207-211.

REF, 1999. Rapport d'activité de la Régie d'Exploitation Forestière (REF), Tunisie.

Selmi M., 1985. Différenciation des sols et fonctionnement des écosystèmes forestiers sur grès numidien de Kroumirie (Yunisie). Ecologie de la Subéraie-Zeenaie. Thèse de Doctorat d'Etat és-sicence Naturelles. Univ. Nancy I : 200p.

L'utilisation du liège dans la civilisation agropastorale et l'aube de l'industrie du liège en Sardaigne



Agostino Pintus, Pino Angelo Ruiu

Stazione Sperimentale del Sughero
Regione Autonoma della Sardegna
Via Limbara, 9
07029 Tempio Pausania (Italie)
sperimentale.sughero@regione.sardegna.it



L'histoire

Jadis, la Sardaigne était recouverte, pour la plupart de sa surface, par des luxuriantes forêts méditerranéennes, à l'intérieur desquelles la présence du chêne-liège était importante, car cet arbre, avec les autres chênes-lièges, était considéré utile pour la production de glands.

En temps très anciens, cette plante était déjà connue aussi pour son écorce, le liège, dont on avait remarqué surtout ses caractéristiques physiques et technologiques.

En effet, du liège, on appréciait son pouvoir isolant, sa résistance à l'humidité, son imperméabilité.

Des traces de son utilisation se trouvent dans les nécropoles carthagoises de Tharros (VI siècle av. J.C.), où l'on trouva des restes de semelles pour les chaussures ou pour les pantoufles portées par les morts.

La ville de Tharros se trouvait dans une région particulièrement marécageuse, raison pour laquelle les propriétés isolantes et imperméables du liège étaient très appréciées par les carthagois qui l'utilisèrent, coupé en feuilles minces, pour la réalisation de boîtes et d'étuis pour la garde d'objets de valeur.

Aussi pendant les fouilles de Bitia (VII siècle av. J.C.), ville punique située au sud de la Sardaigne, dans quelques sépultures on a retrouvé des feuilles de liège qui avaient été utilisées pour la réalisation de récipients de bijoux ou de monnaies.

L'histoire de la Sardaigne est caractérisée par la soi-disant Epoque des Nuraghi, des tours tronconiques en pierre bâties en posant l'un sur l'autre des grands blocs de pierre, époque qui comprends au moins un millénaire à partir du 2000 av. J.C. jusqu'à la conquête romaine. Environs 7000 de ces Nuraghi sont arrivés jusqu'à notre temps, pratiquement intacts, témoignage que, parmi les indigènes protosardes, les véritables ancêtres des sardes actuels, le liège a été très utilisé.

A l'intérieur du «Nuraghe Losa», une véritable forteresse bâtie au centre de la Sardaigne, on retrouva, dans des débarras obtenus dans les épaisses parois, des bandes de liège utilisées pour protéger et garder de l'humidité les armes et le pain de bronze nécessaires à le fabriquer. Dans quelques « nuraghi », des plaques en liège étaient employées pour isoler les bâtiments, dans la même manière dans laquelle aujourd'hui on utilise les panneaux en liège aggloméré.

Dans le «nuraghe» Nolza, de Meana Sardo (Sardaigne centrale), une grande terrasse pavée en pierre était bâtie sur des plaques de liège et sur une épaisse couche d'argile.

La même chose peut être observée chez le voisin village nuragique de S'Urbale de Teti, dont, dans la fidèle reconstruction d'une cabane, on met en évidence la technique d'utilisation du liège comme matériau isolant pour les bâtiments (fig. 1).



Figure 1. Utilisation du liège comme matériau isolant

En outre, il est facile de supposer que le liège en plaques, avec des fagots, était utilisé pour la couverture des toits de cabanes.

Pour la Sardaigne, la période de la domination romaine (de 230 av. J.C.), comporta un agrandissement des ports et la création d'un efficace réseau de routes, en mesure de relier les centres de la côte avec ces de l'arrière-pays et de permettre le transport, à travers l'île, de différents produits agricoles, comme le vin, l'huile, le blé et le liège, utilisé à l'époque pour le bouchage des amphores pour le vin et pour l'huile.

Pendant l'époque des «Giudicati» (XI siècle), le Moyen Age de la Sardaigne, on commence à parler de commerce du liège, même si par rapport à des opérations de petit échange intérieur à la région.

De ces brèves mémoires historiques, il est possible de comprendre comme l'emploi du liège en Sardaigne enfonce ses racines dans l'aube de la civilisation de la Méditerranée et comme, déjà à l'époque, on connaissait ses propriétés, mises en évidence dans l'époque moderne par l'emploi de cette matière première pour des buts industriels.

Les outils de la civilisation rurale

Par conséquent, il est facile d'imaginer comme beaucoup d'outils en liège, transmis jusqu'à nos jours, sont le résultat d'une connaissance ancienne de cette matière première.

Les Sardes étaient foncièrement des bergers qui fréquentaient les forêts pour accompagner le bétail, surtout les cochons, à la recherche des meilleurs aliments et, pour cette raison, ils sont entrés en contact avec ce chêne-liège, respecté pour sa production de glands et pour son écorce le liège.

On réalise des outils élémentaires remontants à une civilisation agropastorale, qui traversent les siècles pour arriver jusqu'à notre temps.

Quelques uns d'entre eux, gardent le nom en langue gallurese, et ne possèdent pas une traduction en langue italienne.

Le plus simple de ces outils est la «nappedda», une espèce de verre complètement en liège, réalisé en exploitant les déformations naturelles du fût, à cause desquelles, une fois détaché de l'arbre, le liège présentait une forme concave dans la partie du ventre et pouvait être utilisé pour recueillir l'eau des sources.

Encore aujourd'hui, traversant les campagnes de la Sardaigne, il est possible de trouver ce type de verre chez les sources naturelles, mis à disposition des passants.

Un autre outil, pareillement élémentaire, est le «bozzigu», obtenu du choix de planches de liège légèrement concaves qui étaient ébauchées simplement aux côtés et desquelles on obtenait des plateaux utilisés pour servir les aliments. Aujourd'hui, dans les agritourismes, on les utilise pour présenter les viandes rôties, posées sur une couche de myrte ou d'autres essences du maquis.

Pareille au «bozzigu», mais plus élaborée, est la «jona», réalisée en exploitant la forme hémicylindrique de la planche que l'on vient de démascler, en appliquant sur les deux bases des morceaux de liège fixés avec des clous en bois, préférablement en genièvre (fig. 2)



Figure 2. Jona

Aussi cet outil était utilisé pour contenir les aliments, et, dans des petits vignobles il est possible de le voir utilisé pour la récolte du raisin.

Toujours en exploitant la forme, cette fois entière, du cylindre obtenu en démasclant avec soin le liège de l'arbre, on réalisait des récipients différents, en fermant les bases avec d'autres pièces de liège fixés avec des clous en bois.

De cette façon on obtenait des récipients pour le lait et des flasques pour l'eau et pour le vin, ou des récipients pour mesurer la quantité des céréales. Il est très intéressant de voir l'emploi du liège toujours en exploitant sa naturelle forme cylindrique pour la fabrication des ruches pour les abeilles. (fig. 3)



Figure 3. Ruches pour les abeilles

A l'intérieur du cylindre de liège, fermé à une base, on met deux petits bâtons en bois de genièvre en forme de croix, et cette ruche, imprégnée de lavande ou de jus de citron, est appuyée sur les branches d'un olivier pour capturer l'essaim, seulement ensuite on la met sur le terrain, sur une base de pierre, et on la recouvre avec d'autres planches en liège pour augmenter l'effet isolant.

Un dernier outil, devenu désormais un souvenir pour les touristes, est l'«uppu», une espèce de louche réalisé avec une bande de liège travaillée et modelé en forme cylindrique, dont une des bases est fermée avec une pièce de liège ouvragé et douée d'un manche en bois plus ou moins long, utilisé quand dans les maisons il n'y avait pas l'eau courante, pour prendre l'eau à utiliser des récipients remplis aux fontaines (fig. 4).



Figure 4. «Uppu»

Les origines de l'industrie du liège

Quelle est l'origine de l'industrie du liège en Sardaigne?

Déjà à partir des premiers ans du dix-neuvième siècle, l'on sait qu'il y a une intense exportation de liège brut et le centre de ce commerce est à localiser, déjà à l'époque, au nord de la Sardaigne, en Gallura, dans la ville de Tempio.

Aux environs de 1830, outre à des importantes exportations de la Sardaigne, on commence à remarquer les premières importations de liège, que les historiens classifient comme de petits échantillonnages de carrés adressés à des petites entreprises artisanales qui voulaient commencer l'activité de transformation. Toutefois, dans ces années, on exportait surtout du liège brut grâce à des entrepreneurs français qui travaillaient en Gallura, comme Sartoux et Arnaudon de Marseille, ou Puesch et Roncher de Montpellier. L'origine française des premiers entrepreneurs justifiait le choix d'établir à Tempio les premières activités commerciales, puisque il s'agissait alors de la ville la plus importante de la Sardaigne du Nord, placée au centre d'une vaste région des chênes-lièges, plutôt voisine aux ports principaux et liée à la Corse par des vieux rapports de voisinage.

A l'époque, l'achat du liège brut était organisé de façon particulière; en effet, on louait les chênes-lièges présentes dans un terrain, pour une période qui pouvait varier entre 18 et 30 ans et, dans cette période, on pouvait réaliser des différents démasclages, car on n'avait pas encore établi un roulement minime.

Le locataire versait, annuellement et à l'avance, la location convenue et il s'engageait à démascler le liège seulement pendant la période mai-octobre, à ne pas endommager les arbres au cours du démasclage, avec une attention particulière à la canopée et aux fruits. A son tour, le propriétaire s'engageait à ne pas abattre les arbres, à éviter le risque d'incendies et à assurer aux démascleurs de travailler sans être dérangés. Cette dernière précaution était due au fait que, sur les mêmes terrains, bien souvent il y avait aussi des bergers qui avaient seulement le droit de pâturage, mais les querelles entre les deux utilisateurs étaient fréquentes.

Toujours aux environs de 1830 en Gallure arrive une autre famille, celle des Amic, dont les descendants vivent encore à Tempio, propriétaire de plusieurs bateaux, qui organisa un florissant commerce en important des tuiles et en exportant du liège.

Il semble que les Amic aient fait arriver en Sardaigne les premiers ouvriers spécialisés dans le démasclage de la Sicile, car dans la région il n'y avait pas encore une main-d'œuvre particulièrement experte.

De toute façon, il faut se souvenir que la caractéristique de louer les arbres nécessitait que, avant de la stipulation des contrats, on devait exécuter des estimations qualitatives et quantitatives du liège que l'on aurait produit, raison pour laquelle se formèrent des techniciens afin de faire des estimations et avec l'autorité suffisante pour accorder les contractants, les mêmes qui souvent contrôlaient les opérations de démasclage. Par conséquent, les entrepreneurs français furent les premiers à valoriser le liège sarde, que dans la région n'avait pas de valeur commerciale, car on considérait le chêne-liège utile, comme déjà dit, seulement pour la production de glands, mais préférant, heureusement, le bois d'autres types de chênes pour produire du charbon et en le considérant aussi nuisible quand il ombrageait les cultures céréalières.

La constitution d'une première société franco-espagnole à Tempio, adonnée à la transformation du liège pour la production des bouchons remonte au 1860. La société fit arriver en Sardaigne des ouvriers catalans spécialisés, qui apprirent l'art du travail du liège aux ouvriers locaux.

Suite à la cessation de l'activité de cette société franco-espagnole, environ dix ans plus tard, le flux de matière première brute vers l'étranger et vers le continent italien reprit, mais désormais le grain avait été jeté et quelques ouvriers locaux, qui avaient appris les secrets concernant la préparation du liège et la fabrication des bouchons se mirent à son compte en fondant des petites usines artisanales.

Dès 1870, les initiatives artisanales se répandent et il n'y a pas de famille qui ne soit pas intéressée au liège et qui n'ait à son intérieur un maître, un employé ou un apprenti.

Cette partie de la Sardaigne contrôlait les deux tiers de la production sarde de liège, mais beaucoup de cette matière première continuait à être exportée brute vers les grandes industries de l'Italie du Nord et du reste de la Méditerranée.

Pendant ces années se forment des ouvriers particulièrement experts dans la préparation des carrés qui, vers la fin du dix-neuvième siècle, parcourent la route de leur maîtres français et espagnols en s'implantant dans la Côte d'Azur et dans le nord de l'Italie.

Dans la même période, malgré la plus grande importance atteinte par le liège, des fortes actions spéculatives frappèrent les forêts de la Sardaigne, et beaucoup de plantes furent coupées pour en obtenir du tannin pour le tannage des peaux, de la potasse pour les savons et du charbon végétal.

Cette action fut si ravageuse que l'on considéra nécessaire de promulguer, en 1877, une loi forestière pour endiguer ce phénomène, mais, en réalité, on obtint l'effet contraire, car on n'assujettit pas des très grandes forêts, aussi de chêne-liège, qui se trouvaient dans des plaines ou dans des collines et qui furent irrémédiablement détruites.

A la fin du dix-neuvième siècle, en outre, le phénomène des vols de liège était un problème particulièrement présent, et le maire de Tempio, fut obligé à promulguer une ordonnance suite à laquelle tous ceux qui achetaient ou commercialisaient du liège étaient obligés à rédiger un registre qui rapportait la qualité et la quantité, et aussi la provenance et le nom du vendeur, une forme de la moderne traçabilité, mais avec un objectif différent.

Tempio, pendant ces années, même grâce au liège était devenue une des villes plus importantes de la Sardaigne, et un point de mire des populations des centres et des campagnes environnantes, comme l'on démontre en considérant que au cours de 20 ans, entre 1881 et 1901, la population résidente passa d'environ 11.000 à presque 15.000 habitants.

Les années à cheval entre le dix-neuvième et le vingtième siècle furent des ans de fortes contradictions, car, si d'une part on signalait de différents essais pour mettre sur pied l'industrie de transformation, de l'autre on augmentait l'exportation du liège de meilleure qualité vers des pays plus industrialisés où, dans la filière, la mécanisation était déjà présente.

Par exemple la production de papier de liège que l'on utilise pour la fabrication des cigarettes ou la demande de bouchons spéciaux pour l'industrie chimique allemande remonte à cette période.

La recherche de liège de la meilleure qualité, de la part des importateurs allemands, contribua à augmenter beaucoup le prix de la matière première, en obligeant les artisans locaux à travailler seulement le liège de mauvaise qualité.

Le recensement de l'industrie italienne, fait en 1901, démontre que pour les entreprises sardes ces années ont été très difficiles; des 490 usines italiennes, moins de 10% était en Sardaigne, dont 14 à Tempio avec 212 employés, mais seulement une de ces usines possédait un petit moteur à gaz.

Le Conseil de Préfecture de Sassari proposa une analyse approfondie de la situation et raisonna, pour la première fois, on est au début du vingtième siècle, en termes de filière, en soulignant qu'il fallait augmenter la production de liège, mais tout en donnant une nouvelle impulsion à l'industrie de transformation.

Cette analyse porta à quelques résultats, parmi lesquels l'institution à Tempio d'une école professionnelle pour former le personnel préposé à l'industrie et au démasclage, la concession de facilités fiscales aux entrepreneurs qui auraient installé des usines à cycle complet et la réduction des coûts des transports ferroviaires et maritimes.

Ces initiatives contribuèrent à renforcer encore davantage la Gallura comme centre de développement de l'industrie du liège, en trouvant, dans cette région, les conditions culturelles et techniques favorables à la naissance de ce que, 90 ans plus tard, aurait été reconnu comme «District Industriel».

Avec la catégorie des chefs d'entreprise, se développait aussi une forte conscience ouvrière qui porta à la création d'une «Société de Secours Mutuel», dont les associés versaient hebdomadairement une quote-part pour alimenter un fond d'assistance mutuelle en cas de maladie.

Par la suite, en 1907, on fonda le premier véritable syndicat, l'Union des fabricants des carrés, qui avait le but de réglementer l'emploi de la force travail et d'obtenir une augmentation des niveaux des salaires.

Si, toutefois, jusqu'à alors on avait parlé euphémiquement d'industrie, mais en réalité il s'agissait de petites initiatives artisanales avec l'emploi, au maximum, d'une dizaine d'employés, en 1912 se vérifia une véritable transformation industrielle.

En effet, en 1912, on constitua la société «Il Sughero», avec un capital social, vraiment important à l'époque, de 500 mille liras, avec le but d'être un point de repère pour les petits fabricants, en achetant chez eux les carrés, et pour les commerçants, en achetant le liège préparé, en cherchant à éviter, donc, n'importe quel trouble du marché.

L'usine arriva à avoir jusqu'à 300 employés, parmi lesquels beaucoup de femmes, nouveauté révolutionnaire pour l'époque, et, dans la période 1914-1919 réussit à tirer profit de la particulière situation du marché causée par la guerre, car c'était le seul fournisseur de bouchons carrés pour toute l'industrie nationale et produisant aussi des remarquables quantités de bouchons.

Mais déjà en 1920, à cause, on pense, de la chute des droits de douane et de la forte concurrence des bouchons espagnols, la société fut obligée à cesser son activité en rejetant encore une fois le secteur du liège de la Sardaigne du Nord dans une crise profonde.

Beaucoup des ouvriers sortis de cette expérience cherchèrent à organiser des coopératives de fabrication, mais ces initiatives eurent une brève durée soit car entravées par les principaux commerçants de liège, soit à cause du changement du tableau politique national, avec l'avènement du Fascisme.

Toutefois, pendant ces années, parmi beaucoup de difficultés continua la petite activité de transformation dans les ateliers artisans, où la fabrication continuait à être faite surtout à la main et seulement après 1930 fut possible de commencer à introduire des machines électriques grâce à la réalisation d'un bassin hydroélectrique qui fournissait énergie à toute la Sardaigne du Nord.

Les années trente furent caractérisées par les difficultés et par les problèmes que, encore aujourd'hui, le secteur n'a pas encore résolu.

Dans un congrès national, organisé à Sassari en 1934, on souligna le danger constitué par les bouchons alternatifs qui on avait présenté sur le marché.

On parla, à l'époque, du danger représenté par les bouchons en caoutchouc ou en verre, mais surtout les capsules, fabriquées par la puissante industrie allemande, épouvantaient les fabricants sardes, car, même si ces capsules avaient une composante en liège constitués par les disques, devenaient très concurrentielles pour les entreprises sardes qui avaient continué à produire seulement et exclusivement des carrés et des bouchons.

Dans cette occasion on parla pour la première fois de la nécessité de fonder un «Stazione Sperimentale del Sughero», en mesure de soutenir, d'un point de vue technique et scientifique, une activité de transformation que, tout en ayant une longue tradition, était encore à un niveau embryonnaire.

Dans les années quarante, l'activité continua en suivant le modèle des années précédentes, sans que la Sardaigne, et, en particulier la Gallure, réussissent à se dégager de l'état de fournisseurs, des grands groupes industriels de l'Italie du Nord, de matière première brute ou de produits semi-finis.

Le début de la II guerre mondiale et le cours négatif du conflit pour l'Italie, frappèrent l'industrie sarde en la contraignant à suspendre son activité; seulement après le 8 septembre 1943, suite à l'armistice souscrit avec les anglo-américains et avec l'Italie partagée en deux, l'activité de fabrication et l'exportation du liège recommencent.

On assista à une sorte de mini boom du marché, et, dans la deuxième moitié du 1945, grâce à la grande valeur atteinte par les carrés et les bouchons, les salaires augmentèrent remarquablement. Mais déjà en 1946, avec la réouverture des usines du Nord de l'Italie et la réapparition de l'approvisionnement des marchés espagnols, se vérifia une nouvelle conjoncture qui porta à la fermeture de presque toutes les usines qui travaillaient à Tempio.

Malgré les crises fréquentes, la réalité sarde réussissait à grandir et à se moderniser et tout ça amena à une nette différenciation à l'intérieur du secteur.

Si jusqu'à alors les industriels, les artisans, les commerçants et les producteurs avaient travaillé ensemble pour progresser dans leur revendications, la nécessité que chaque catégorie devait s'organiser par son compte commença à se manifester, puisque il n'y avait pas de coïncidence d'intérêts, surtout entre transformateurs et commerçants.

Pendant ces années, en outre, les rapports avec les ouvriers étaient caractérisés par un forte état conflictuel, même si, surtout à Calangianus, on pouvait observer un cours du traitement des salaires très particulier. (fig. 5)



Figure 5. Ouvriers

En effet, presque à confirmation d'un pacte non écrit, les salaires suivaient les flux du marché, raison pour laquelle, en présence d'une demande faible, diminuaient pour augmenter, soudainement, dans les moments dans lesquels la demande augmentait.

Du recensement de 1951 on remarquait que en Sardaigne on avait classifié 220 usines, un tiers de l'industrie des bouchons italienne, caractérisée par une forte présence d'usines artisanes et par une faible niveau de mécanisation.

La petite industrie, par rapport au passé, s'était développée de façon consistante, en arrivant à avoir jusqu'à 63 unités productives, et les employés dépassaient les mille unités, dont plus de 50% étaient employés.

L'industrie de transformation était concentrée, pour la plupart, en Gallure, mais la Sardaigne continuait à exporter surtout la matière première brute, 12.000 tonnes seulement en 1952.

Les années cinquante seront, grâce à une ultérieure mécanisation, des années d'expansion de l'industrie, que toutefois continuera à souffrir la concurrence, surtout espagnole, dans la vente des produits manufacturés, et les incroyables augmentations du coût de la matière première, augmenté en deux ans de 133%.

L'association des industriels de Sassari demanda une intervention extraordinaire de la part de la Région Sarde pour augmenter le patrimoine forestière avec le but de passer brièvement de 15.000 tonnes à 50.000 tonnes de liège.

A ces années, remonte aussi la loi pour l'institution de la Stazione Sperimentale del Sughero de Tempio (6 Février 1952).

La Région Sarde démontrait une certaine attention vers le secteurs en prévoyant des facilitations à la faveur des opérateurs locaux pour la construction de laboratoires, n'en bénéficièrent 34 entreprises pour le crédit d'exercice, pour baisser les coûts des employés et les charges de fonctionnement, mais, surtout, donna aux entreprises un prix d'encouragement rapporté à la quantité de marchandise produite et vendue.

Malgré ce climat politique favorable, à la fin de la décennie se manifesta encore une fois une des fréquentes crises du secteur, qui frappa surtout la petite entreprise artisanale, étouffée par le manque de liquidité, et en effet, déjà en 1961 on mit en évidence un certain renforcement des entreprises industrielles que en 10 ans avaient redoublé la force motrice utilisée et absorbaient désormais 70% de la main-d'oeuvre.

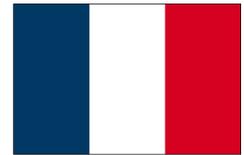
Le reste est histoire moderne et ce que l'on a dit par rapport à l'évolution de l'industrie du liège en Sardaigne, souligne comme les problèmes actuels ne soient pas très différents par rapport au passé.

En conclusion, il faut mettre en évidence que, en partant simplement d'une position géographique avantageuse, l'industrie du liège a connu son plus grand développement surtout dans la Sardaigne du Nord, en y trouvant, peut être, un substrat apte à l'accueillir et en marquant profondément le tissu social, en le modifiant de façon unique par rapport au reste de l'île.

Références

- 1) **Pampiro F., Pintus A., Ruiu P.A.** (1995) *PIM Sardegna - Risultati della Ricerca* (non pubblicato)
- 2) **Ruju S.** (2002) *Il peso del sughero*. Stazione Sperimentale del Sughero.
- 3) **Sanna A.** (1934) *Origine e sviluppo dell'industria del sughero in Sardegna*. Atti del Convegno Nazionale del Sughero – Sassari 8-9 maggio 1934. Ed Gallizzi. Pagg:419-425.
- 4) **Taramelli A.** (1934) *L'uso del sughero nell'antichità*. Atti del Convegno Nazionale del Sughero – Sassari 8-9 maggio 1934. Ed Gallizzi. Pagg:441-443.

L'arbre et la plume : XVIII^{ème} - XIX^{ème} siècle



Véronique Moulinié

Ethnologue

Chargée de recherche CNRS

Laboratoire d'Anthropologie et d'Histoire de l'Institution de la Culture

Hôtel de Vigny

10, rue du Parc Royal

75 003 PARIS

veromoulinie@club-internet.fr



« Le Chêne de l'Homme mort était un peu plus gros, un peu plus seul que la plupart de ses frères, mais il avait vu l'agonie d'un homme et cela l'imprégnait pour moi de mystère et d'horreur. Il était plus que centenaire – le bel âge des chênes –, et je me risquais à le comparer à certains arbres dont mon père me parlait ou me montrait l'image : le chêne des Trabucayres, repaire de bandits planté depuis des siècles à l'intersection des grands chemins d'Espagne et de France, à une lieue à peine de notre village ; le chêne de Montravail, en Saintonge, transformé en maison de campagne ; le chêne des Partisans, dans les Vosges qui, depuis dix siècles, sert de ralliement aux bandes armées. Le Chêne de l'Homme mort avait été écorcé sept ou huit fois. Cela signifiait que les hommes ne l'approchaient qu'une fois tous les dix ans ou douze ans. Il donnait d'énormes planches d'un liège serré et fin. J'imaginai que les écorceurs tremblaient lorsqu'ils arrivaient près de lui, lui flattaient l'encolure avant de l'assaillir tous ensemble, au milieu des sifflements et des morsures des ronces, lorsqu'ils l'abandonnaient en hâte, le laissaient dénudé, la chair à vif, d'abord rose, puis, à mesure qu'elle séchait, rouge brique, virant de mois en mois au rouge sang caillé, s'étoffant à nouveau, minutieusement, d'année en année, revivant de plus belle sous sa carapace neuve, dans un accord plus émouvant encore que l'accord du guerrier et de sa cotte, de la femme et de sa gaine. Je ne pouvais ni ne voulais me persuader que cet arbre vivait sereinement, et j'écoutais, sans m'en pénétrer, les explications de mon père qui me parlait de lui ! comme il parlait des amandiers de son pays et des sapins du pays de sa mère, comme il parlait des arbres de tous les pays et de tous les temps, d'un cœur rustique débordant d'humilité et d'amour. » (Massé 2000 : 14-15)

Celui qui s'intéresse à l'industrie bouchonnière se précipitera sans doute sur La Terre du liège, de Ludovic Massé. Et il ne tardera pas à être déçu s'il croit découvrir la chronique d'une famille de bouchonniers. La terre du liège, c'est la Catalogne de l'auteur, entre Conflent et Vallespir où, enfant, il apprend de son père l'histoire de Jean Cadène, des Trabucayres, de Galdaras, celle du chevrier qui fit de la mort le parrain de son fils. Seules quelques pages sont consacrées à cette industrie. Cependant, l'ouvrage connaît aujourd'hui localement un certain succès, dont atteste sa réédition récente, chez un éditeur catalan, succès lié au regain d'intérêt que connaît le chêne-liège dans les Pyrénées-Orientales, qui l'élève désormais au rang de « patrimoine catalan ». Les raisons en sont évidentes. Elles ne tiennent pas essentiellement à son contenu mais à son titre, à cette identification entre un lieu et une production. Cependant, cette association est des plus récentes et date de ces dernières décennies. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir les écrits des voyageurs, botanistes et administrateurs du département au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

I) LE SILENCE DE LA PLUME

1. Voyageurs et poètes

S'il y eut, dès la fin du XVIII^{ème} siècle, de courageux voyageurs qui parcourent les Pyrénées, il faut bien reconnaître qu'il semblèrent préférer nettement la zone centrale de la chaîne à sa partie orientale. Tarbes, Lourdes, Luchon ou Bagnère-de-Bigorre attirèrent beaucoup plus sûrement les curieux que le Boulou ou Céret. Le Mont-Perdu ou le cirque de Gavarnie semblent alors avoir plus de charme que le Canigou. Que peu de voyageurs semblent s'être intéressés à l'extrémité orientale des Pyrénées, ne signifie pas qu'il n'y en eut aucun. Vincent de Chausenque parcourt la chaîne de part en part. Dans le récit qu'il en fait, Les Pyrénées ou voyages pédestres dans toutes les régions de ces montagnes depuis l'Océan jusqu'à la

Méditerranée, paru en 1834, les Pyrénées Orientales occupent une place non négligeable. Mais la récolte est maigre. Bien maigre en vérité. Et il faudra une lecture fine pour trouver la seule mention du liège, presque anecdotique.

« Nous allions droit aux Albères qui seules faisaient diversion à un chemin monotone. Malgré son baissement, ce dernier rameau des Pyrénées, qui ne dépasse que de peu 400 toises, est encore une barrière respectable entre les deux états, sans autre passage praticable que le Perthus sous Bellegarde. Les bois de liège qui revêtent ces hauteurs cessent bientôt, et jusqu'à la mer on ne voit sur des flanc escarpés que la nudité du roc, d'âpres ravins, et à leurs cimes tourmentées, il ne manque que plus d'élévation pour mériter le nom d'alpestre. » (Chausenque 1985 : 39).

Un été dans les Pyrénées de l'écossois James Erskine Murray est, lui aussi, le récit d'une traversée d'est en ouest de la chaîne, de Perpignan à Pau, de la Catalogne au Béarn. Deux chapitres sont consacrés au Roussillon ; dans la table des matières, figure une mention relative aux « Forêts de chênes-liège ». Qu'on a les plus grandes difficultés à trouver. Et pour cause ! Se rendant au fort de Bellegarde, il fait halte au village de Les Cluses. Son intérêt se porte sur un monument archéologique auprès duquel il ne manque pas de se rendre. Et ce n'est que très incidemment qu'il décrit le paysage.

« Près de là (la route de Les Cluses), se trouve l'endroit où Pompée érigea le fameux trophée sur lequel fut placée sa statue. Une inscription placée sur ce monument indiquait que ce général avait soumis huit cent soixante-seize villes entre les Alpes et les confins de l'Espagne. Vingt-trois ans plus tard, César érigea aux côtés de ce trophée un autel de pierre de grande taille, mais ces deux monuments ont été détruits. En 1764 deux blocs de marbre destinés à marquer l'emplacement de la frontière entre la France et l'Espagne, furent placés à cet endroit par ordre des souverains des deux pays, mais ils furent renversés par les guerres de la Révolution. Les versants, de part et d'autre de la vallée sont couverts de forêts de chêne-liège qui s'étendent dans la montagne. » (Murray 1998 : 60)

Nous n'en saurons pas plus. Maigre récolte encore une fois ! Pourtant Murray n'est pas Chausenque. Autant on peut comprendre que le second n'ait pas « vu » le liège et ses produits, attentif à d'autres questions ; autant cela semble incompréhensible pour le premier. En effet, toutes les conditions semblent réunies pour que lui « voit » l'artisanat bouchonnier ou s'intéresse à l'arbre qui lui a donné naissance.

D'une part, notre homme s'intéresse grandement à la forêt. Il s'émeut de l'usage inconsidéré voire assassin qu'en font les Pyrénéens. A plusieurs reprises, il dénoncera ce qu'il considère comme un énorme gâchis. Et tout le monde est coupable. Les usagers en premier lieu, des charbonniers aux sabotiers, qui dilapident sans vergogne ce qu'ils ignorent être une richesse. Visitant l'Andorre, il trouve un premier motif de colère.

« Je pus observer ici (près d'Ordino) comme dans des parties plus civilisées des Pyrénées françaises les dégâts et le gaspillage causés par les charbonniers et les bûcherons ignorants lorsqu'ils abattent des arbres. Leurs outils sont, en général, si simples qu'ils arrivent à couper des arbres d'une certaine épaisseur seulement. En conséquence, tous les arbres dont le diamètre est trop important pour que les ouvriers puissent les abattre sont coupés à une certaine distance du sol et on laisse pourrir la meilleure et la plus saine partie de l'arbre. Dans les montagnes des Eaux-Chaudes, et au Pays Basque, j'ai vu les plus beaux arbres gâchés de cette manière (coupés à mi-hauteur du tronc), alors qu'il n'y avait là rien qui pût excuser une telle négligence puisque les forêts appartenaient à l'Etat et que le bois servait à des travaux publics, et le gouvernement français ne pourrait arguer de sa pauvreté pour justifier de ne pouvoir fournir à ses ouvriers les quelques outils qui leur étaient nécessaires. Le tronc des plus gros arbres est plus difficile à transformer en charbon de bois que celui des arbres plus petits. Par conséquent, le charbonnier andorran, lorsqu'il désire détruire un gros arbre pour en utiliser les branches et qu'il ne peut le couper, met le feu au tronc et, en brûlant leur support, récupère les branches. Le spectacle qu'offre une forêt de chênes lorsqu'elle a été abattue pour récupérer l'écorce, avec ses troncs blanchis et ses branches éparses (et qu'on a pu comparer à un champ de bataille après que les morts ont été dépouillés de leurs vêtements) est des plus tristes à voir et n'a d'égal que l'aspect désolé d'un bois qui a été détruit par le feu. Dans les Pyrénées

françaises, les habitants ont pris si peu de soin de leurs forêts qu'il n'était pas rare qu'un paysan, lorsqu'il voulait une paire de sabots, abattît deux arbres et taillât une chaussure dans chacun d'entre eux. » (Id. Ibid. : 119-120)

D'est en ouest, ce serait, selon lui, le même gâchis inadmissible dont les causes sont multiples. En effet, à l'absence d'outils satisfaisants s'ajoute une indifférence coupable, que tous partagent, depuis le simple villageois jusqu'aux inspecteurs généraux.

« Il y a des employés de divers grades, de garde forestier à inspecteur général, qui sont payés pour s'occuper des forêts qui appartiennent au gouvernement, mais tous autant qu'ils sont semblent quasiment ignorer les devoirs de leur charge et en conséquence, ces bois sont victimes des pires ravages et des pires destructions, causés non seulement par des villageois qui ne pensent pas aux conséquences de ce qu'ils font, mais aussi par les ouvriers employés par le gouvernement pour couper les arbres. » (Id. Ibid. : 364-365)

Ainsi, nul n'est épargné ni oublié dans cette vaste dénonciation d'un gaspillage éhonté qui le scandalise, sans doute moins par souci de ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler « l'écologie » que du fait de l'épouvantable dilapidation des ressources. *A contrario*, la subériculture n'aurait pu que le séduire. On n'abat pas l'arbre mais on en tire profit en transformant son écorce en bouchons ou en tout autre produit mais l'acte n'est en rien préjudiciable à la vie de celui-ci. A tel point que quelques années plus tard, l'opération peut être renouvelée.

Mais on peut aussi s'étonner de cette absence pour des raisons diamétralement opposées. Murray est en Roussillon en juillet et en août 1835, en pleine période d'écorçage. Lui, si sensible au sort des arbres, qui s'attriste des « troncs blanchis » et des « branches éparses » des chênes aurait sans nul doute dû s'émouvoir de ces chênes aux airs d'écorché anatomique, aux troncs dénudés, à l'allure étrange et effrayante, la peau rouge orangée brillant au soleil. Vision étonnante quand on voit pour la première fois une forêt écorcée. Et il n'est pas déraisonnable de penser qu'en ce début de XIX^{ème} siècle un écossais n'était pas familiarisé avec les principes de l'industrie bouchonnière. Murray a bien vu les chênes-liège mais ils n'ont guère retenu son intérêt.

Un dernier argument permet de rendre cette absence de l'arbre-écorce plus étonnante encore. Si le voyage est d'agrément, l'homme n'en oublie pas pour autant des considérations très pragmatiques. Au point qu'il semble parfois s'adonner à une sorte de « tourisme industriel » bien avant la lettre. Il ne se contente pas de parcourir les Pyrénées pour en apprécier les paysages ; il livre, au fil des pages, un véritable traité d'économie pyrénéenne, traité éclaté mais bien réel. Pour lui, les mines et les forges constituent l'une des richesses essentielles des Pyrénées. Et l'industrie pourrait y être des plus prospères. Mais elles sont très mal gérées. Comme tout le territoire français, du reste. Il ne manque jamais de comparer la situation qu'il découvre au fil de ses pérégrinations avec celle qu'il connaît en Angleterre, dénonçant ce qu'il considère comme des freins à la prospérité : les mesures protectionnistes dont la France fait alors grand usage.

« Quelques-unes des forges les plus importantes du Roussillon sont situées à Arles, et le commerce y est donc très prospère comme dans beaucoup d'endroits dans les Pyrénées, et en France, dont la prospérité vient de l'obligation d'acheter du fer produit dans le pays, elle souffrira sans doute bientôt, quoique de façon temporaire, de l'abrogation de la loi inique, et pour les Français des plus injustes, qui prévoit des taxes très élevées sur le fer importé de l'étranger, dans le but de les obliger à acheter une marchandise chère et de mauvaise qualité, simplement parce qu'elle est de production locale ». (Id. Ibid. : 69)

Murray est un libéral convaincu ; pour lui, c'est la voie unique vers la prospérité et au-delà, vers la paix en Europe. Une théorie qu'il expose clairement dans son ouvrage.

Mais pourquoi Murray ne s'est-il pas « attaqué » à l'industrie bouchonnière ? En effet, de très nombreux témoignages convergent : les bouchonniers sont furieusement protectionnistes, multipliant, comme nous le verrons par la suite, les requêtes auprès du Gouvernement afin que les droits de douane soient sans cesse relevés, afin que ce type d'industrie reste l'apanage des pays producteurs de liège et en tout premier lieu de la seule France. Ainsi, caresse-t-on le projet d'une ligue, unissant ces derniers, qui s'entendraient pour

vendre leur matière première à un prix uniforme... et prohibitif. De même, les bouchons, fabriqués en Espagne par exemple, sont lourdement taxés lorsqu'ils passent la frontière. Pourquoi ne pas crier au scandale ? N'est-ce pas l'illustration de ce qu'il dénonce ? C'est d'autant plus étonnant que l'arbre est alors d'un considérable rapport, comme le note George Sand, le qualifiant d'arbre de « *produit magnifiquement lucratif* ». Mais le silence de Murray quant à la l'industrie du bouchon s'explique aisément : celle-ci ne figure pas au Panthéon des grandes productions, moteurs de la révolution industrielle, à l'inverse des mines et des forges.

Un pyrénéiste de la première heure et un écossais libéral ne sont peut-être pas les mieux placés pour attacher de l'intérêt à l'industrie bouchonnière. Aura-t-on plus de chances avec les botanistes ?

2. Botanistes

Il faut bien reconnaître que ceux d'entre eux qui parcourront le Roussillon, les Aspres, ne seront guère plus sensibles au chêne-liège et se montreront des plus pingres quant à leur description, comme l'a montré Jean-Jacques Amigo, qui s'est livré à un patient recensement des sources pour conclure :

« Différents auteurs, agronomes, botanistes, historiens, économistes, ont jadis écrit sur le chêne-liège. Mais il faut attendre le XX^{ème} siècle pour que les spécialistes prennent conscience de l'aspect économique du liège et parlent de l'exploitation de l'écorce. » (Amigo 1992 : 23)

Un nom se distingue cependant, celui du botaniste perpignanais, Pierre Barrère. Au milieu du XVIII^{ème} siècle, il livre une « Histoire du liège », restée sous forme de manuscrit, conservé à la bibliothèque du Muséum d'Histoire Naturelle, à Paris, sans doute le fruit d'un voyage qu'il réalisa entre 1720 et 1755, probablement vers 1740. Il n'est pas le moins du monde question de botanique mais seulement de technique. Les pages sont consacrées à l'exploitation de l'arbre. Il décrit minutieusement la façon dont on le dépouille, dont on fait sécher les planches, les gestes et outils nécessaires. Et accompagne le tout de dessins. L'un représente la hache utilisée, un autre l'ouvrier, la hache levée, au pied de l'arbre en cours de démasclage, un troisième le « quinnyol », sorte de levier avec lequel on détache la planche. Enfin, il ajoute quelques précisions sur l'usage que l'on fait de celle-ci.

« Enfin l'usage du liège est assez connu par les pêcheurs pour soutenir sur l'eau le poids de leurs filets. Le nom même de suber fait voir que cette écorce estoit anciennement employée par les cordonniers dans leurs ouvrages pour relever la taille de plusieurs personnes, on fait encore en ce pais une espèce de soulier ou pantoufles que l'on tapinas (sic) et dont les femmes se servent aujourd'huy comme autrefois les dames grecques. » (Barrère in Amigo 1992 : 30-31)

Que l'on en fit des bouchons pour la pêche ou des semelles de chaussures ne nous étonne guère. Ce qui étonne, c'est plutôt l'absence : Barrère ne fait aucune allusion aux bouchons ! Pourquoi ? On ne sait. Peut-être ce manuscrit n'est-il pas complet mais partie d'un ensemble plus vaste qui ne fut ni rédigé ni publié, ce que laissent à penser les premières lignes, très abruptes. Ignore-t-il l'existence des bouchons ? Préféra-t-il ne pas y faire référence, préférant répéter les valeurs sûres, à la suite de Pline et quelques autres ? Gardait-il la question bouchonnière, pour un traitement spécial, du fait de son importance ? Ou alors la fabrication des bouchons était-elle si peu répandue, si marginale qu'elle lui échappât ? Il est difficile de trancher mais la faveur de l'auteur de ces lignes, sans exclure totalement les autres, va à la dernière des hypothèses avancées. Il ne manque pas d'argument pour étayer cette hypothèse, notamment l'attitude de ceux que l'on pourrait qualifier d'« administrateurs » du département.

3. Administrateurs

On désignera, par ce terme commode d'« administrateurs », tous ceux qui, à l'extrême fin du XVIII^{ème} siècle et au début du XIX^{ème} siècle, recevront la charge de broser un tableau le plus complet possible de la France, département après département, à grand renfort de mémoires, de tableaux chiffrés mais aussi de dessins, de gravures, etc. L'une des grandes affaires qui va ainsi occuper, au tout début du XIX^{ème} siècle et pour plusieurs décennies, les milieux érudits est la Statistique. Statistique descriptive et non chiffrée, elle se

donne pour objectif de connaître l'état de la France après la tourmente révolutionnaire. Il s'agit d'en mesurer l'impact sur les « mentalités » mais aussi sur l'économie, les ressources afin d'obtenir un tableau général aussi précis que possible, qui n'exclut rien, s'intéresse autant à l'industrie qu'à l'agriculture, aux parlers qu'aux costumes, aux fêtes qu'aux croyances, aux hôpitaux, aux mendiants, etc. Pour cela, l'Empire adresse à tous les préfets un long questionnaire que ceux-ci ne peuvent que confier aux élites locales. Les savants de province, toutes disciplines confondues, sont priés de se mettre au travail dans les plus brefs délais. Cette statistique sera reconduite pendant de nombreuses années mais peu à peu les mémoires céderont la place aux tableaux à deux entrées, le comptage remplaçant la description. Ce travail de saisie du local par l'écriture semble s'être accompagné d'un autre type d'inventaire, par collecte et exposition d'objets. En somme, on ne fait rien d'autre que de mettre en place une « identité » du département qu'il convient d'inventer. En effet, ce dernier à peine créé dans ses limites administratives et territoriales, il reste encore à lui donner un contenu, une existence. Et pour analyser ce processus d'« invention » des Pyrénées-Orientales, les premiers mémoires demandés sont extrêmement précieux.

Nous commencerons ce parcours par un petit détour, par un texte qui n'appartient pas exactement au mouvement de la Statistique Napoléonienne mais qui n'en relève pas moins de ce souci d'inventaire qui la précéda et lui donna naissance. En l'An VII, J. La Vallée et Louis Brion publient leur Voyage dans les départements de la France, à Paris, chez Brion, Buisson et Debray libraires. Le chêne-liège apparaît dans sa description comme un simple élément du paysage. Rien de plus.

« Quant aux montagnes subalpernes, rien de plus riche, de plus aimable, de plus délicieux. Jamais l'aspérité et la nudité des rochers n'y viennent affliger les yeux. Tantôt elles sont couvertes de pins, de sapins, de frênes, de châtaigniers, de lièges, de chênes des trois espèces ; tantôt couvertes dans leur entier d'une immense pelouse du plus beau verd ; elles se montrent, pendant toute l'année, émaillées de fleurs, dont les calices odorans et variés à l'infini enchantent tout à la fois et l'odorat et la vue. Ainsi de vastes plaines, couvertes de moissons, de vignes, et d'oliviers ; les roses blanchâtres et chenuës des Corbières ; les montagnes du ci-devant Valepsir resplendissantes de richesses ; dans le lointain, les sommets neigeux du Canigou ; et sur ces diverses montagnes les débris des antiques châteaux de la féodalité, et les tours, anciens thélégraphes que les inquiétudes de la guerre ont semés sur les sommités ; enfin, l'azur limpide de la Méditerranée qui s'enfonce sous l'horizon ; tel est le tableau vraiment magique qui vient étonner vos regards sous leurs formes diverses en parcourant ce département. » (La Vallée et Brion An VII : 41-43)

Le département n'est pas seulement beau, agréable pour la villégiature ; il est aussi riche et prospère.

« En s'éloignant un peu, et se rapprochant des montagnes, elle ajoute à tant de richesses et d'agrémens des mines abondantes de cuivre, d'étain, de plomb et de fer. Ces divers minéraux, ainsi que ses laines et ses vins forment les principaux objets de son commerce. Les vins de Perpignan, et, en général, tous les vins de ce département, que jadis dans le commerce l'on désignoit sous le nom de vins de Roussillon, sont d'un goût agréable, forts en couleur et extrêmement capiteux, et conséquemment il seroit possible de penser que leur usage familier seroit dangereux. » (Id. Ibid. : 10)

Des mines, des laines, du vin, telles sont les richesses de ces lieux. Pas la bouchonnerie ou une quelconque industrie de l'écorce. Mais reconnaissons à ces auteurs des circonstances atténuantes : leur périple consiste surtout en une visite des grandes villes, des citadelles, forts, places fortes. Le but en était sans doute plus militaire qu'économique ; il s'agissait plus d'un état des potentialités militaires, en un temps où la question était brillante, que d'un inventaire des productions, industrielles et agricoles. Un militaire n'est certes pas le mieux placé pour parler agriculture. Intéressons-nous donc plus spécialement à ceux qui reçurent ces questions en partage, préfets, sous-préfets, membres des sociétés savantes, riches propriétaires terriens, etc. Et l'ethnologue, habituée à certaine description que produisit la statistique, se prend à rêver : dans ces dossiers, souvent très denses, très minutieux, très précis, le chêne-liège doit forcément se cacher... et n'attendre qu'une main patiente pour éclater au grand jour. Les Archives Départementales de Perpignan conservent, sous la côte 6M 618, une liasse intitulée « Département des Pyrénées Orientales. Essai sur la navigation intérieure, agriculture, le commerce et les arts dans la (???). » Ne

portant ni date, ni auteur, il appartient aux flots de ces documents, produits à la fin de la période révolutionnaire. Il n'y est nullement question du chêne-liège, ni de l'industrie qu'il engendre. Il ne figure ni au titre de curiosité botanique ni au titre d'industrie. Evoquant les bois, il n'envisage que les bois de marine ! Des produits agricoles, il n'est question que des vins, des lainages, de l'huile et des bestiaux. Ce sont les mines qui retiennent l'intérêt de l'auteur anonyme de ces lignes, comme des années plus tard, ce sera le cas pour Murray, déjà cité.

Cependant, les Archives Départementales de Perpignan conservent, nous l'avons dit, de nombreux tableaux et quelques questionnaires. L'un d'eux est particulièrement intéressant. En l'an X, on adresse aux maires un questionnaire très précis à propos de l'agriculture. Or, bien que des questions très pointues portent sur les forêts, les différentes essences, leurs productions, il n'est fait aucune allusion aux chênes-liège. Encore peut-on considérer que ce questionnaire, destiné à tous les départements, ne pouvait saisir toutes les particularités locales. Mais comment comprendre que les maires, dans leur réponse, n'aient pas jugé nécessaire d'y faire allusion ? Comment comprendre que, concernant les questions ciblant plus exactement la contenance des forêts, leur rentabilité, aucun n'ait ajouté quelques lignes sur le liège ? Pourtant, l'espoir renaît et l'on exulte lorsqu'on découvre qu'un certain Raymond Izern, qui a poursuivi une fort modeste carrière militaire à Paris, semble avoir consacré sa vie, du moins une partie de celle-ci, à la rédaction de ce qui n'aurait pas manqué d'apparaître comme son grand œuvre. Le premier tome de cette Statistique du département des Pyrénées-Orientales paraît, à Paris, chez Ledoux, en 1834. Un ouvrage dont le grand mérite et l'extrême qualité ne manqueront pas d'être salués de la plus évidente façon. En compétition, pour la médaille d'or de la meilleure statistique d'un département, avec deux autres mémoires - Statistique générale du département du Haut-Rhin, publiée par la Société Industrielle de Mulhausen, et Statistique générale et industrielle du département du Nord, de Marc Jodot - c'est lui qui remportera la suprême consécration ! L'introduction au premier tome de cette Statistique du département des Pyrénées Orientales est, comme il se doit, consacrée à un éloge de ce travail, où l'on apprend qu'il s'agit d' « *manuscrit de 525 pages avec une table analytique et raisonnée des matières* », que

« M. Izern a étudié pendant plusieurs années, avec une patience infatigable, tous les monuments de l'histoire du Roussillon, sans négliger les hommes qui, riches d'un savoir héréditaire, ou des souvenirs d'autrui, et de leurs propres recherches, sont les traditions vivantes, non moins précieuses à consulter que les traditions écrites. Il est d'ailleurs dans la mémoire des peuples certaines choses qui se transmettent de race en race, et que les écrivains ont trop oublié de faire passer à la postérité (...) l'auteur, né à Perpignan, a entrepris deux voyages pour la composition de son ouvrage, qui a exigé plus de dix années d'études, de courses dans le pays, de correspondances avec les principaux fonctionnaires, avec un grand nombre de propriétaires et avec les 227 maires du département des Pyrénées-Orientales. » (Statistique du département des Pyrénées-Orientales 1834 : 20)

Ce travail devait faire l'objet d'une publication en 18 volumes. Elle semble s'être interrompue, hélas, après la parution du premier. N'ayant pas à ce jour retrouvé le manuscrit, il est impossible de savoir si Izern s'était intéressé à la bouchonnerie.

Si l'on n'a pas retrouvé les manuscrits relatifs à la statistique, pas plus que le texte d'Izern, on dispose, de façon indirecte et partielle, d'une expérience qui doit beaucoup à la statistique. En 1807, un éminent botaniste suisse, Augustin-Pyrame de Candolle (1778-1841), fait lui aussi un voyage dans les Pyrénées, et singulièrement dans cette région. Notons tout de suite que ce texte n'a été publié que très récemment, dans la revue Terra Nostra, par Jean-Jacques Amigo. Son voyage n'a pas pour but unique la constitution d'un herbier pyrénéen, d'une somme sur la flore pyrénéenne. Le voyage de De Candolle est d'ordre botanique mais également agronomique. Il a reçu mission d'envoyer au Muséum de Paris les « objets d'histoire naturelle » qu'il pourra recueillir. Une tâche dont il s'acquitte avec le plus grand zèle, s'attachant même à recueillir, entre autres, les outils agricoles et industriels les plus représentatifs.

Il semble avoir ainsi composé une impressionnante collection d'objets puisque, aux lendemains de son séjour dans les Albères, il écrit à son père :

« Je ramasse tant d'objets dans ce voyage que j'ai peur d'être obligé de louer encore un appartement à mon retour à Paris pour loger toutes ces richesses ». (Amigo 1992 : 27)

Mais il ne se contente pas de ramasser tous les objets qui l'étonnent, tous ceux qui lui semblent spécifiques à la région qu'il parcourt. Collecter des objets est une chose ; leur donner du sens en est une autre. Et c'est précisément ce à quoi De Candolle s'attache. Il ne se contente pas d'envoyer des caisses remplies d'outils agricoles, à Paris. Il rencontre systématiquement toutes les personnes qui pourraient lui fournir des informations, tient un journal dans lequel il note le fruit de ses collectes et parfois dessine les outils mais aussi les gestes nécessaires à leur maniement. Il note aussi avec soin pour chaque plante, pour chaque objet, pour chaque geste, le nom vernaculaire. Ainsi apprend-on que le *Quercus suber* « est dit Siure ». De l'arbre à l'industrie, il n'y a qu'un pas qu'il franchit.

« 26 juin vendredy deja avant hier près de Bagnols (Banyuls de la Meranda) nous avons apperçu quelques buissons de liege ; hier entre Llança (llança) et Figueras (Figueres) nous en avons trouvé de très gros exploités ; aujourd'hui nous avons traversé des forets entières situées des deux côtés de la route. Sur les montagnes de la Jonquire (La Jonquera) jusques près du Boulou (El Volo) ; les lièges ne s'elevent pas sur le sommet des Albères ; ils sont abondants près de St Martin-d'albere (Sant marti de l'Albera) ; ils ne descendent pas tout à fait dans la plaine ; leur croissance est très lente ; on ne commence a les exploiter que lorsque leur tronc a au moins la grosseur de la cuisse et on est dans l'opinion que les arbres ecorcés jeunes ne viennent jamais bien ; c'est depuis la fin de Mai jusqu'au mois d'Aout qu'on ecorce les lieges parce qu'alors l'arbre est en seve ; on fend l'écorce longitudinalement avec une hache, on enfonce le manche de la hache entre le bois et l'écorce ; celle ci se detache alors toute entiere ; le quintal de liege brut tres beau se vend jusques a 11 francs et un bel arbre peut en rapporter 2 quintaux ou 2 et 1/2. le liège qui doit etre expédié en plaques est passé au feu ce qui le noircit ; celui qui se travaille dans le pays est empilé dans des magasins pour l'aplatir ; un homme armé d'un couteau très tranchant le coupe en petits morceaux quarrés ; alors on les jettes dans une chaudière pleine d'eau et on l'y fait bouillir pour le renfler ; après cela on le porte encore humide a un atelier ou des ouvriers armés de couteaux larges et tranchans le coupent en bouchons ; ils font ce travail avec assez de dexterite pour en couper 1500 par jour ; on les payoit autrefois 35 sols le mille ; aujourd'hui que ce commerce decheoit avec celui du vin on ne leur donne que 25 sols. Les manufacturiers ont coutume d'affermir des forets de liges pour 8, 16 ou 24 ans et comme on les ecorce tous les 7 ou 8 ans ils en ont 1, 2 ou 3 coupes ; ils font ensuite travailler pour leur compte. Nous avons vu en passant une fabrique au Boulou (El Volo). Il vient encore des bouchons d'Espagne malgré les droits dont ils sont chargés. Pourquoi ne plante t'on pas des lieges dans les cantons voisins ? le liege est un arbre d'un beau port ; son feuillage est plus glauque en dessus que celui de l'ieuse ; ses fruits sont pedonculés en grappe et restent deux ans a murir ; son ecorce ancienne est grisatre et la nouvelle est d'un rouge de cuivre tirant sur le brun ; on n'ecorce que le tronc et les grosses branches. » (f° 115 et 116)

Il ne s'agit pas là d'une description de botaniste mais d'agronome. Aucune allusion à la famille de l'arbre, à son espèce, à sa sous-espèce, à son mode de reproduction. Seules, sa culture, son exploitation, ses perspectives de développement l'intéressent. Le chêne-liège est, pour lui, une industrie d'avenir et il appelle clairement au développement de la subériculture. Des objets, des descriptions minutieuses, des emprunts au vocabulaire local, des pages sur les coutumes populaires, avouons que le texte de de Candolle s'apparente plus au travail de la statistique qu'à celui d'un botaniste. Il prend position pour le développement du chêne-liège. Mais cela ne sera guère utile dans la mesure où, rappelons-le, le texte restera à l'état de manuscrit. Il ne sera pas le seul à plaider en faveur de cette essence.

Douze ans plus tard, en 1819, F. Jalabert, ancien député et à ce titre sans nul doute nourri du mouvement de la statistique, livre sa *Géographie du département des Pyrénées Orientales*. Rien à voir avec une géographie, une géologie ; il s'agit ici de géographie humaine, des hommes et de leur industrie. Il est évident que la réflexion a pour objectif le progrès, l'amélioration des productions. Une large place est accordée aux vignes.

« Les vignes sont le produit le plus considérable du département et celui qui se répartit sur un plus grand nombre de familles. La plus grande partie des vignes se trouvant assise sur des terres qui ne sont pas propres aux autres cultures et qui n'ont de valeur réelle que celle que leur a donné l'industrie, sont divisées entre une infinité de propriétaires, et quoique leur produit ne puisse pas être estimé à plus de trois hectolitres soixante-huit litres par mille ceps, cette récolte fait entrer dans le département une quantité considérable de numéraire, qui solde les journées des ouvriers employés à leur culture ». (Jalabert 1819 : 94-95)

En somme, le vin est une activité économiquement rentable et rationnelle puisqu'elle permet de faire fructifier des terres incultes. C'est aussi pour des raisons de rentabilité qu'il critique l'oléiculture, alors très pratiquée dans cette région.

Il remarque, après Barrère, après de Candolle, la subériculture, dont il dresse un tableau de répartition des zones de production.

« Llauro, St Jean-pla-de-Cors, le Boulou, Passa, Maureillas et Collioure, ouvrent une partie du liège qui se récolte dans le département. (...) Les premières qualités de liège se lèvent à Llauro, le Boulou, Passa, Riunoguès, Lavaill et Banyuls-sur-mer : les autres communes où on lève le liège sont : Vivès, Oms, Céret, St Jean-pla-de-Cors, l'Ecluse, l'Albère, Maureillas, Laroque et Argelès. Une partie est convertie en bouchons ; le reste est exporté en planches. » (Id. Ibid. : 74-75)

Il n'hésite pas à consacrer plusieurs pages à l'exploitation de l'arbre, attachant un soin tout particulier à la description de son mode d'écorçage, comme un mode d'emploi à l'attention de ceux qui seraient désireux de tenter l'expérience. Faudrait-il en déduire que la question est encore des plus mystérieuses pour nombre de subériculteurs potentiels, si mystérieuse qu'il fallait leur en brosser un tableau sommaire, un tableau qui n'est pas de spécialiste mais de vulgarisation ?

« Le liège est particulièrement cultivé dans le canton de Céret et croît naturellement sur les montagnes de Bellegarde. Il donne une écorce plus épaisse et meilleure à proportion qu'il vieillit : c'est cette écorce qui fait le plus grand mérite de cet arbre. Son fruit sert à nourrir et à engraisser les cochons. Pour enlever l'écorce, on fend le tronc de l'arbre depuis le haut jusques en bas, en faisant aux extrémités une incision circulaire ; on choisit ensuite un temps sec pour la lever. Si on n'a pas soin de l'en détacher, elle se fend d'elle-même, crève et se sépare et de l'arbre, parce qu'elle est poussée par une autre écorce rougeâtre qui se forme au dessous. La levée du liège a lieu dans les mois de juillet, août et septembre ; elle se renouvelle tous les sept à huit ans, et ainsi de suite pendant plus de cent cinquante ans, sans qu'il paraisse que ce retranchement fasse le moindre tort à l'arbre : on met ensuite l'écorce en piles et on la charge de pierres pesantes pour l'aplatir de toute part. Le liège et le châtaignier ne sont pas sujets aux influences de l'atmosphère et leurs produits ne donnent jamais de l'inquiétude ; mais ces arbres étant cultivés en petite quantité, ne peuvent pas être pris en grande considération dans les productions du département. » (Id. Ibid. : 93)

Et c'est bien ce que Jalabert déplore : malgré ses grandes qualités, le chêne-liège n'est pas encore suffisamment exploité. Et, relayant les propos de de Candolle, il ajoute, en note, un court mais vibrant appel à la subériculture.

« Le Ministre recommande la culture du chêne et a même envoyé des glands d'une espèce particulière pour être distribués aux propriétaires et agriculteurs. Il ne faut pas aller au loin chercher les améliorations, quand on en a sous les yeux d'infiniment plus utiles à propager : c'est la culture du chêne-liège qu'il faut encourager ; il serait à désirer qu'elle fût bien étendue, et qu'insensiblement cet arbre remplaçât dans les endroits favorables toutes les autres espèces de chênes. » (Id. Ibid. : 93)

Un propos qui nécessitera quelques relais avant d'être parfaitement entendu. Comme nous le verrons plus loin.

On pourra cependant objecter que si l'on ne trouve rien sur le liège ou si peu, c'est que l'on ne pose pas les bonnes questions, que l'on ne cherche pas là où il faudrait. On pourrait ainsi objecter que le chêne-liège relève autant de l'industrie que de l'agriculture. Peut-être aura-t-on plus de succès dans cette direction ? Le mouvement de la statistique semble s'être accompagné d'un autre type de manifestation, des plus complémentaires. Dès l'an IX, des expositions industrielles annuelles sont organisées, à Paris, au Palais du Louvre. Chaque département exposera les produits les plus représentatifs. Il s'agit d'encourager la production industrielle du pays, les innovations ou les productions les plus rentables. Elles sont une véritable vitrine mais aussi un miroir dans lequel le département et au-delà le pays peuvent se regarder. Elles sont aussi, très indirectement mais très efficacement, une invitation à se définir. Que faut-il envoyer ? Et la question est d'importance.

Il ne s'agit pas de faire n'importe quoi. La Statistique des Préfets repose sur un système pyramidal, le ministre envoyant ses questions au préfet qui les répercute aux sous-préfets qui eux-mêmes se tournent vers les cercles savants et les hommes de l'art. Avant que la réponse ne suive le chemin inverse, avec autant d'étapes. Ce fonctionnement est exactement identique pour les expositions industrielles. Les sous-préfets, pressés par le préfet, doivent collecter des produits qui sont ensuite envoyés à la préfecture où un jury les évaluera, avant de les envoyer ou non à Paris, où il semble qu'aient eu lieu certains concours, avec attribution de médailles. Les produits retenus au terme de cette sélection sont particulièrement représentatifs de la façon dont les administrateurs pensent les Pyrénées-Orientales.

De l'acier et des textiles, tels sont les seuls produits retenus, les seuls que l'on s'autorise à envoyer lors des différentes expositions industrielles. Et pas l'ombre d'un morceau de liège. Pas le moindre bouchon de liège. A nul moment. Cela est d'autant plus étonnant qu'à l'exposition de 1827 Jaubert de Passa envoie des exemplaires de laine Mérinos. Rien qui puisse susciter l'étonnement apparemment. Sauf si l'on sait que Jaubert de Passa, que nous retrouverons plus loin, a publié un vibrant appel au développement de l'industrie du liège. Un appel qu'il ne s'applique pas à lui-même ? Pourquoi ne pas étayer et relayer cet appel en faisant figurer le liège au nombre des productions importantes du département. Comme le firent, par exemple, les administrateurs de Lot-et-Garonne qui n'hésitèrent pas à envoyer un large éventail d'articles, notamment d'articles à base de liège, matière première qu'il produit en quantité. Neuf ans plus tard, en 1836, la Société Philomatique de Perpignan publie une étude « Sur l'état de quelques industries dans le département. » (Bouis 1836) L'auteur n'y traite que des industries liées aux minerais et à la viticulture. Reconnaissons que l'étude ne prétend pas à l'exhaustivité : elle n'envisage que « quelques » industries.

Que faut-il retenir de ce long, lent et peut-être laborieux voyage dans les pages de ceux qui, au XVIII^{ème} siècle et au tout début du XIX^{ème} siècle, ont parcouru ou administré les Pyrénées-Orientales ? Plus encore que l'indifférence des voyageurs, c'est celle des administrateurs qui est riche de sens. Et singulièrement la position de ceux qui s'occupèrent des expositions industrielles. En effet, manifestement, seuls comptent pour eux le textile et les mines, mettant ainsi en avant ce que tous les voyageurs, avant eux, avaient déjà noté. Et pourtant, l'industrie du liège était déjà présente : le texte de Barrère et surtout celui de Candolle en témoignent. On peut certes avancer l'hypothèse suivante : les deux premiers secteurs de production étaient plus rentables que le troisième. Or, que l'on songe aux objectifs, explicites, de ces expositions. Il s'agissait de montrer les produits les plus rentables, les plus efficaces, les plus aptes aussi à affronter la concurrence. Mais elles jouaient aussi un rôle évident d'encouragement : des secteurs encore peu importants mais riches de promesses pouvaient voire devaient être exposés, afin d'inciter à leur développement. Or, rappelons que de Candolle avait saisi tout l'intérêt, toutes les promesses de ce végétal. Et pourtant, rien n'y fait. Les préfets, dans leurs lettres aux sous-préfets n'attirent pas leur attention sur cette question. Les sous-préfets, à qui revient la charge de faire du « porte à porte », d'un industriel à l'autre, ne poussent jamais les portes des bouchonneries alors même que certains arrondissements en comptent quelques-unes. En réalité, on est là face à un véritable choix effectué par les administrateurs dans ce qu'il convient d'exhiber du département. Il se porte sur les industries métallurgiques et textiles, délaissant volontairement le liège. C'est face à un véritable choix identitaire que l'on trouve là.

Mais, doucement, au fil des décennies, le mouvement d'inverse.

II) LE TEMPS DE TOUTES LES ATTENTIONS

Nous continuerons ce parcours par le texte d'un « voyageur », presque un administrateur, la France pittoresque, Département des Pyrénées Orientales (ci-devant Roussillon), d'Abel Hugo, en 1835. (Hugo 1835) Cette œuvre gigantesque se veut un tableau exhaustif de la France, héritier très direct de la Statistique. Une œuvre qui n'est pas toujours très inspirée et originale, notre homme se contentant bien souvent, pour écrire son texte, de très larges emprunts à ses prédécesseurs. Cependant, il innove, en ce sens que la culture du chêne-liège figure dans sa description des richesses agricoles du département, à côté des vins et des oliviers. En somme dans le peloton de tête des richesses !

« Outre la vigne, qui donne des produits considérables, et entre autres les vins recherchés muscat de Rivesaltes et Grenache de Collioure, l'olivier, le châtaignier et le chêne-liège sont l'objet d'une culture attentive. La récolte du liège se renouvelle tous les sept ans. » (Id. Ibid. : 32)

Mais qui plus est, elle figure, accompagnée de quelques détails, d'une évidente précision, puisqu'il évalue à « 300.000 kilogrammes de liège » la récolte annuelle (Id. Ibid. : 32) C'est, à ma connaissance, la première mention de ce type, dans un ouvrage publié alors, à dimension nationale. Que s'est-il passé pour que Hugo, peu intéressé par les activités économiques en général et les petites industries en particulier, relève un tel « détail » ? Il faut consulter avec une grande attention l'ouvrage pour voir se dessiner un début d'explication : il est illustré d'une vue, intitulée « Le Mont Canigou », réalisée par Jaubert de Passa, que nous avons déjà croisé, qui en 1827, avait envoyé, pour l'exposition industrielle, quelques spécimens de la laine produite par ses moutons mérinos. J'avais alors simplement noté que cet envoi était étonnant. En effet, pourquoi n'avait-il pas envoyé du liège ? N'est-il pas le « Monsieur Liège » du moment, celui qui va rédiger à ce sujet un mémoire important incitant les Catalans à s'intéresser de plus près à cette écorce-miracle ? On comprend alors l'intérêt d'Hugo pour le liège : sans doute a-t-il été instruit sur ce point par son illustrateur.

Il convient de broser rapidement le portrait de Jaubert de Passa, un hobereau, mi-homme politique, mi-savant. Il naît en 1784, à Passa, dans le canton de Thuir. A Paris, où il va compléter sa formation, il s'essaya à la carrière militaire, au droit, à la médecine, aux Beaux-Arts et surtout il noua de solides et utiles amitiés qui lui assureront une paisible carrière dans l'aura de la préfecture des Pyrénées-Orientales. En effet, de retour dans sa province natale, il devient sous-préfet, de façon fort éphémère, puis conseiller de préfecture. Elu conseiller général en 1830, il le resta jusqu'à sa mort. Il s'adonne alors, parallèlement et en liaison avec ses postes officiels, à une non moins paisible carrière de savant de province. Il s'essaie à l'histoire locale, publiant sur Empuries, Philippe-le-Hardi ou encore le cloître de Monastir. Mais c'est surtout à la question agricole qu'il se consacre. Il n'y a là rien d'étonnant. Certes, lorsqu'il franchit les portes de la préfecture de Perpignan, la statistique est bien engagée ; certains résultats ont déjà été publiés à l'imprimerie des Sourds-Muets. Mais le mouvement ne s'essouffle pas pour autant. Les questionnaires continuent à arriver en préfecture. Cependant, il ne s'agit plus vraiment de décrire un département et ses richesses, il s'agit désormais de quantifier, mesurer, compter lesdites richesses. Ainsi, chaque année, il faut remplir de nombreux tableaux, réalisant des comptages précis des animaux, des récoltes, etc. S'y ajoutent désormais des questionnaires concernant des points très précis, telle culture, telle industrie, dans le but d'y apporter les améliorations nécessaires.

Une grande question s'impose immédiatement à lui : les forêts. Pour deux raisons au moins. Depuis l'an XI, les gouvernements successifs lancent des enquêtes sur le code rural, les usages locaux, les forêts. Le code forestier, destiné à assurer la conservation et la mise en valeur des forêts, est promulgué le 31 juillet 1827. Et la question est brûlante, dans le département. D'une part parce que la déforestation a sévi grandement ; les besoins de l'industrie (mines et forges) associés au développement de l'urbanisation ont accru les besoins en bois de toutes sortes. Les forêts catalanes ont été très largement mises à contribution. Et cette déforestation est accusée d'être à l'origine des inondations qui, régulièrement, submergent les vallées roussillonnaises. De plus, le code forestier, destiné à assurer la conservation et la mise en valeur des bois, n'est guère accepté, les Catalans n'entendant pas renoncer à leurs habitudes d'usage et de parcours sans combattre. Il faut préserver la forêt et ménager les intérêts de ceux qui en tirent un profit. Concilier l'inconciliable, en somme.

On comprend mieux les raisons de son « Mémoire sur la culture du chêne-liège », publié en 1836, très longue (100 pages) et minutieuse description, qui ne fait l'impasse sur aucun détail, depuis le mode de reproduction jusqu'à la façon de fabriquer les bouchons. Pour relever ce périlleux défi qui consiste à réconcilier les multiples intérêts qui gravitent autour de la forêt, la solution est, à n'en pas douter, pour lui, la subéiculture : elle offre des débouchés réguliers et non négligeables aux propriétaires qui n'ont pas besoin de couper, plus ou moins légalement, les arbres pour en tirer bénéfice. Leur intérêt est au contraire de veiller sur ceux-ci, d'apporter tout le soin nécessaire à leur pérennisation. Du reste, Jaubert de Passa, conscient des résistances que cette culture pourrait susciter, s'efforce de les lever. Ainsi, tente-t-il de montrer que le chêne-liège ne vient pas concurrencer d'autres productions mais au contraire s'ajoute à celles-ci, sans rien leur enlever.

« D'abord (les agriculteurs) pensèrent qu'il suffisait de déposer le gland dans la terre, au pied des rochers ou des arbustes, au moyen d'une pince qui ouvrait légèrement le sol ; bientôt ils reconnurent l'insuffisance de ce procédé, et l'on se décida à labourer la terre, partout où l'araire (sans versoir) peut pénétrer. (...) Partout où la nature du sol a permis de planter la vigne sans trop en calculer les produits présumés, on s'est hâté de le faire à la suite de plusieurs labours. On a semé des glands dans le fond des sillons à l'instant même de la plantation de la vigne ; on ne sème que les sillons pairs ou impairs, c'est à dire qu'une rangée de ceps sépare toujours les deux rangées qui ont reçu la semence de glands. (...)

Ces travaux, continués pendant vingt à vingt-cinq ans, sont compensés par la récolte annuelle de raisins ; mais, lorsque les arbres ombragent la vigne, le cep dépérit, et on l'arrache. La terre, livrée de nouveau à ses productions naturelles, se couvre d'arbustes parmi lesquels paissent les moutons. Consacrer au liège une partie quelconque de son domaine, ce n'est donc point en priver les bêtes à laine et sacrifier une ressource souvent si nécessaire dans les petites fermes. On a reconnu que les moutons n'occasionnaient point de dommages aux alcornoques, encore qu'ils soient jeunes, lorsqu'on leur permet l'entrée du bois dans le courant de l'automne, et lorsque les jeunes pousses ont acquis une consistance ligneuse. (...) le chêne-liège ne craint, pendant les cinq mois d'automne ou d'hiver, que la dent de la chèvre et celle du bœuf. » (Jaubert de Passa 1836 : 19-21)

Ainsi donc le chêne-liège ne vient pas concurrencer les autres productions, contrairement à ce qu'on pourrait objecter. Certes, il lui faut plusieurs décennies avant d'être rentable mais le sol qu'il occupe peut, malgré tout, être utilisé, en vignoble ou en pacage. Deux détails importants si l'on se souvient que vins et laines sont les deux produits agricoles que voyageurs et administrateurs n'ont cessé de mettre en avant, célébrant leur qualité et leur rentabilité.

Il n'est pas nécessaire de se livrer à un plus long commentaire de texte. Remarquons qu'il est un vibrant plaidoyer en faveur du chêne-liège, de sa culture, de son développement. Qui sera sans nul doute entendu. En effet, presque quinze ans plus tard, un texte également consacré au chêne-liège voit le jour, sous la plume d'Azémard et Guiraud de Saint-Marsal. Ce « Mémoire sur l'état présent de la culture du chêne-liège dans les Pyrénées Orientales », publié en 1851, nous apprend que

« La culture du chêne-liège a pris dans le département, depuis quelques années, un immense développement. On a compris tout le parti qu'on peut tirer d'un arbre qu'on voit prospérer sur les terrains les plus arides, même sur les rochers, dans les crevasses desquels il jette de profondes racines. » (Azémard et Guiraud de Saint-Marsal 1851 : 337)

Enfin, clôturant le siècle, un dernier auteur s'intéresse à la question. P. de Boixo dirige le personnel forestier des Pyrénées-Orientales de 1884 à 1896. C'est à lui que revient la lourde charge de régler les différends et d'agir de telle sorte que la forêt ne soit plus pillée, qu'elle puisse se développer en ménageant les intérêts de chacun. Il publiera ainsi deux notices importantes, qui nous permettent de saisir comment l'homme pensait son intervention et quelle place il accordait au liège. Il publie une « Notice sur les inondations de 1888 à 1891 et sur le déboisement dans le Roussillon » puis en 1893, une « Notice sur les forêts et sur le reboisement dans les Pyrénées-Orientales ». Pour lui, la cause est entendue : les inondations qui, tout au long du XIX^{ème} siècle, ont ravagé les vallées jusqu'à Perpignan, sont le résultat de la déforestation

qui sévit depuis plus de deux siècles. Pour lutter efficacement contre les inondations, il faut réhabiliter la forêt. Pour cela, elle ne doit plus simplement être pensée comme un profit financier immédiat mais s'inscrire dans le cadre d'un développement économique. C'est pourquoi la seconde notice est un tableau des plus précis et précieux de l'industrie dans le département. Un tableau des plus instructifs.

« L'industrie est médiocrement active dans le département.

Les mines de fer, les carrières de toute espèce, les eaux minérales sont très importantes et très nombreuses, mais leur exploitation est parfois négligée. En dehors de quelques industries spéciales (bouchons, manches de fouet, espadrilles, papier à cigarette, etc.), de la fabrication du merrain de châtaignier et de quelques grandes usines comme les Hauts Fourneaux de Ria, la dynamite à Paulilles, la sulfostéatite à Prades, la région est plutôt agricole et surtout vinicole et les aptitudes des habitants se prêtent peu au développement des richesses locales. (...) » (Boixo 1893 : 115-128)

Si, dans ce pays agricole, on délaisse les bois, c'est essentiellement parce qu'ils ne sont pas suffisamment rentables ou parce que leur accès est trop difficile. Il brosse alors un tableau des forêts où l'on apprend qu'elles ne comptent que 75 604 ha pour une superficie totale de 412 211 ha soit 18,3 % du territoire. L'essence la plus répandue à cette date est, et de très loin, le pin (pins à crochets : 21 519 ; pin sylvestre : 3 039 ; le sapin : 1 647), soit 39 % de la surface boisée, suivi par le châtaignier (15 %) puis par le hêtre (11 %). Le chêne-liège, lui, est réduit à la portion congrue : à cette date 1 459 ha soit 3 % de la surface boisée. Le propos de Boixo n'est pas, comme le faisait Jaubert de Passa, d'appeler l'attention sur une essence en particulier, sur un produit mais de montrer combien la forêt, bien gérée, peut être source de revenus, qu'il n'y a pas un produit plus intéressant qu'un autre. Tous ont des avantages certains à condition d'en faire convenablement usage. On a donc ainsi un tableau complet des usages de la forêt. Nous n'en retiendrons que le chêne-liège, qu'il classe parmi les « *essences spontanées* » (Id. Ibid. : 133). Les quelques pages qu'il consacre à la subéiculture sont riches d'enseignement. On découvre ainsi que le travail de Jaubert de Passa n'a pas été vain : le chêne-liège a fait l'objet d'un programme de développement volontaire.

« Les essences méditerranéennes, comme le chêne-liège, ne s'éloignent pas de la mer. Le chêne-liège est localisé dans les Aspres dans les cantons de Thuir et de Céret et sur les confins de la plaine d'Argelès ; on n'en rencontre que quelques tâches dans le surplus des deux premiers arrondissements.

Cette essence a été propagée par des semis et des plantations qui devraient être poursuivis et encouragés, car c'est évidemment sa culture qui est la plus rémunératrice dans le présent et qui paraît devoir l'être aussi dans l'avenir.

On avait cherché à greffer le chêne-liège sur le chêne-vert. Malgré des réussites apparentes, ce procédé n'a pas donné de résultats sérieux.

On transplante fréquemment de jeunes sujets âgés de 15 à 20 ans. Avec des soins et des arrosages pendant l'été, on parvient à en sauver un assez grand nombre, mais ils ne présentent jamais la vitalité de ceux qui proviennent des semis directs. » (Id. Ibid. : 136)

Du reste, alors que les auteurs précédents accordent de longs développements sur la façon d'écorcer l'arbre et de produire des bouchons, lui passe rapidement sur ce point. Et pour cause.

« Le liège est un produit d'une grande importance qui a donné son nom à la variété de chêne qui le produit. Il serait trop long de décrire les opérations par lesquelles on enlève le liège de l'arbre et les manipulations que subit le liège après sa récolte. Elles sont suffisamment connues.

Nous nous contenterons de signaler ses produits et leur utilisation.

Le liège se vend à l'état brut au quintal métrique.

On ne vend pas le liège mâle ou première écorce enlevée à l'arbre ; ce liège est encore trop imparfait pour pouvoir être utilement travaillé et employé. On en fait cependant des flotteurs de grands filets ou des bouées d'embarcation.

Le liège femelle, fourni par les écorces enlevées successivement à des intervalles fixes variant entre 6 et 8 ans, donne plusieurs natures de produits dont les plus importants sont les bouchons. Viennent ensuite

diverses applications industrielles, telles que la fabrication de tuyaux de liège pour condensation de la vapeur, de revêtements de liège aggloméré sur les tuyaux métalliques, de semelles, flotteurs, etc. On emploie pour ces diverses industries soit les rognures et déchets de la fabrication des bouchons, soit les lièges de rebut.

Il existe plusieurs fabricants de bouchons dans le département ; nous signalerons spécialement la fabrique Torrent, du Boulou, dont les bouchons sont réputés pour leur finesse.

Le liège, matière première, est acheté dans les environs ou vient d'Algérie, à un prix très variable. C'est ainsi que la plus belle qualité vaut 100 francs les 100 kilogrammes et la qualité inférieure 25 francs seulement. On le transforme en bouchons de dix-neuf catégories.

Chaque catégorie présente plusieurs calibres et chacune d'elles est déterminée par les trois dimensions : hauteur, diamètre au petit bout, diamètre au gros bout. Les bouchons se vendent au cent. (...)

La production annuelle des deux cantons de Céret et Argelès-sur-mer atteint 400.000 francs et les lièges servent principalement à faire des bouchons à Champagne, des bouchons à Bordeaux et des bouchons ordinaires. » (Id. Ibid. : 286-289)

En fait, ce qui importe, pour Boixo, c'est d'améliorer le commerce qui souffre grandement de divers travers, qu'il décrit, proposant dans la foulée des solutions.

« Les fabricants de bouchons français se plaignent vivement de la concurrence étrangère. D'une part les nations voisines ont mis des droits très élevés sur l'entrée des bouchons. C'est ainsi que ces droits atteignent 73 francs pour 100 kilogrammes de bouchons introduits en Russie, 75 francs en Allemagne, 86 francs aux Etats-Unis.

D'autre part ces pays qui ne produisent pas la matière première viennent acheter le liège dans les pays producteurs, France, Espagne, Portugal et Italie, ils importent chez eux cette matière première exempte de tous droits et fabriquent eux-mêmes les bouchons. Il est certain que cette pratique cause un grand préjudice à l'industrie des bouchons. Celle-ci ne peut écouler ses produits à l'étranger et on vient lui faire concurrence dans le pays même de production en enlevant la matière première ; d'où augmentation du prix d'achat, d'où intérêt pour les consommateurs à voir mettre un terme à cet état de choses. Cet intérêt est encore bien plus considérable pour l'ouvrier indigène à qui on enlève du travail.

On propose comme remède une ligue entre les quatre Etats producteurs de liège : France, Italie, Espagne et Portugal, qui, à la sortie de chez eux, mettraient sur la matière première un droit d'exploitation, égal aux soixante-quinzième des droits de douane dont sont frappés les bouchons à l'entrée des pays où ils supportent le plus fort droit d'entrée.

Rien ne serait plus équitable. » (Id. Ibid. : 289-290)

Ce chêne-liège a enfin trouvé sa place, au sein des productions agricoles et plus spécialement forestières locales. La preuve en est sans doute qu'en 1891, lorsque la Société Botanique de France tient sa session extraordinaire à Collioure, c'est à une singulière herborisation que ses membres sont conviés.

« Le propriétaire du Mas Christine fait aux botanistes le plus gracieux accueil, il leur fait les honneurs de ses forêts en leur donnant d'intéressantes indications sur la culture et l'exploitation du chêne-liège. » (Amigo 1992 : 25)

Des indications si intéressantes, en effet, que le rapporteur ne les jugera pas dignes de figurer dans son compte-rendu. Du moins a-t-on ainsi l'assurance qu'en cette fin de XIX^{ème} siècle, le chêne-liège est devenu un « objet à montrer » aux étrangers, un végétal suffisamment curieux botaniquement ou/et intéressant financièrement pour devenir étape sur un parcours de découverte.

On le voit, le chêne-liège a eu quelque peine à s'imposer dans le concert des richesses locales. Il restera longtemps cantonné à l'arrière-scène. Les raisons économiques ne suffisent pas à expliquer cette situation. Le choix d'hier de faire silence à son propos, comme celui d'aujourd'hui de lui offrir une large publicité ne se comprennent que dans le cadre plus large d'une définition du local.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

Amigo, J-J. : « Présentation du journal de voyage botanique de A.P. de Candolle dans les Pyrénées Catalanes (1807) », Terra Nostra, n° 51, 1984

« Historique de l'exploitation du chêne-liège dans le département des Pyrénées-Orientales », in actes du colloque Les suberaies méditerranéennes, Vivès, Direction Départementales de l'Agriculture et de la Forêt des Pyrénées-Orientales, 1992., pp 23-32

Azémar et Guiraud de Saint-Marsal : « Mémoire sur l'état présent de la culture du chêne-liège dans le département des Pyrénées-Orientales, Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, 1851, pp 335-348.

Boixo de, P. : « Notice sur les forêts et sur le reboisement des Pyrénées-Orientales », Bulletin de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, XXXIV, 1893

Bouis : « Sur l'état de quelques industries dans le département », Bulletin de la société philomatique de Perpignan, 1836, tome 2, pp 19-46.

Chausenque de, V. Les Pyrénées ou voyages pédestres dans toutes les régions de ces montagnes depuis l'océan jusqu'à la Méditerranée, Sirius éd., 1985 , 2 tomes. (1ère éd. 1854)

Hugo, A. : France pittoresque, Département des Pyrénées-Orientales (ci-devant Roussillon),

Izern, R. : Statistique du département des Pyrénées-Orientales, Paris, Ledoux éditeur, 1834.

Jalabert, F. : Géographie du département des Pyrénées Orientales, Perpignan, Tastu père et fils imprimeurs, 1819

Jaubert de Passa, F. : Mémoire sur la culture du chêne-liège, sur la récolte et la fabrication du liège », Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, 1836.

La Vallée, J. et Brion, L. : Voyage dans les départements de la France, Paris, Brion, Buisson et Debray libraires, An VII

Massé, L. La terre du liège, Libres del Trabucayre, 2000 (1ère éd. 1953)

Murray, J.M. : Un été dans les Pyrénées, Loubatières, Portet sur Garonne, 1998, (1ère éd. 1837)

Deux siècles d'activité autour du liège à la limite de l'Albret et des Landes de Gascogne



Hubert Delpont

Historien
4, rue Mandrina
40 180 Narrosse (France)
hubert.delpont@wanadoo.fr

De George Sand qui, arrivant à Guillery en 1825, écrivait à son amie Zoé Leroy « Imaginez-vous, ma chère, un désert affreux, une lande désolée couverte d'arbres-liège », aux vestiges de l'industrie du liège d'aujourd'hui, il y a en Albret, plus précisément dans la basse vallée de la Gélise qui limite la lande, une tradition bouchonnière originale et durable. Elle naît de la présence, la culture et l'exploitation de chênes-liège. Pourtant, le développement considérable de cette industrie au XIX^e siècle révolutionne les conditions de la production : besoins et concurrence de lièges étrangers aboutissent à l'agonie de la production de lièges locaux, pendant que se développe une classe ouvrière bouchonnière nombreuse, une des premières à s'organiser dans le Lot-et-Garonne.

Dans l'histoire économique et sociale de l'Albret¹; la bouchonnerie tient donc une place essentielle. Elle est constitutive de cette dualité qui marque cette région, entre un Val de Gélise populaire, industriel et volontiers « progressiste » et un Val de Baïse plus « bourgeois » et conservateur.

I / LA PLUS VIEILLE INDUSTRIE DE L'ALBRET

Une origine lointaine

Les archives notariales fournissent les preuves de l'ancienneté de la production de liège dans la région. Par exemple, dans son étude sur « le chêne-liège et l'industrie des bouchons dans le Néracais² », Jean Tonnadre relève un contrat de vente de liège sur pied dans les forêts de Lisse et de Lauseignan en 1682, et un contrat de vente de 363 quintaux de liège brut en 1710 dont il est dit qu'il devra être « rendu à l'écluse de Lavardac », point de départ de la navigation sur la Baïse³. Par ailleurs, dans le minutier d'un notaire de Mézin⁴ figurent sept contrats de vente de liège entre 1701 et 1707, dont trois au même acheteur, Boucaut. Ces exemples pourraient être généralisés. Ils permettent deux conclusions : la production de liège en Albret remonte au moins au XVII^e siècle, probablement bien au-delà. Ce liège provient des forêts de chênes liège qu'on nomme en gascon surriers et qui occupent l'extrémité orientale du triangle de sable des landes que limite le val de Gélise.

Lors de sa tournée de 1782⁵, François de Paule Latapie, inspecteur des manufactures note que « deux lieues avant Nérac et toujours dans les sables on trouve tout à coup les campagnes couvertes de lièges... une partie de ces lièges sont cultivés, les autres sont abandonnés à eux-mêmes. Il y a 12 ou 15 ans le froid les ravagea tellement que leur écorce n'a pu servir à faire des bouchons que depuis deux ou trois ans. L'écorce du liège ne commence à avoir l'épaisseur convenable que lorsque l'arbre a huit ou neuf ans. Pour enlever l'écorce, on la fend longitudinalement, ensuite on en ratisse les inégalités extérieures et on les aplanit sous une presse ». Et plus loin, il ajoute : « il y a à Nérac cinq fabriques de bouchons dont la matière est dans le pays qui se vendent principalement à Bordeaux ». Au cours d'une nouvelle tournée en 1785, il ajoute⁶ : « Mézin est bâtie sur le penchant d'une colline, à 200 toises du confluent de la Gélise et de l'Auzoue et à 5

¹ Le mot « Albret » est ici pris dans son sens moderne de « Pays d'Albret ». cf DELPONT (H) : *Le Pays d'Albret*, Saber, Lunel, 1987.

² TONNADRE (J) : *Revue de l'Agenais* 1971 p. 175 et Archives Départementales de Lot-et-Garonne Suppl. 2802-2803/III E 189.

³ DELPONT (H) : *Deux siècles d'économie en Albret*. Agen 1983.

⁴ Archives Départementales de Lot-et-Garonne (ADLG) III E 277/8.

⁵ Archives Historiques de la Gironde, tome 38.

⁶ Archives Historiques de la Gironde, tome 35.

lieues de la Garonne. On y compte 1500 habitants environ et depuis vingt ans la population s'y est accrue d'un cinquième... Le chêne dans ce territoire a fait place au surrier ou arbre à liège. On estime que la forêt produit environ 6000 quintaux de liège... Le commerce de Mézin fournit tous les ans à Bordeaux environ 5.000 quintaux de liège qu'on achète sur les lieux 15 livres le quintal..., et 5 à 6000 livres de bouchons... »

Contrairement à la plupart des auteurs qui situent la naissance de la bouchonnerie vers 1835, nous avons démontré qu'elle remonte au moins au XVIII^e siècle : avant, pendant et après la Révolution, existe un petit artisanat bouchonnier qui traite 10 à 50 % du liège local et fournit au marché régional, parfois national lors des crises (guerres, notamment de la Révolution, Blocus Continental). Cet artisanat modeste emploie encore peu de monde, ainsi la statistique de l'An IX indique en Albret la présence de « 30 bouchonniers, 20 compagnons et 50 apprentis », au total 100 personnes.

Il est donc certain que la production de liège et la bouchonnerie de l'Albret sont antérieures à la Révolution. A l'époque cependant, il se produit dans la région beaucoup plus de liège qu'il ne s'en utilise, l'essentiel de ce liège étant exporté brut vers Bordeaux, par la Baïse, puis la Garonne. L'aire de production permet de comprendre pourquoi l'industrie du bouchon s'est implantée dans le val de Gélise, à proximité des forêts de liège créées sur les sables mieux drainés du rebord oriental du plateau de sable et sur l'axe de communication qui permettait de l'exporter.

Ainsi, de sa naissance au début du XIX^e siècle la bouchonnerie reste une activité modeste, n'utilisant qu'une partie du liège local qui l'a faite naître. La même statistique de l'An IX¹ nous renseigne : « le liège brut ou fabriqué va directement à Bordeaux. Les bouchons dans les départements voisins. De Bordeaux, le liège va à l'étranger, dans le Nord » et plus loin, « il s'est vendu cette année pour 125 000 F de liège, et 71 000 F de bouchons ». L'exportation des lièges bruts se poursuit d'ailleurs au-delà de l'Empire, puisqu'en 1825 un rapport de la sous-préfecture de Nérac mentionne que « depuis plusieurs années les fabricants n'emploient que des lièges dits "rebuts", le liège marchand s'exporte en Angleterre, Hollande », « L'Angleterre achète le plus beau liège en planches, aussi ne fabrique-t-on presque plus de bouchons longs² ».

Un document de 1851 (voir carte page suivante) donne une idée de la forêt des lièges d'Albret³ :

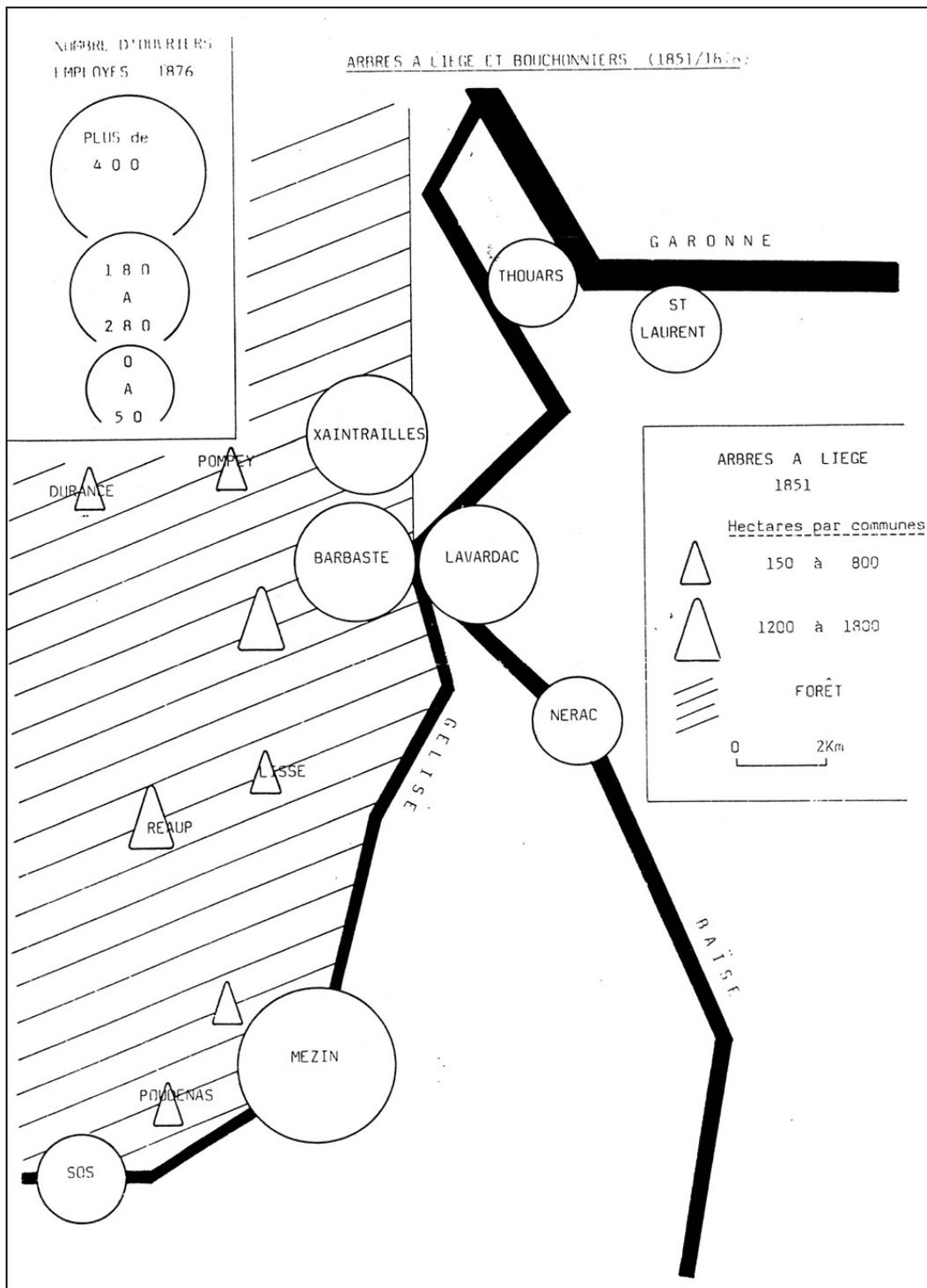
- Réaup :	1 741 ha
- Barbaste :	1 274 ha
- Lisse :	780 ha
- Poudenas :	373 ha
- Sos :	308 ha
- Durance :	297 ha
- Pompiey :	165 ha
- La Réunion :	163 ha
- Mézin :	153 ha
etc...	

l'ensemble pour un total de 5 589 ha.

¹ AD 47 6 M 1.

² AD 47 6 M 27.

³ *Revue de l'Agenais* 1971 *op. cit.*



De l'artisanat à l'industrie

Pourtant, dès cette époque, la bouchonnerie a commencé son essor. Déjà, lors du Blocus Continental, de 1807 à 1810, la production locale s'était développée, au point d'employer 80% du liège. La région produit alors l'essentiel des bouchons fabriqués en France. En 1808, la seule ville de Nérac compte 10 fabriques et 50 bouchonniers qui éprouvent cependant la difficulté « du manque d'exportation ». C'est sous la Restauration que commence l'essor, véritable et durable. Après des débuts difficiles (entre 1816 et 1818 les fabriques sont « misérables », « en discrédit total¹ ») les années 20 marquent la rupture : entre 1824 et 1827 on ne compte pas moins de 64 fabriques, qui emploient 700 personnes (une faible partie travaille à domicile) et qui produisent entre 130 et 160 millions de bouchons par an. Dès lors et pour longtemps, la bouchonnerie devient la

¹ ADLG 02F5.

première industrie de main-d'œuvre du département.

A cette époque aussi se fixent certains caractères durables et originaux de la bouchonnerie : faible mécanisation (la seule machine sera longtemps la chaudière) ce qui explique le fort coefficient de main-d'œuvre (à l'époque 500 tourneurs et 100 coupeurs). L'activité, qui nécessite peu de capitaux est peu concentrée et se répartit dans un grand nombre d'ateliers. L'essentiel de la production va à Bordeaux pour être vendue aux quatre coins de la France et « quelquefois à l'Étranger ».

L'effondrement de la production de liège

Mais la rupture du début du XIX^e siècle est double : au moment où se développe l'industrie du bouchon s'effondre la production du liège local. L'hiver de 1830 est une catastrophe pour les surrèdes de l'Albret. Le gel « a ravagé la forêt au point que dans certains cantons la presque totalité des chênes-liège a disparu, ce qui laissera le sol sans production pendant une génération² » ; « pour longtemps, il n'y a plus de bon liège... » ce qui provoque le début des importations de lièges d'Espagne et du Portugal.

Une fois lancé, ce mouvement ne s'arrêtera plus, au point d'entraîner l'effondrement progressif la production locale. Curieux destin que celui de ce liège dont l'Albret fut longtemps exportateur, et dont la production s'effondra lorsque la demande pour l'industrie locale explosa...

Trois facteurs expliquent cet effondrement : les conséquences de l'hiver 1830, qui obligent à faire appel à la redoutable concurrence des lièges ibériques, le fait que la production locale n'aurait pas suffi aux besoins de l'essor de cette industrie (10 des 50 000 quintaux nécessaires), enfin l'essor et l'importation de lièges d'origine coloniale. Selon un rapport établi localement, il se produisait en 1828 3 à 400 000 quintaux de liège en Europe (100 000 au Portugal, 80 000 en Catalogne, 30 000 en Sardaigne, 10 000 dans le Sud-Est Roussillon-Var-Corse), et 10 000 dans la région de Séville). A ces lièges, viendront s'ajouter ceux d'Afrique du Nord dans le cadre de la colonisation de l'Algérie, dont les importations supplanteront les lièges de la péninsule Ibérique à partir de 1860-1870.



Ainsi, dès 1830, commencent à être importés quantité de lièges d'Espagne et du Portugal, qui sont relayés cinquante ans plus tard par les lièges d'Algérie³. Dans ce contexte la production locale ne cesse de déperir, au point que sa chute paraît consommée vers 1900. En 1905, il ne se produit plus que 250 quintaux

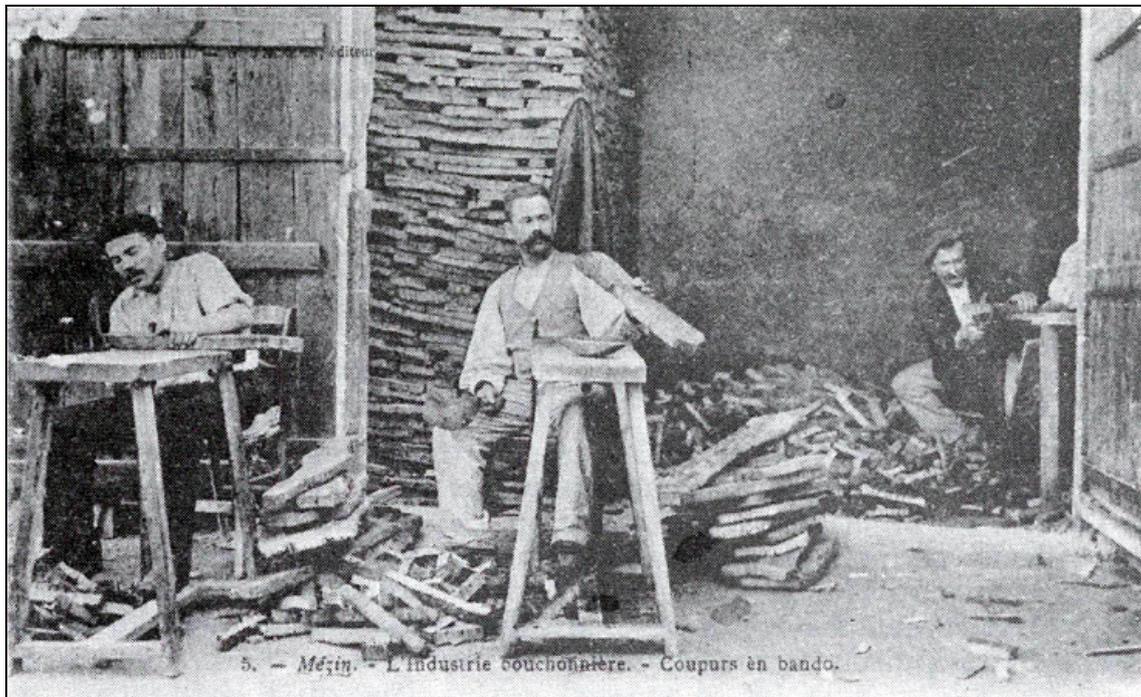
² ADLG 6M 27.

³ Rappelons que le nom de l'entreprise HPK (la plus importante des trois entreprises de liège qui subsiste en 2006) signifie : « Hammadas de Petite Kabylie »...

de liège en Albret. Malgré quelques tentatives de relance, comme ce mémoire de 1862⁴ qui appelle à la constitution d'un syndicat de producteurs, la chute paraît alors si irréversible que les producteurs n'envisagent même pas de pouvoir reconquérir le marché local, leur objectif étant de se réimplanter sur l'ancien marché anglais ! En fait, il semble que malgré quelques périodes de rémission comme par exemple celle de Vichy⁵ (5500 quintaux en 1944) la production est quasiment abandonnée dès le début de ce siècle, pour l'être totalement aujourd'hui. Un projet de relance de la production de liège, évoqué il y a quelques années, semble aujourd'hui enterré.

L'apogée de la bouchonnerie

Paradoxalement, c'est au moment où le liège local est abandonné que se développe l'industrie bouchonnière : entre 1857 et 1859¹ elle emploie plus de 1000 personnes autour de deux grands pôles, Mézin et la confluence Gélise/Baïse. « A Mézin 41 fabriques emploient 580 personnes. Dans les communes de Lavardac, Barbaste, Xaintrailles, Thouars, hommes, femmes et enfants travaillant soit dans des ateliers soit à leur domicile, de 500 à 550 personnes de tous âges et il n'y a jamais de chômage ». Et pendant que les producteurs de liège se plaignent de la baisse du brut à cause de la concurrence étrangère, la situation de la bouchonnerie est florissante jusqu'en 1857. A Mézin, un négociant bordelais, Darthez (le cas se retrouve de bordelais créant à Mézin des bouchonneries) a ouvert une fabrique qui emploie 100 ouvriers qu'il a « enlevé » à ses confrères par des hausses de salaires que ces derniers ont dû suivre.



De 1857 à 1864, l'activité bouchonnière connaît des difficultés. C'est d'abord la Guerre des Indes qui occasionne une brusque récession à Mézin dont une partie des bouchons « sont expédiés dans les Indes par Bordeaux », au point qu'en octobre 1857 le Maire Daliès, déplore que « depuis le début de la guerre, la place de Mézin est encombrée de marchandises² ». En 1862, la guerre de Secession provoque de nouvelles difficultés d'écoulement. Pourtant, même dans cette période, le nombre d'emplois reste voisin de 1000.

⁴ 20 PL3/12 Archives Départementales de Lot-et-Garonne. Ce mémoire est signé par MM. le Marquis de Pompignan, Caupenne frères, J.-B. Truant, Lesueur de Pères, etc. On y lit notamment: « Nos lièges sont dépréciés en Angleterre... Rallions-nous au grand principe de l'Union... on sait que jusqu'en 1830 il ne se travaillait pas une planche de liège marchand dans l'arrondissement de Nérac, et que tout le liège s'expédiait et se vendait en Angleterre où il était ensuite fabriqué ».

⁵ TONNADRE (J), *op. cit.*

¹ ADLG 6 M 28 et 6M 29.

² ADLG 6 M 29

A partir de 1864, la reprise est nette : 84 fabriques emploient près de 1100 ouvriers et le document indique que « les résultats sont bons ». Dix ans plus tard, ce sont à peu près les mêmes chiffres: 86 fabriques et 1068 ouvriers, payés aux pièces pour 10 heures de travail journalier en 1874. L'activité, qui a un peu baissé pendant la guerre de 1870 (59 fabriques et 991 ouvriers en mars 1871 avec « une légère reprise ») semble bonne par la suite. Entre 1874 et 1884 le nombre d'entreprises se situe autour de 80, employant 1200 et 1400 personnes.

Nous reproduisons deux tableaux qui montrent la situation de la bouchonnerie en 1876 et 1884-1885⁴. De ces tableaux se dégagent trois conclusions essentielles :

- l'activité bouchonnière reste centrée sur le Val de Gélise, avec les deux pôles principaux de Mézin et de la confluence. Quelques centres secondaires existent, permanents (Nérac) ou temporaires (Sos, Thouars, Saint-Laurent, plus tard Poudenas, Vianne) ;
- Cette activité, malgré un début de mécanisation (1872 introduction de la machine rabot³) reste peu concentrée dans un grand nombre d'ateliers d'importance variable (de 2 à 100 ouvriers) qui nécessitent beaucoup de main-d'œuvre et peu de capital. C'est la différence essentielle avec l'autre grande activité de l'époque, la minoterie⁴, véritable industrie moderne qui mobilise beaucoup de capitaux, mais peu de main-d'œuvre.
- La main-d'œuvre est peu qualifiée et est autant féminine que masculine (avec tant que cela sera autorisé un petit nombre d'enfants). L'importance de la main-d'œuvre féminine contraste avec l'idée fautive d'un travail ouvrier féminin qui n'apparaîtrait qu'au XX^e siècle. Par ailleurs, il faut aussi insister sur l'existence d'un important travail à domicile, que les statistiques ne prennent pas toujours en compte.
- Enfin, vers la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, les besoins de la production provoquent l'afflux d'une main-d'œuvre qualifiée à Mézin⁵ et Barbaste en provenance des bouchonneries catalanes, alors qu'à la même époque cette production tend à se diversifier, avec des formes de concentration capitaliste (agglomérés, semelles, rondelles, etc...). Ainsi, en 1906⁶ est créée l'usine de Lassérans à l'emplacement d'une ancienne minoterie spécialisée dans la fabrication des agglomérés de liège qu'« elle produit à raison de 2500 tonnes par an ».

1876	NOMBRE D'ATELIERS	OUVRIERS EMPLOYÉS
MÉZIN	46	440
XAINTRAILLES	4	280
LAVARDAC	12	180
BARBASTE	10	180
NÉRAC	4	49
THOUARS	2	45
SAINT-LAURENT	1	16
SOS	2	12
		1202

1884 1885	NOMBRE d'ateliers	EMPLOIS masculins	EMPLOIS féminins	ENFANTS	TOTAL
MÉZIN	8	192	145	15	352
LAVARDAC	16	172	198	14	384
BARBASTE	8	107	130	10	247
XAINTRAILLES	4	79	115	5	199
NÉRAC	8	62	43	5	110
SOS	9	30	35	8	73
					1335

D'après 6M 30 ADLG.

⁴ ADLG 6 M 30. 18. et TONNADRE (J) *op. cit.*

³ TONNADRE (J): *op. cit.* et DOUSSY (G) : *Le liège et son histoire*, Nérac, 1986.

⁴ DELPONT (H) *op. cit.*

⁵ Renseignement fourni par M. PALACIO de Mézin, confirmé par les archives départementales de Lot-et-Garonne. Grèves M 1889-1935.

⁶ TONNADRE (J) *op. cit.*

Mais c'est au début du XX^e siècle, jusqu'en 1940 que la bouchonnerie atteint son apogée. Le décor est définitivement planté: grand nombre d'ateliers que dominent quelques patrons (par exemple Dussaubat et Duplan à Mézin) et une nombreuse main-d'œuvre. Selon J. Tonnadre¹ il y avait en 1914 soixante dix fabriques employant 2500 personnes, ce qui permettrait de conclure à une apogée à la veille du premier conflit mondial. L'appréciation est peut-être exagérée: les rôles d'imposition de la patente de 1910, ne mentionnent que 810 ouvriers bouchonniers pour les trois centres de Mézin, Lavardac et Barbasté, employés dans 50 bouchonneries². Sans doute, manquent ici les bouchonneries de Nérac, Xaintrailles ainsi que les personnes travaillant à domicile. A cause de ce travail à domicile il est bien difficile de se faire une idée exacte du nombre d'emplois réel de la bouchonnerie. Pour notre part, nous le situons dans ce premier tiers du siècle autour de 2000 emplois. .

Après une baisse pendant le premier conflit mondial, le nombre de bouchonniers remonte ensuite rapidement : de 450 en 1917, à Mézin, il remonte à 1 000 en 1919³. En 1924, il est de 450 à Lavardac-Barbasté (non compris le travail à domicile, alors qu'apparaît une nouvelle machine, la tubeuse). Pendant et après le second conflit mondial il est encore égal ou supérieur à 1000⁴.

Le déclin de la bouchonnerie

Le déclin de l'industrie du liège commence véritablement avec la deuxième moitié du XX^e siècle. En 1953, la Chambre de Commerce d'Agen regrette que « le liège traverse une crise grave⁵ ». En 1959, le nombre d'emplois tombe à 600, 371 en 1968. S'ils sont encore 400 en 1979 et plusieurs centaines pendant les années 80, ils ne sont plus aujourd'hui qu'une cinquantaine, un peu comme si la fin du second millénaire devait marquer la fin de la plus vieille industrie locale. L'entreprise HPK, qui employait encore 150 personnes en 1980, n'en emploie plus que 30 aujourd'hui et il n'en subsiste que deux ou trois autres, Eco-liège à Barbasté, Barrère à Lavardac, et Giraud à Mézin⁶.

A l'origine de ce déclin, les documents allèguent la concurrence étrangère, l'apparition de nouveaux produits (plastique) auxquels ont répondu certains efforts de modernisation et de spécialisation (liège halieutique, jouet, bâtiment...). Ces efforts n'ont manifestement pas été suffisants, à l'époque où la croissance des « Trente Glorieuses » exigeait une mutation profonde de la production. Le résultat est connu : Un long déclin de l'activité bouchonnaire transféré en d'autres lieux.

Pourtant, deux choses nous le font plus que regretter : le liège a été la grande industrie peuplante de l'Albret. Avec ce double avantage du nombre d'emplois, et d'emplois féminins. Par ailleurs, si l'industrie locale se meurt, le liège a de l'avenir, ne serait-ce que parce que la France est le premier producteur de vins de qualité.

En tous cas, on regrettera cette évocation: « Au siècle dernier, on pouvait voir, sur la cale de Lavardac, des balles de liège et des sacs de bouchons assemblés avant d'être embarqués. Dans l'air flottait une odeur de liège bouilli assez écœurante. La combustion des déchets de liège dans les foyers des chaudières y ajoutait une senteur plus âcre. Souvent une poussière jaunâtre, rejetée par les usines hydrauliques couvrait les eaux de la Baise ».

¹ TONNADRE (J) : *op. cit.*

² ADLG 2P 53/185/219.

³ ADLG M 1889-1935 « Grèves ».

⁴ CHEVALIER (M) : RGPSO 1943. CHARRIÉ (JP) : « L'industrie en Lot-et-Garonne », RESO n° 1 1984.

⁵ ADLG 37 PI 2/17.

⁶ 37 PI 1/1 et 1/5 AE du 47 1960 et 1969. J.-P. CHARRIÉ OP. cit.

II / LES BOUCHONNIERS DU VAL DE GÉLISE : UNE FORTE TRADITION OUVRIÈRE

Lorsqu'en décembre 1851 Louis-Napoléon Bonaparte réalise son coup d'Etat qui met un point final à la II^e République, il sont près de 2000 en armes à Barbaste pour tenter de l'empêcher et défendre « la République démoc-soc ». Parmi eux, nombreux sont les bouchonniers, peut-être 200 puisque sur une liste de 200 noms nous avons trouvé 10 % de bouchonniers, dont une femme¹. En même temps qu'elle naît, la classe ouvrière bouchonnière s'affirme. Par ses idées, ses formes d'organisation, ses luttes, elle constitue très tôt et pour longtemps une solide tradition ouvrière.

Au point qu'à peine née, elle inquiète : le registre des délibérations du Conseil municipal de Lavardac mentionne, le 13 février 1853, que sur 600 ouvriers (200 mariniers, 100 tonneliers pour l'eau-de-vie) se trouvent 250 bouchonniers « qui auraient besoin d'une surveillance spéciale ». Pourquoi cette attention particulière ?

1848 ou la naissance d'une conscience ouvrière en Lot-et-Garonne

Dans son étude sur les communes de Barbaste, Lavardac, Xaintraillles² Pierre Robin a montré l'irruption des bouchonniers de l'Albret dans l'histoire locale, dès 1848.

Dans « l'illusion lyrique » qui succède à la Révolution de février, les bouchonniers, de Mézin à la confluence, sont particulièrement dynamiques : manifestations, banquets rassemblant des centaines voire des milliers de personnes à Xaintraillles, Barbaste, Thouars... tous villages qui, nous le savons, comptent de nombreux bouchonniers.

Si ces derniers ne sont pas seuls dans le mouvement³, ils y jouent un rôle essentiel, élaborant et propageant un courant idéologique qui pour être nouveau n'en sera pas moins durable. L'enthousiasme du moment va de pair avec l'éclosion d'idées nouvelles et dérangeantes. P. Robin rapporte les slogans qui apparaissent alors « Le peuple aime l'ordre - La volonté de tous règne - Le travail est la vie - L'égalité donne la paix - L'union fait la force - Aux ouvriers - Au socialisme selon la loi du Christ »...

Dans ce Lot-et-Garonne rural, majoritairement gagné aux idées d'ordre et au conservatisme social de l'empire puis de la III^e République, voilà que tranchent nos bouchonniers : avec eux s'affirme un courant nouveau, démocratique, social et fraternel que symbolise l'idéal d'une République égalitaire et solidaire. Pour comprendre cette éclosion, il faut insister sur les conditions originales de la production : malgré et à cause des conditions de vie et de travail difficiles (maigres salaires qui obligent au travail féminin, voire enfantin, journées de 12 heures, peu de loisirs) nous avons là entre 1000 et 2000 ouvriers et ouvrières qui vivent un sort commun soit à domicile, soit dans une poussière d'ateliers d'importance fort variable. Pas de grande fabrique abrutissante, mais des ateliers où l'on peut parler avant de retrouver les collègues sur la place du village ou dans les nombreux cafés. Ajoutons que si quelques gros patrons donnent le ton, beaucoup sont d'anciens ouvriers qui ont monté leur petite affaire et qui se sentent encore ouvriers. Significative est à cet égard la présence, parmi les insurgés de décembre 1851, de petits fabricants comme Cadeillan à Barbaste ou les Soubiran de Mézin.

D'ailleurs la revendication d'une république sociale ne met pas en cause la propriété. Elle vise seulement à la limiter, et se double d'une profonde aspiration à l'esprit d'entraide et de solidarité. Nous retrouverons cet esprit jusqu'aux années noires de Vichy, mais déjà à côté des mots il y a les choses. Et alors que la « République sociale » s'estompe à mesure que s'abat la répression à partir de 1849¹, P. Robin montre combien l'élan de solidarité n'est pas un vain mot de chez les bouchonniers lorsque tombent les révocations d'instituteurs : des listes de souscription sont ouvertes où participent des centaines de gens dont beaucoup de bouchonniers, ou ceux qui, voulant garder l'anonymat signent non sans humour « un rouge qui veut mourir pour la République », « un écarlate » ou « un cramoisi »...

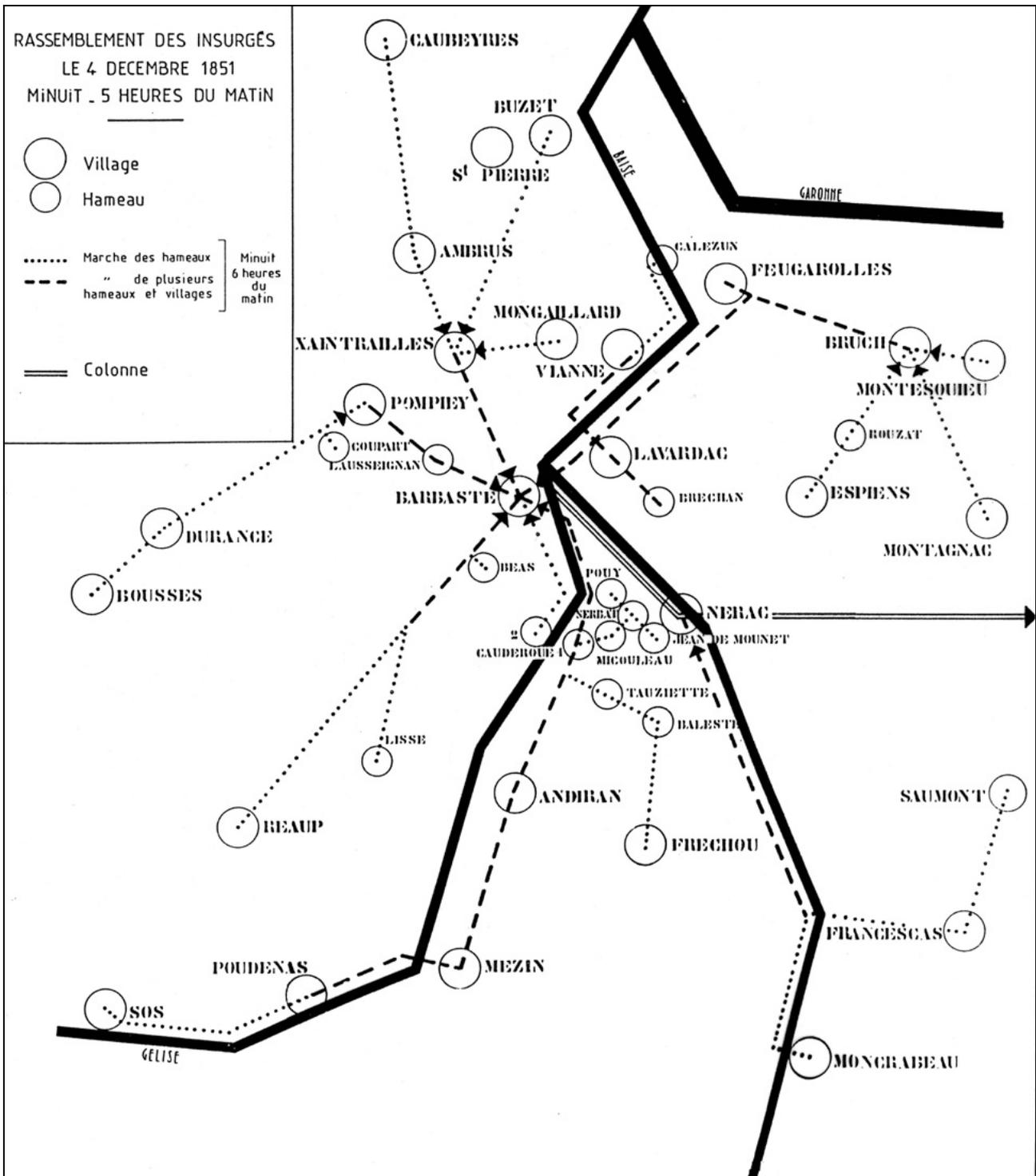
¹ La Résistance Républicaine au Coup d'Etat du 2 décembre 1851 dans le Néracais. in. DELPONT (H) et ROBIN (P) *RA*, n° 1 - 1984 et n° 1 - 1985.

² ROBIN (P) : La vie de trois communes de l'Albret pendant la II^e République *Bul. Soc. des Amis du Vieux Nérac*, n° 1 - 1985.

³ DELPONT(H) et ROBIN (P) *op. cit.*

¹ ROBIN (P) *op. cit.*

Beaucoup moins humoristique sera, au lendemain de l'insurrection de décembre 1852, la répression de ce nouveau courant. La peur des gens de l'ordre devant la colonne d'insurgés qui partie de Barbaste s'ébranle par Nérac jusqu'aux portes d'Agen, provoque une véritable chasse à l'homme dont l'aboutissant sera la déportation. Treize bouchonniers paieront ainsi leur attachement à la République des petits².

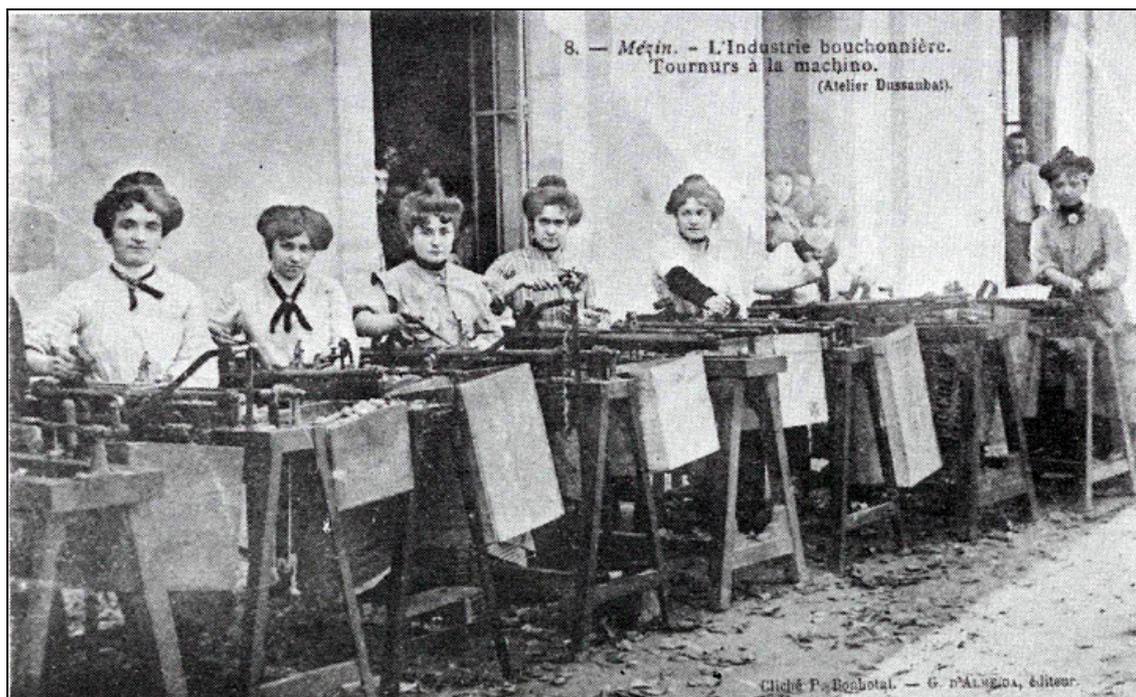


² DELPONT (H) et ROBIN (P) *op. cit.*

Le temps de l'organisation 1890-1920

Le 20 avril 1894, le Commissaire de police de Lavardac³ adresse au préfet un rapport sur « La Chambre syndicale des ouvriers bouchonniers de Lot-et-Garonne, section Lavardac-Barbaste ».

Ce rapport mentionne la création récente d'un syndicat ouvrier dont les réunions doivent avoir lieu tantôt à Barbaste, tantôt à Lavardac. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu où « il n'a été question que d'adhérents nouveaux et de versements mensuels ». Le reste du rapport indique que les patrons ne croient pas à sa durée, le Commissaire a pris toutes précautions pour « donner un compte rendu exact des réunions », pour le moment « le bureau ne paraissant préoccupé que du recouvrement des cotisations et ce n'est naturellement que du jour où ils posséderont certains capitaux qu'ils essaieront soit de se mettre en grève... soit de former des ateliers syndicaux. Ce n'est que de ce moment qu'ils peuvent devenir dangereux... ».



Ce moment viendra. Pour l'heure, contentons-nous de constater la naissance de ce syndicat ouvrier, l'un des premiers sinon le premier du département. (La CGT ne naîtra que l'année suivante). D'ailleurs pour le 1^{er} mai suivant, le Commissaire note que si les ouvriers se sont rendus à leur travail, certains se sont demandés s'il « fallait fêter le 1^{er} mai par des réjouissances ou en arborant des signes de deuil ».

L'organisation syndicale constituée, l'organisation politique ne tarde pas à suivre : l'année suivante, le sous-préfet écrit au Commissaire de Lavardac⁴ : « Un comité socialiste dit Comité du Parti ouvrier vient de se former à Nérac et je sais que les organisateurs comptent sur l'adhésion d'un certain nombre de bouchonniers socialistes de Lavardac et de Barbaste pour former le noyau de ce parti dans l'arrondissement ». Le sous-préfet demande le nombre, le nom et l'âge des ouvriers susceptibles d'adhérer à ce parti ouvrier.

En septembre, nouvelle lettre au sujet d'une réunion socialiste, qui, cette fois, se réunit un dimanche au café Goudin de Barbaste, avec Léo Meillet de Marmande et Trouillé d'Agen comme orateurs. Le sous-préfet s'inquiète : les socialistes seraient 50 au lieu de 30 et certains Espagnols (Dossa chez Buxo et Sanchez chez Fillastre) sont à surveiller avec plus d'attention.

Le dimanche 22 décembre, une nouvelle conférence sur « le socialisme moderne, le but et la méthode du parti ouvrier » se tient au théâtre de Barbaste. Enfin, le 8 septembre 1897 se tient à Nérac une nouvelle réunion sur « le socialisme et ses bienfaits » à la salle Saubiach, avec de nombreux bouchonniers et en présence de Zévaès, dirigeant national du POF (Parti Ouvrier Français, fondé en 1892). On le voit, la

³ ADLG 4 M 167.

⁴ ADLG 4 M 179; 26 août 1895.

répression n'a pas fait disparaître les idées socialistes qui ont germé au milieu du siècle. Au point que la fin du siècle voit enfin l'organisation syndicale puis politique de la bouchonnerie du confluent.

Encore une fois, elle est à l'avant-garde du département : c'est à ce moment que dans les grands centres ouvriers naissent les syndicats ouvriers après l'hécatombe de la commune de Paris qui a durablement affaibli le mouvement ouvrier.

Dans les autres centres du département aussi les choses évoluent ! Zévaès tient meeting à Casteljaloux où des grèves éclatent en 1897, un syndicat se crée à Fumel, mais nulle part la double structuration syndicale et politique n'apparaît aussi clairement qu'à Lavardac/Barbaste. Au point que Mézin apparaît en retrait du mouvement. Le retard Mézinais sera pourtant comblé en 1917.

Avant de conclure sur l'organisation du mouvement ouvrier bouchonnier, quelques mots de son évolution. On sait en effet qu'il se divise en décembre 1920 au Congrès de Tours où naît le Parti Communiste entraînant aussitôt la scission syndicale entre la CGT d'obédience socialiste et la GTU d'obédience communiste. Connaissant le radicalisme des bouchonniers, on se doute du choix que fut le leur : à partir de 1921, la Chambre syndicale fut un des piliers de la CGTU que dirigea Ernest Sarrou jusqu'à la réunification de 1935 et le parti socialiste se mua en Parti Communiste avec des dirigeants bouchonniers locaux qui s'appelèrent: Amat, Dio et Badjoint.

Le temps des luttes 1917-1985

Le 1^{er} août 1917¹ au milieu de cette année charnière de la grande guerre, une grève éclate chez Dussaubat à Mézin. Ce sont d'abord 50 ouvriers qui débrayent, bientôt suivis de l'ensemble du personnel de l'usine (180 ouvriers) puis de l'ensemble des ouvriers de Mézin : au total 500 grévistes qui demandent une augmentation de salaire. La grève dure 12 jours, marquée par la constitution d'un syndicat, la tentative de conciliation du député Rontin et par une victoire partielle, les patrons ayant accédé à la demande des ouvriers, sauf Dussaubat qui n'a consenti qu'une augmentation insignifiante.

Lors de cette grève, les autorités suspectent à nouveau particulièrement « l'élément espagnol », dont l'un des membres « José » est suspecté d'être le meneur. Le député Rontin a même « recommandé aux grévistes de ne discuter de leurs intérêts qu'entre ouvriers français », quant au vice-consul d'Espagne, il assure au préfet que « la mentalité des ouvriers espagnols n'est nulle part aussi mauvaise qu'à Mézin » où ils auraient constitué un « cercle ou un cabinet de lecture ». Nous verrons que la recherche de boucs émissaires dans la communauté étrangère d'alors pour expliquer l'agitation ouvrière (déjà observée en 1895) est une constante de la part des autorités.

Lancé en cette année 1917 après trois années d'une guerre longue et meurtrière, cette grève exprime au même titre que les mutineries sur le front et d'autres grèves qui se déroulent alors dans le pays, la lassitude de la guerre et des lourdes privations qu'elle a entraîné. Significative est la réaction patronale qui accorde satisfaction aux grévistes.

Le 29 juillet 1919, à nouveau les bouchonniers mézinais entrent en action pour une grève qui durera jusqu'au 25 août. Mais cette fois, le mouvement échoue et les grévistes (qui n'étaient que 300 sur les 1000 bouchonniers) devront reprendre le travail aux anciennes conditions². A noter que par solidarité avec ceux de Mézin, 32 des 63 ouvriers bouchonniers de Nérac des Etablissements Duplan et Dussaubat ont cessé le travail du 8 au 25 août sans plus de résultats que leurs collègues de Mézin, et que dans cette grève, le Maire de Mézin, le sous-préfet et le préfet suspectent encore « l'élément espagnol ».

En 1924, changement de décor³. C'est la longue grève des bouchonniers de Barbaste-Lavardac. Le lundi 21 avril, la grève est déclenchée par le syndicat dans deux usines, David et Billac. La tactique est habile, puisqu'il s'agit de créer une brèche dans le front patronal, tout en faisant jouer la solidarité pécuniaire dans les autres usines à l'égard des grévistes.

Les patrons ne s'y trompent pas, qui « lock-outent » toutes les usines du confluent le lundi suivant 28

¹ ADLG M. 1889-1935.

² ADLG M. 1889-1935.

³ ADLG M. 61.

avril. Au lieu de 80, ce sont 450 ouvriers qui sont au chômage. Malgré les avances du syndicat des bouchonniers par la voix de Georges Laverny, son secrétaire, les nombreuses tentatives de conciliation du juge de Paix, le conflit s'éternise, à cause de l'intransigeance du syndicat patronal qui préside Defontaines qui se plaint, déjà, de la concurrence de l'Espagne et du Portugal.

Pourtant les ouvriers, qui s'organisent pour tenir en créant une fabrique coopérative de paillons, en envoyant 40 ouvriers travailler chez Duplan à Mézin, et d'autres « dans les bois ou à la campagne » ne réclament que les mêmes salaires que ceux payés à Mézin. Le 5 mai, les patrons lèvent le lock-out mais seulement 80 ouvriers reprennent le travail sur 450. Et pendant que le syndicat modère ses revendications (de 30 % elles passent à 15 %), au début juin c'est encore l'impasse : les patrons refusent toute augmentation.

Finalement, le front patronal se brise le 10 juin. Billac, puis Dubois le lendemain, signent un accord qui reconnaît le syndicat ouvrier, et augmentent les salaires, bientôt suivis de Labat, Caton. Ils démissionnent du syndicat patronal. Le 18 juillet, 217 ouvriers ont repris le travail. Il reste 93 grévistes au chômage, 25 femmes à la coopérative de paillons et 115 ouvriers qui se sont casés ailleurs. Le conflit n'en finit pas de durer au point que le juge de Paix adresse au préfet une note qui dénonce la trop grande intransigeance patronale.

La suite de cette grève vaut d'être contée. Pour employer les ouvriers non réembauchés, le syndicat fonde la Société coopérative « Le Liège » qui durera jusqu'aux années 50 d'abord près de la gendarmerie de Lavardac, puis dans un grand immeuble du boulevard central vendu par le poète-écrivain proche des bouchonniers Louis Larigaudière.

Cette usine qui fabriquait à la main les meilleurs bouchons eut histoire florissante, embauchant les ouvriers licenciés, défiant le syndicat patronal, sorte d'enfant chéri de la classe ouvrière bouchonnière fière de sa production, la meilleure qualité du Lavardacais.

Ses dirigeants s'appelaient Badjoint, Capot, Amat (comptable et représentant). Après la guerre, la coopérative finit par fermer : prise entre l'impossibilité d'investir dans des machines du fait du blocage des banques, et la nécessité d'embaucher des syndiqués alors que l'emploi se rétrécissait, la coopérative finit par disparaître après plusieurs dizaines d'années d'existence. Une Lavardacaise se souvient des 1^{er} mai des années du Front populaire, « de ces défilé où nous allions en long cortège fleurir la tombe de cet écrivain, Larigaudière... »

En 1927 et 1928¹, ce sont d'importantes grèves à Mézin. Sur 239, 180 bouchonniers de chez Duplan cessent le travail à la suite d'une baisse des salaires de 25 %, le 14 octobre 1927. Malgré diverses tentatives de conciliation, le conflit dure un mois sans autre résultat que le débauchage de 120 ouvriers, le patron n'en réembauchant que 110. Encore une fois, la solidarité ouvrière a joué par des souscriptions, et « vraisemblablement une caisse communiste ». Malgré cela, le syndicat sort affaibli de cet échec : la preuve, c'est que tous les autres patrons de Mézin imposent une baisse des salaires de 12 % et que l'année suivante, en février, le syndicat des bouchonniers aidé d'un représentant d'Agen, l'avocat Pérau, accepte une diminution de 15 % des salaires après une grève de 2 jours. A ce moment, une cinquantaine d'ouvriers sont au chômage.

Curieusement, nous n'avons pas trouvé de grèves de bouchonniers en 1936. Il faut attendre 1937 pour qu'à nouveau les bouchonniers Mézinais entrent en lutte : du 26 au 30 janvier, 300 bouchonniers occupent leurs usines chez Dussaubat (160) à la SIC (180) chez Roland Buzet (30) et Sourbès² (15).

Nous arrivons aux dernières luttes de l'après-guerre, des années 50 à nos jours pour empêcher le déclin et les licenciements.

Pourtant dans la nuit de Vichy, une belle histoire vaut d'être contée.

On sait que le régime de Vichy n'aimait pas les militants ouvriers, particulièrement communistes¹. Ainsi en septembre 1940, Irénée Amat l'un des dirigeants communistes de Lavardac, militant syndical du liège - on a vu qu'il était l'un des responsables de la coopérative - est arrêté. Avec les députés, il connaîtra ce que les

¹ ADLG M4 1^{er} mai 1892-1931.

² ADLG M 4 grèves 1936-1937.

¹ *Ami si tu tombes*. Agen, 1984.

communistes appellent « le chemin de l'honneur » : les camps d'internement de Buzet, Gurs, Nexon puis la déportation en Algérie (Djelfa puis Bossuet) dont il ne fut libéré qu'en 1943 avant d'entrer dans la Résistance. Sa fille raconte² l'extraordinaire élan de solidarité autour de sa famille pendant toute la période : « Une collecte était organisée dans chaque usine. C'était Badjoint qui collectait et chacun donnait un peu. Au total cela faisait presque l'équivalent de son salaire. Cela dura 3 ans, jusqu'à son retour. Ce fut fantastique, sans cette solidarité ouvrière, nous n'aurions pas pu vivre.

« Mon père mourut un premier mai, le 1^{er} mai 1972. A son enterrement, on ne voyait que des ouvriers³... ».

Pendant près de deux siècles, la bouchonnerie a fait la vie du Val de Gélise, animant ses ateliers, fixant une population nombreuse, créant une solide tradition ouvrière. L'aube de la croissance de l'après-guerre amorce son déclin. Le paradoxe n'est qu'apparent, tellement les structures de cette industrie étaient inadaptées au développement qui s'annonçait.

Avec la disparition de l'activité résinière dans la forêt de pins, on ne peut que regretter l'abandon de la production de liège et la le long déclin de l'industrie bouchonnière qui vit peut-être ses derniers instants. Ces activités pouvaient-elles être sauvées ? Le débat dépasse le cadre de cet article. Contentons-nous de ce constat : rien n'est venu suppléer au liège. Et la place de Mézin où trône la statue du Président Fallières où l'on voyait jadis voir danser les bouchonniers, au sortir du travail, est aujourd'hui bien déserte.

Narrosse, juin 2006. Hubert DELPONT.

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin des Amis des Côtes de Buzet n° 13 1969

GERMAIN-DOUSSY (D) : *Le liège et son histoire. L'industrie du liège en Lot-et-Garonne*, Nérac, 1986 , 99 p.

MM. SAINT-MARTIN et BOUYGARD : « Que d'histoires pour faire sauter un bouchon », *Revue de l'Agenais*, n° 1 1971, p. 175

TONNADRE (J) : « Le chêne liège et l'industrie des bouchons dans le Néracais », *RA*, 1971.

CHEVALIER: *Les agglomérations industrielles et urbaines de la région de Nérac. R.G.P.S.O.* 1943.

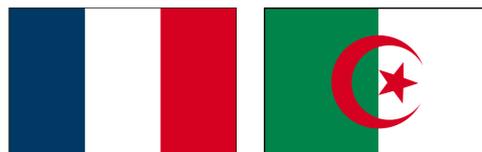
DOUSSY M. : *L'industrie du liège en Lot-et-Garonne.* DES Institut de géographie Université de Bordeaux II 1947.

CHARRIÉ (J.-P.) : *L'industrie en Lot-et-Garonne. Revue économique du Sud-Ouest* N°1, 1984.

² Entretien avec Mme. G.

³ Souvenirs de Mme G. née AMAT.

Les premiers temps de la mise en valeur coloniale des suberaies algériennes - le triste épisode des concessions privées



Jean-Yves Puyo

Maître de Conférences à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour
Laboratoire SET / UMR n° 5 603, av. du doyen Poplawski
64 000 Pau, France
jean-yves.puyo@univ-pau.fr



En 1939, les 440 000 hectares de suberaies algériennes représentent près d'un cinquième de la production mondiale de liège ; cette récolte intervient alors pour une part non négligeable dans les exportations de la colonie française, couvrant plus des deux tiers des besoins de la Métropole en la matière. D'un simple aspect comptable, la mise en valeur coloniale est indéniablement un succès, le volume récolté passant de quelques centaines de quintaux annuels à plus de 300 000 durant les années 30. Pour arriver à un tel résultat, un siècle après les débuts de la conquête militaire, les suberaies algériennes connurent une multitude d'événements, pour la plupart funestes, la population indigène se voyant rapidement dépossédée de ses forêts par l'autorité coloniale afin de les aménager dans une optique de production.

L'étude de cet aménagement colonial particulier nous permet de souligner toutes les ambiguïtés de la politique coloniale française, entre d'une part les exploitants coloniaux et les forestiers de l'Etat, tournés vers l'optimisation d'une ressource forestière, et d'autre part les habitants originels dont le mode de vie traditionnel fut très fortement et durablement perturbé. L'épisode des concessions privées en constitue un exemple caractéristique : comme nous le verrons, faute de moyens, tant humains que financiers, l'autorité coloniale, dès le Second empire, va recourir à l'initiative privée pour débiter la mise en production des plus beaux peuplements de chêne-liège algérien. Ces concessions, au départ temporaire, aboutirent dans les faits à une aliénation "définitive", préjudiciable à l'intérêt général de colonie. Et faute de visionnaires, à l'exemple du Maréchal Lyautey au Maroc, promoteur entre autres d'une foresterie plus sociale, la production de liège participa du mécontentement croissant envers l'autorité coloniale et des épisodes tragiques qui marquèrent la fin de la présence française en Algérie.

Notre étude s'appuie sur une analyse de documents écrits couvrant près de cent vingt ans, tant les ouvrages français "classiques" sur la question que la presse spécialisée forestière, à savoir la revue *le Chêne-liège*¹ ainsi que la revue officieuse du corps forestier français, la *Revue des Eaux et Forêts*, future *Revue Forestière Française*. Cette démarche dite contextuelle permet, en "s'immergeant" dans le domaine étudié, de saisir toute sa richesse, sa complexité mais aussi sa "petite histoire" : les conflits et les rivalités entre les penseurs et les acteurs de l'aménagement apparaissent nettement - les rubriques bibliographiques révèlent l'état d'avancement de la diffusion des méthodes aménagiste - etc.²

Pour ce, nous nous attacherons dans une première partie à présenter l'état de la ressource, avant de nous intéresser à la montée en puissance des concessions privées et enfin, à l'analyse des événements tragiques qui en découlèrent.

¹ Fondée en 1895 à Bône, l'actuelle Annaba (ex-département de Constantine), sa publication s'arrête en 1962 à la déclaration d'Indépendance de l'Algérie.

² Ce parti pris explique le nombre important de citations bibliographiques et de notes de bas de page, qui à notre sens, n'en demeurent pas moins primordiales quant à la justification de nos écrits.

A / La ressource en liège au lendemain de la conquête

Comparativement à sa superficie, l'Algérie était et reste encore aujourd'hui très peu boisée³, avec près d'1 386 000 hectares relevés au tournant du XIX^{ème} siècle. Par rapport à ce chiffre, les forêts dans lesquelles domine le chêne-liège (*Quercus suber*) couvrent près d'un tiers de la superficie boisée, réparti de façon très inégale. Son aire d'implantation se limite en effet au littoral et à la région des chaînes telliennes ; le chêne-liège présente la particularité d'être d'implantation spontanée aussi bien en plaine qu'en montagne (jusqu'à une altitude de 1 400 mètres), tels les massifs forestiers de Kabylie où la pluviométrie annuelle dépasse souvent les 1 000 millimètres. Il forme, avec un sous-étage souvent difficilement pénétrable (et très inflammable) de lentisque, myrte, arbousier, philaria, bruyère arborescente, ciste et genêt, de vastes massifs, soit à l'état pur, soit en mélange avec le chêne vert (*Quercus ilex*), le chêne-zéen (*Quercus lusitanica*), le pin maritime (*Pinus pinaster*) et quelques oliviers.

Durant les premiers temps de la conquête, de 1830 à 1848, ces forêts ne donnent lieu qu'à un simple inventaire, les événements militaires ne permettant pas d'envisager d'autres opérations ; en 1858, on estime la superficie en forêts de chênes-lièges à 208 000 hectares, dont plus de 190 000 pour la seule région de Constantine, zone située à l'Est d'Alger et frontalière avec la Tunisie⁴. Avec la pacification et la multiplication des missions d'arpentage, ce chiffre évolue lentement pour atteindre près de 440 000 hectares durant les années 1870, une fois les inventaires terminés⁵.

Deux statuts fonciers traditionnels régissent la propriété foncière au moment de la conquête française : le statut *melk* qui correspond à des biens possédés en pleine propriété conformément au droit musulman ou à la coutume kabyle - et le statut *arch*, soit les terrains de gestion collective appartenant à une tribu. Les colonisateurs assimilent alors les peuplements forestiers de statut *arch* à des propriétés communales, soumises à la gestion de l'Etat, expropriant de même un grand nombre de forêts privées pour son propre bénéfice. Aussi, dans les faits, plus des trois quarts des peuplements forestiers se retrouvent soumises à l'autorité du seul Etat français. Une ordonnance de 1851 permet bien à un indigène d'essayer de faire reconnaître ses droits de propriété ; toutefois, la lourdeur de la procédure fait que peu obtiennent satisfaction⁶.

Ces forêts nouvellement publiques sont régies par un code forestier fidèlement calqué sur celui en cours dans la Métropole, de nombreux articles réglementaires limitant de façon drastique les droits d'usage dans les forêts, ce qui ne sera ensuite pas sans conséquences néfastes pour les forêts de chênes-lièges. Si théoriquement les forêts sont dites soumises, dans la réalité, leur l'aménagement demeure très problématique, tant est immense la tâche dévolue aux membres du service forestier algérien. Sous la responsabilité directe des gouverneurs militaires de la colonie, cette structure, créée en 1838 avec la mise à

³ Administrativement, la République algérienne s'étend de nos jours sur 2 376 400 km² ; mais ce chiffre imposant est quelque peu "artificiel" car il englobe 2 081 400 km² de régions sahariennes. En les déduisant, on obtient le chiffre de 295 000 km² qui correspond au "territoire du nord" dans lequel la puissance coloniale française avait tracé trois départements : Oran, Alger et Constantine.

⁴ "Constantine, 190 131 hectares - Alger, 13 800 hectares - Oran, 4 128 hectares [...] Dans ce relevé ne sont pas comprises les forêts dont on a seulement constaté l'existence dans les cantonnements de Constantine, Philippeville, Bougie, Aumale et Mascara." Antonin Rousset, "De l'exploitation et de l'aménagement des forêts de chênes-lièges en Algérie", *Revue des Eaux et Forêts (REF)*, octobre, novembre et décembre 1858, pp. 253-264, 297-308 et 341-353 (p. 353).

⁵ Alger, 41 078 hectares - Oran, 7 354 hectares - Constantine, 391 190 hectares.

⁶ "[...] l'indigène pourra, dans un territoire non francisé, prouver à l'encontre de l'Etat un droit de propriété sur les forêts à l'aide des modes de preuve et en prévalant des moyens d'acquisition autorisés par la loi musulmane (prescription de 10 ans, preuve testimoniale, etc.). Le juge n'accueillera bien entendu la preuve testimoniale qu'avec la plus extrême réserve." M. Pouyanne, *La propriété foncière en Algérie*, Alger, imprimerie Adolphe Jourdan, 1898, 1120 p. (p. 789).

disposition du département de la Guerre d'un garde général et d'un garde à cheval, monte en puissance très lentement, de sorte qu'en 1846 on ne compte encore que 12 "cadres", 48 brigadiers et gardes, 1 seul arpenteur forestier, 1 interprète et 21 gardes indigènes⁷... Notons qu'il existe alors tout un dispositif d'incitations visant à favoriser les vocations (primes de départ, avancement des carrières accéléré, passage gratuit vers l'Algérie pour les membres du corps forestier et leur famille, etc.) ; le pays est en effet considéré comme très peu sûr et les conditions de travail connues pour être extrêmement difficiles. Et malgré les espoirs de certains⁸, il faudra parfois recourir à des désignations d'office pour fournir en cadres les services forestiers algériens.

Sur le plan de l'aménagement des suberaies et de la sylviculture, les forestiers français introduisent en Algérie, dès les années 1850, la méthode d'aménagement des suberaies alors préconisée depuis près de trente ans en Métropole. Celle-ci présente le grand avantage d'être relativement simple à mettre en œuvre : en premier lieu, le peuplement forestier est divisé en huit parcelles d'égale superficie, si possible de composition homogène ; chaque parcelle est ensuite exploitée de proche en proche à raison d'une parcelle par an. On reprocha rapidement à cette méthode, dite *des coupons réglés*, d'entraîner d'importantes pertes de production car on ne repasse dans la première parcelle exploitée que huit ans plus tard, soit trop tardivement pour des jeunes arbres dont la faible circonférence n'a pas permis le démasclage lors du premier passage ; d'où un retard dans la future production de liège de reproduction.

Aussi, de 1880 à 1935, les services forestiers algériens utilisèrent la méthode dite du *jardinage*, préconisée par Antonin Rousset en 1858, puis améliorée par Augustin Lamey dans les années 1870. La forêt est découpée en trois séries les plus homogènes possibles ; ensuite, les chênes-lièges de plus de 35 centimètres de circonférence sont démasclés selon une hauteur fixée par un barème⁹. Lors du premier passage dans la série numéro 1, seule une moitié de tronc est démasclée - le deuxième passage dans cette même série intervient durant la quatrième année et l'on démascle alors jusqu'aux branches - puis la septième année, le restant et les branches jusqu'à 40 centimètre de tour¹⁰. Il faut donc 9 ans pour enlever le liège mâle sur tout le peuplement, les arbres trop jeunes au moment du premier passage dans la série pouvant ainsi acquérir des dimensions propres au démasclage et être récoltés au deuxième ou troisième passage ; cet aménagement permet donc une économie de temps et un gain de production par rapport à la méthode des coupons réglés¹¹.

⁷ Echelle hiérarchique du corps français des Eaux et Forêts, par ordre décroissant d'importance, soit en premier lieu les cadres : Inspecteur général, conservateur, inspecteur, garde général - puis le "petit personnel", les préposés : brigadier, garde "métropolitain", garde "indigène". Un siècle plus tard, le corps forestier algérien regroupera 65 cadres et 1 003 préposés français et indigènes.

⁸ "La position des agents et gardes forestiers en Algérie est donc avantageuse, et doit sourire à ceux qui, pourvus de jeunesse et d'activité, désirent se distinguer par leur zèle et leurs travaux, dans un pays où il y a tant à faire sous le rapport forestier, et où la forêt a tant de puissance." Epailly, "Sur l'organisation du service forestier de l'Algérie", *Le Moniteur des Eaux et Forêts*, mai 1847, pp. 200-203 (p. 203).

⁹ Pour les arbres de 0,35 à 0,60 mètre de circonférence prise à hauteur d'homme, la hauteur de démasclage sera comprise entre 0,8 à 1 mètre de haut / de 0,6 à 1 mètre de circonférence, de 1 à 1,2 mètres de haut / pour une circonférence de 1 mètre et plus, la hauteur de démasclage ne dépassera pas les 1,5 mètres de haut. "Le démasclage, s'opérant en trois fois avec un intervalle de trois années, ne fatiguera pas l'arbre dont la circulation sera moins excitée." Antonin Rousset, "De l'exploitation et de l'aménagement des forêts de chênes-lièges en Algérie", *op. cit.*, p. 303.

¹⁰ Même système avec la série numéro deux, avec un premier passage en "l'an II", puis en "l'an V", etc.

¹¹ "Cette succession de coupes amènera en tour d'exploitation chaque année une des trois parties démasclées dans les trois coupes différentes, ce qui égalisera les produits en les rendant plus abondants et de meilleure qualité." *Ibid.*, p. 302.

Les opérations de démasclage s'accompagnent de la coupe des arbres dépérissants (afin d'assurer leur régénération naturelle par les rejets des souches), du démasclage et de l'élagage des sujets les plus jeunes, de l'entretien des peuplements par des débroussailllements, du tracé de sentiers de coupe, etc.

*“Chaque coupe venant en tour d'exploitation tous les trois ans, les travaux d'amélioration seront plus suivis, et il n'y aura jamais que deux ans de retard pour le démasclage ou l'abattage des arbres [...] Les forêts de chênes-lièges, ainsi aménagées, laisseront peut-être encore à désirer, mais elles présenteront à coup sûr une amélioration notable sur l'état actuel, en attendant que l'on puisse donner à l'exploitation de cette partie de la richesse territoriale de l'Algérie une marche tout à fait régulière.”*¹²

Comme le signale l'auteur, la méthode du “jardinage” constitue un progrès dans l'intensification de la production de liège ; elle reste toutefois lourde à mettre en œuvre, déjà par le grand nombre de passages dans les séries qu'elle implique :

*“Elle repose essentiellement sur le choix du tiers des arbres, qui est une opération délicate, pratiquement confiée à des ouvriers indigènes, mais qu'il serait nécessaire de surveiller soigneusement. Toute faute dans ce choix entraîne le désordre. En fait, on constate couramment la récolte de lièges plus âgés qu'il n'était prévu, d'où une perte dans le rendement.”*¹³

C'est pourquoi le jardinage sera abandonné à la veille de la Seconde Guerre mondiale au profit d'une méthode des coupons réglés “rajeunie”.

B / L'épisode mouvementé des concessions

Face à ce manque en personnels et moyens financiers, les premières opérations de mise en valeur des suberaies “vierges” s'avèrent difficilement envisageables : hormis quelques rares peuplements proches du littoral et jadis exploités pour des négociants anglais, la quasi-totalité des peuplements reste encore à démascler avant d'espérer obtenir les premières récoltes en liège de reproduction¹⁴. En un premier temps, le gouvernement militaire fait appel à l'initiative privée par l'adoption d'un régime de concessions avec redevance : contre rétribution, un particulier ou une société civile se voit concéder un peuplement forestier pour une durée fixée à 16 ans. Durant cette période, le concessionnaire est tenu de réaliser le démasclage des forêts concédées, opération réalisée sous la surveillance de membres du corps forestier algérien ; la durée du contrat permet aussi une première récolte de liège de reproduction. Par une telle opération, une fois la fin des exploitations privées, l'Etat doit récupérer une forêt en situation de production sans avoir eu à investir pour la coûteuse opération du démasclage. En Algérie, faute d'utilisation industrielle locale (linoléum, par exemple), le chêne mâle, jusqu'à l'Entre-deux-guerres, était soit abandonné en forêt (100 000 quintaux par an durant les années 1890 - 1900), soit vendu à des prix très minimes, ce qui repoussait d'autant la première rentrée financière “conséquente” aux alentours des 9 - 12 ans après le démasclage.

Ce système, qui s'apparente à des contrats d'affermage, est alors fréquent en Métropole, depuis les années 20, dans les suberaies privées méditerranéennes. Toutefois, il donne lieu à de nombreux abus ; parmi les plus répandus, les fermiers lèvent le liège juste avant la fin du contrat alors qu'une épaisseur suffisante n'est pas atteinte, “[...] dépouillant donc d'autant le propriétaire, sans avoir égard, comme c'est leur devoir, à la conservation de la chose louée ; ils ruinent en même temps l'aménagement de la forêt.”¹⁵ L'Administration, pour

¹² *Ibid.*, p. 304.

¹³ L. Saccardy, “le chêne-liège et le liège en Algérie”, *Revue de Botanique appliquée et d'Agriculture tropicale*, vol. XVIII, n° 204, 1938, pp.574-593 (p. 586).

¹⁴ Le démasclage est l'opération consistant à enlever le *liège mâle*, soit la première écorce formée par le chêne-liège (impropre à la fabrication de bouchons), pour favoriser la formation d'une seconde enveloppe, le *liège femelle* ou *liège de reproduction*.

¹⁵ Nicolas Eymard, “De la culture du chêne-liège et de son exploitation dans le département du Var”, *Annales*

éviter ce type d'abus dans les forêts domaniales et communales, établit un cahier des charges très précis (repris en Algérie) stipulant entre autres que le liège enlevé la douzième année de l'adjudication ne pourra avoir moins de 23 millimètres d'épaisseur, "mesuré dans la partie la plus forte" ¹⁶.

A ces prescriptions quant au calibrage des lièges viennent s'ajouter des prescriptions obligatoires à suivre par le concessionnaire lors de l'opération d'enlèvement du liège mâle ; en effet, un démasclage "intégral" du chêne en une seule opération, tronc et grosses branches latérales, peut entraîner la mort de l'arbre ou hypothéquer durablement la croissance des arbres les plus jeunes. Aussi, l'article 35 du cahier des charges de 1865 fixe la norme de hauteur du démasclage, avec par exemple, pour le premier passage en démasclage, un enlèvement du liège mâle du raz de terre jusqu'à la naissance des branches :

"A chaque révolution suivante, le démasclage sur ces mêmes arbres pourra s'étendre aux branches jusqu'au point où elles cesseront de mesurer 0,30 m de circonférence." ¹⁷

Entre 1848 et 1860, près de 152 000 hectares de chênes-lièges, soit 35 % des suberaies domaniales, sont ainsi concédés contre redevance ¹⁸ pour une durée primitivement fixée à 16 ans, puis progressivement portée à 40 ans. On retrouve parmi les concessionnaires aussi bien des membres de la nouvelle bourgeoisie commerçante installée dans la colonie que des représentants de la haute société métropolitaine, à l'exemple d'un descendant du Maréchal Suchet, duc d'Albuféra ¹⁹. Dans l'opération, ces investisseurs peuvent espérer au bout de 10 ans un rendement financier de 18 à 20 % du capital engagé, dans le cas bien sûr d'une exploitation "sans problèmes" ²⁰. Or, l'histoire de ces concessions ne sera pas sans péripéties ; et face aux difficultés d'exploitation (absence de voies de communications, début des incendies criminels etc.), le lobby des concessionnaires obtient en 1862 une révision du cahier des charges, jugé trop restrictif. La redevance domaniale est allégée et la durée de jouissance des concessions plus que doublée, passant à 90 ans...

Ce premier succès demeure toutefois de courte durée car l'application du nouveau cahier devient impossible suite à la multiplication catastrophique des incendies ²¹ ; en août et septembre 1863, un important foyer, parti des frontières de la Tunisie, parcourt pas moins de 45 000 hectares, dont de nombreuses concessions : .

"Le désastre est malheureusement très considérable. Dans l'arrondissement de Philippeville, plus de 3 000 hectares de chênes-lièges en plein rapport ont été brûlés sur la concession Chapon, au Djebel-Halia. On estime à 3 000 hectares la surface incendiée dans la concession Lucy et Falcon [...] Dans l'arrondissement de Bône, la concession Lecocq et Berton a été atteinte sur 950 hectares démasclés, dont une partie avait été récemment récoltée. Le lot du Metzler, récemment adjoint à la concession Duprat, a

forestières, mai 1844, pp. 245-263 (p. 254).

¹⁶ "Le fermier ne pourra être recherché lorsque le liège n'excédera pas le dixième en dessous de vingt-trois millimètres." *Ibid.*, p. 254. Cela signifie en fait que les 9/10^e de la planche de liège de reproduction doivent présenter 23 millimètres d'épaisseur.

¹⁷ Niepce, "Les concessions de chênes-lièges en Algérie", *REF*, août et septembre 1865, pp. 361-365 et 394-398 (p. 364).

¹⁸ A partir de la dixième année de contrat, l'Etat recevait 75 centimes à 2 francs par hectare concédé, ce qui rajouté à des taxes diverses représentait une redevance annuelle "théorique" non négligeable de 130 000 francs pour l'ensemble des concessions.

¹⁹ Ce dernier, décédé en 1826, aurait-il sensibilisé ses descendants sur la question de la production de liège à laquelle il a dû être confrontée à coup sûr durant la guerre d'Espagne ? (ancien gouverneur de l'Aragon puis de la région de Valence).

²⁰ Niepce, "Etudes forestières sur l'Algérie", *REF*, février 1865, pp. 81-91 (p. 87).

²¹ Les premiers incendies criminels remontent à 1860 avec l'assassinat par des "indigènes révoltés" des responsables de la concession Delacroix et Block, l'incendie de leurs habitations et des 2 500 hectares de chênes-lièges concédés.

été ravagé sur une étendue de 2 000 hectares environ. Enfin, 1 000 hectares ont été atteints dans la forêt non concédée de l'Oued-Ziat.”²²

Ces faits se reproduisent de nouveau avec la même ampleur en 1865, puis en 1871 lors d'une importante insurrection²³. Aussi, les concessionnaires “malchanceux” invoquent l'article 75 du cahier des charges de 1862 qui stipule qu'en cas de destruction totale ou partielle de la forêt par des incendies, le concessionnaire peut obtenir, selon les circonstances, soit une diminution du prix de la redevance, soit même la résiliation de son contrat... Les conclusions de la commission d'enquête sur les incendies criminels, mise en place par l'assemblée des concessionnaires, aboutit à des conclusions “limpides” : les faits de combustion spontanée ou d'imprudence, évoqués par certains, sont jugés insuffisants pour expliquer de pareils sinistres, les feux étant dus en réalité

“ [...] à la malveillance des indigènes, résultat du fanatisme religieux et politique, dont le foyer est à la Mecque et qui a soulevé depuis 1856, dans trop de circonstances douloureuses à rappeler, les populations musulmanes contre les chrétiens.”²⁴

Et de demander à l'Etat la réparation du dommage causé, évalué à 18 millions de francs, et plus de sévérité dans la répression de tels actes en faisant jouer la loi sur la séquestration des propriétés collectives des tribus suspectées.

Face à ces multiples demandes d'indemnisation, l'Etat, désargenté, capitule et aliène les forêts “concessionnées” par le biais de deux décrets successifs. Mais les conditions d'aliénation fixées par le premier décret en date du 7 août 1867 sont jugées encore trop onéreuses par le lobby des concessionnaires et sur leur demande le gouvernement consent à les soumettre à un nouvel examen aboutissant au décret du 2 février 1870. Près de 152 000 hectares (soit plus d'un tiers de la superficie totale en suberaies) passent au privé à des conditions très avantageuses : les parties atteintes par les incendies depuis 1863 sont cédées gratuitement, ainsi que le tiers des forêts non atteintes, le restant étant vendu à un prix “symbolique”. Ce dernier était fixé à 60 francs par hectare, payable en 20 annuités commençant à courir à partir de la dixième année suivant la vente (juillet 1880), à raison de 2 francs par hectare et par an pendant les 10 premières années, et de 4 francs par hectare et par an les 10 années suivantes²⁵...

Un tel évènement, en métropole, aurait provoqué immanquablement une levée de boucliers de la part des forestiers de l'Etat et le lancement d'une pétition nationale opposée “au pillage des ressources de la Nation”, comme jadis lors d'aliénations oh combien ! plus modestes. Or, rien de tel, avec bien au contraire certains forestiers se félicitant ouvertement de cette cession :

²² Chronique forestière, *REF*, octobre 1863, p. 285.

²³ Après l'épisode de la conquête militaire, la colonie est gérée par une succession de gouverneurs militaires disposant des pleins pouvoirs ; aussi, cette période se caractérise entre autres par la mise en place de multiples réglementations particulièrement coercitives envers la population indigène. Puis, en 1863, Napoléon III assouplit quelques peu ces textes et introduit une certaine autonomie de la colonie envers la Métropole, de telle sorte que l'on parlera de “royaume arabe”. Quelques années plus tard, la guerre funeste de 1870 causera sa perte et une reprise en main autoritaire par la toute nouvelle Troisième République française : l'autonomie est supprimée et la zone nord, nouvellement découpée en trois départements, se voit considérée comme un simple prolongement du territoire national. Or, ce revirement brutal générera un important soulèvement, notamment en Kabylie, réprimé brutalement par les armes. D'où cette nouvelle recrudescence des incendies en 1871...

²⁴ Chronique forestière, *REF*, février 1866, p. 62-63 (p. 62).

²⁵ Chiffres cités par A. Lamey, *Le chêne-liège - sa culture et son exploitation*, Paris, Berger-Levrault éditeur, 1893, 289 p. (p. 46).

“C'est une véritable aliénation que l'Etat consent à leur profit, mais une aliénation avantageuse à tous les points de vue, car l'administration n'est pas en mesure d'exploiter ces bois comme les compagnies pourront le faire et elle n'est pas plus intéressée qu'elles à les conserver.”²⁶

En fait, cette remarque traduit bien le désintéret profond des serviteurs de l'Etat français envers un domaine forestier colonial jugé trop périlleux à mettre en valeur, notamment pour le personnel de terrain. On peut juger des conditions de travail de ce dernier à travers les passages suivants publiés par le *Robinson des bois*, un bimensuel indépendant consacré à la défense des préposés forestiers. En août 1892, la femme d'un garde y dépeint la triste situation des forestiers en poste en Algérie : des attaques après que le mari soit parti / dans le meilleur des cas, seule la maison forestière brûle, entraînant la perte de tous les biens du couple (et une indemnisation qui ne dépasse jamais les 150 francs alors que plusieurs centaines de francs sont partis en fumée) / des coupables jamais retrouvés et punis / des maladies, souvent mortelles, avec l'impossibilité de faire un enterrement décent, la chaleur empêchant de garder le corps *“sous peine de tomber aussi”*²⁷ Aussi, autant de forêts cédées au privé, autant de travail en moins à assurer (surveillance, aménagement, démasclage, etc.) pour un nombre encore trop restreint de forestiers...

Les dernières interventions du privé dans le domaine public

Aux lendemains de la guerre de 1870, la superficie des massifs de chênes-lièges se trouve donc réduite aux alentours des 275 000 hectares. L'Administration, ne disposant toujours pas des crédits nécessaires au démasclage, malgré les expériences malheureuses du passé, fait une nouvelle fois appel à l'initiative privée par le biais d'adjudications publiques²⁸. Ce dispositif consiste à mettre en location un certain nombre de forêts pour une période de 14 ans ; durant les quatre premières années, l'adjudicataire doit opérer le démasclage de tous les arbres susceptibles d'être mis en production et effectuer les travaux de défense contre les incendies stipulés dans le cahier des charges (débroussaillage des lisières, mise en place de tranchées pare-feu essartées de 20 mètres de large et de laies *“séparatives”* des coupes de 10 mètres de large avec extraction des souches, etc.)²⁹. Seules les quatre dernières années de la période d'exploitation donnent lieu au paiement d'un fermage. De 1876 à 1879, 52 lots, tant de forêts domaniales que communales pour une superficie totale de 52 000 hectares, sont ainsi adjugés, ces contrats prenant tous fin, après de multiples difficultés, entre 1890 et 1893.

A l'opposé des aliénations qui n'ont pas donné lieu à des oppositions sévères, ce dernier dispositif n'est guère prisé par les forestiers. Ces derniers, à l'exemple de nombreux parlementaires, reprochent aux autorités d'avoir loué les plus beaux peuplements contre des redevances trop modiques. Comme l'explique alors un adjudicataire, M. Bourlier, député d'Alger et paradoxalement opposé à l'exploitation indirecte des suberaies,

“Il ne faut pas perdre de vue que l'individu qui se présente à une adjudication suppose les chances à venir. Il se dit que les travaux qui lui seront imposés ne lui profiteront pas en cas d'incendie et il a soin de ne faire à l'Etat que des offres restreintes.”³⁰

²⁶ Chronique forestière, *REF*, mars 1869, p. 101.

²⁷ “Alors, résigné, l'on fabrique comme l'on peut, un mauvais cercueil avec des planches prises un peu partout, souvent dans les débris des caisses à savon que l'on reçoit ; vous y tendez le cadavre, qui est déposé dans une fosse faite au pied d'un arbre quelconque qui devient ainsi le triste cyprès du cimetière improvisé. Le soir, vous entendez les chacals et les hyènes qui rôdent autour de la tombe, et dans la nuit le bruit de leur mâchoire broyant les os de celui que vous aimez, vient tristement interrompre votre léger sommeil. Votre douleur n'en est que plus grande, et l'on se demande après tant de souffrance comment l'on n'est pas folle.” Jane Delabroussaille (pseudonyme), “En avant”, *le Robinson des bois*, n° 3, 15 août 1892, pp. 36-38 (p. 38).

²⁸ décret sur les adjudications pour le démasclage du 22 juillet 1876.

²⁹ Essartage : opération consistant à enlever toute la végétation par débroussaillage et brûlage des rémanents.

³⁰ M. Bourlier, “L'exploitation des forêts de chêne-liège”, *REF*, juillet 1893, pp. 309-310 (p. 310).

Le coût du démasclage, estimé par ce même auteur à 10 centimes au maximum par arbre, laisse espérer un revenu moyen de 1,5 francs au bout de 10 ans pour une production moyenne de liège fixée à 5 kilogrammes par arbre : *“Les avances sont insignifiantes eu égard aux bénéfices qui peuvent résulter des travaux de démasclage.”*³¹ Et face à ce constat indéniablement défavorable pour les finances publiques, l'Administration forestière algérienne finit par obtenir des moyens financiers suffisants pour pourvoir se lancer, à la fin des années 1880, dans l'exploitation en régie directe de ses peuplements de chênes-lièges.

C/ La réaction aux spoliations territoriales : la persistance des incendies

Jusqu'à l'Indépendance, les suberaies algériennes sont parcourues régulièrement par d'importants incendies dont près de la moitié d'origine criminelle. Tous les 10 ans environ, un grand incendie parcourt près de 100 000 hectares de toutes essences : 1863-1865, 1871-1873, 1881, 1892-1894, 1902-1903, 1913, 1919-1920, etc., soit une moyenne annuelle de 38 500 hectares. Ce phénomène s'accroît entre 1946 et 1960, avec un total de 745 000 hectares incendiés dont pas moins de 650 000 pour la seule période 1956-1960³². Le plus dramatique demeure celui d'août 1881 qui voit les peuplements forestiers de l'arrondissement de Philippeville, composés principalement de chêne-liège, dévastés durant 15 jours par un incendie catastrophique ; ce dernier ravage 84 000 hectares sur un total de 161 000, le bilan officiel déplorant en sus le décès de trois zouaves, *“victimes de leur dévouement”* et de 168 indigènes. Plus de 500 familles se retrouvent totalement ruinées :

*“Les incendies du mois d'août sont dus à une cause unique : la malveillance [...] Les incendies éclatent simultanément sur quatre points de l'arrondissement de Philippeville. La raison se refuse à admettre que quatre aient au même instant, à 30 ou 40 kilomètres les uns des autres, commis la même imprudence et amené des résultats identiques. Le feu se déclara au moment le plus chaud de la journée, par un jour de sirocco dont la température torride ne permettait à personne de rester dehors”*³³.

Si les incendies de 1863 et 1865 n'ont dévasté que des peuplements revêtus de leur écorce mâle et par conséquent moins sensibles à l'action du feu, ce n'est pas le cas cette fois-ci ; et les pertes de production s'avèrent très importantes, avec 8,3 millions de francs-or uniquement pour les suberaies³⁴.

Ces incendies réguliers résultent de deux facteurs récurrents durant toute la période coloniale, à savoir l'expropriation des terres et forêts indigènes au profit de l'Etat français et des colons, et l'incompréhension totale entre les deux communautés. En premier lieu, comme nous l'avons déjà précisé, la soumission à l'Etat de la quasi-totalité des forêts, de même que de très importantes superficies de terres arables formant des périmètres de colonisation (rétrocédés aux colons), ont totalement perturbé le système agro-sylvo-pastoral traditionnel. Les forêts nouvellement expropriées se sont vues soumises à la même réglementation que les forêts publiques métropolitaines, à savoir le code forestier de 1827. Cette législation, dont le but essentiel vise à sauvegarder l'existence des massifs forestiers, revient entre autres à supprimer la plupart des droits d'usages traditionnels : pacage des moutons et des chèvres dans les peuplements forestiers, extraction des écorces, carbonisation, fabrication du goudron, enlèvement de la résine, récolte du bois mort pour en faire commerce, etc.

En Métropole, l'application du code de 1827 sera déjà très difficilement acceptée, notamment dans les zones montagneuses où elle engendre par endroit de véritables révoltes paysannes³⁵. Aussi, dans un

³¹ *Ibid.*, p. 310.

³² *Ibid.*, p. 103.

³³ Henri Lefebvre, “Les incendies de forêts en 1881 dans l'arrondissement de Philippeville”, *REF*, février et avril 1882, pp. 49-70 et pp. 163-169 (p. 163).

³⁴ Les lièges démasclés sont en effet beaucoup plus sensibles au feu : dans l'année du démasclage, l'incendie entraîne la mort de tous les chênes. Le pourcentage de mortalité passe ensuite à 70 % si le démasclage a eu lieu dans les 2 à 3 ans avant l'incendie, puis à 50 % de mortalité après 4 ans.

³⁵ L'épisode le plus connu reste les nombreuses émeutes et incidents parfois sanglants réunis sous la nomination “La

contexte d'accaparement coloniale, ce texte fait auprès des populations indigènes algériennes l'effet d'une "déclaration de guerre", d'où la multiplication des délits constatés et des assassinats à l'encontre des malheureux agents forestiers chargés de son respect ³⁶.

Soixante-deux ans après les débuts de la conquête française, les griefs de la population locale finissent par interpeller les autorités de l'Etat ; une commission sénatoriale, chargée en 1892 de l'étude des questions algériennes, recueille lors d'un périple dans la colonie de nombreuses plaintes contre les procédés abusifs de l'Administration forestière, rapportées dans un rapport final guère complaisant envers les forestiers :

"Si la situation de l'indigène est souvent misérable, si fréquemment on voit éclater sa haine concentrée et farouche contre l'Européen, c'est aux forestiers, c'est-à-dire à la législation forestière qu'on le doit." ³⁷

Aussi conclue-t-elle à la nécessité d'élaborer un nouveau code forestier, présenté en octobre 1896 et adopté après quelques modifications en février 1903. Ce texte, plus conciliant envers les intérêts des populations indigènes, est toutefois dénoncé en des termes sévères par les principaux responsables du corps forestier algérien :

"L'article 66 du nouveau code forestier algérien porte, en effet, que le rachat des droits de pâturage et de pacage ne pourra être requis par l'Administration dans les territoires où l'exercice de ces usages est l'absolue nécessité. Qu'est-ce au juste que cette absolue nécessité ? Est-ce le privilège des pygmées de l'Afrique équatoriale de vivre en parasites ? Est-ce celui plus doux encore de vivre sans rien faire ? La loi ne le dit pas, et pour cause." ³⁸

Cette nouvelle réglementation connaîtra toutefois le même "succès" que sa précédente, soit une multitude de délits forestiers relevés et la poursuite des actes criminels, avec une accentuation importante durant les années précédant l'Indépendance ³⁹. Ce sombre bilan découle bien sûr des tensions "politiques" toujours présentes mais aussi de la persistance d'une politique forestière d'un autre âge. Pour les responsables du service forestier algérien, il faut être ferme avec les populations locales : *"L'indigène, lui, fera ce qu'on voudra, dans l'Afrique du Nord comme ailleurs."* ⁴⁰ Or, l'expérience marocaine voisine, basée sur une foresterie plus sociale, a démontré exactement le contraire ⁴¹.

guerre des Demoiselles", qui se produisirent en Ariège de 1840 à 1850. Ce mouvement de résistance envers les Eaux et Forêts s'est en fait prolongé de façon larvée jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

³⁶ "Il y a trois ans, le garde forestier Batiste, de Mansourah, disparaissait. On retrouva son cheval, mais le cadavre du malheureux garde, brûlé ou enfoui, ne fut jamais découvert. Il y a deux mois, Théas, successeur de Batiste, était tué au même endroit. Encore vivant, Théas put diriger son cheval blessé et le conduire jusque chez lui, où quelques instants après il expirait en désignant son meurtrier [...] Dimanche, vers quatre heures, le garde Raynaud prenait son fusil, quittait son domicile en disant à sa femme qu'il reviendrait bientôt, n'ayant que quatre ou cinq cents mètres à parcourir. Raynaud n'est pas revenu." *Le Robinson des bois*, n° 59, 15 avril 1897, p. 50.

³⁷ Charles Guyot, *Commentaire de la loi forestière Algérienne, promulguée le 21 mars 1903*. Librairie J. Rothschild, Paris, 1904, 356 p. (p. 6 de l'introduction).

³⁸ Alphonse Mathey, "De la propriété et des droits d'usage en Algérie", *REF*, janvier, février, mars 1909, pp. 65-78, 97-102, 137-154 (p. 102).

³⁹ "Avant-guerre, les pénalités s'élevaient environ à 300 000 francs par an, tandis qu'en 1930, elles ont été de plus de 6 millions et demi." Henri Prax, "La répression des délits forestiers", *le Chêne-Liège*, n° 1064, août 1936, p. 3.

⁴⁰ Louis Lavauden, "La propagande forestière en France", *REF*, octobre 1935, pp. 879-890 (p. 885).

⁴¹ Jean-Yves Puyo, "Aux sources de la foresterie sociale ? Le cas des forêts marocaines sous le Protectorat français (1912-1956)", in *Techniques et colonies, XVI^e - XX^e siècles*, Llinares S. et Hrodej Ph. (dir.), Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2005, 274 p. (pp. 239-261).

En second lieu, les maladresses des forestiers de l'Etat sont reproduites par les colons et notamment par les propriétaires de suberaies... Un témoignage précieux de la fin du XIX^{ème}, dû à un ancien géomètre forestier, nous dépeint les erreurs des sociétés privées, dirigées la plupart par des hommes "ignorant tout des dispositions de caractère de l'élément indigène" avec lequel ils devaient pourtant cohabiter :

"Presque tous ces gérants avaient une foi aveugle en l'efficacité de l'action coercitive. On leur avait dit : "Avec l'Arabe, il faut être sévère", mais on avait omis d'ajouter : "et juste", sans quoi il se venge." ⁴²

Le cas des enclaves habitées, englobées par les anciennes concessions de liège, constitue l'exemple typique des problèmes souvent mal solutionnés ⁴³ ; dans la plupart des cas, la population locale a déjà démasclé pour ses besoins domestiques les peuplements de liège. Cette opération réalisée, le bon sens recommandait de partager une partie des produits de la vente avec les habitants. Hélas, par pingrerie, peu d'exploitants ont l'honnêteté de faire ce geste. De plus, sous prétexte d'empêcher la fraude, nombre d'entre eux embauchent des travailleurs étrangers plutôt que des locaux. Ultime maladresse, certains concessionnaires interdisent à ces derniers le pacage de leurs chèvres et moutons sous les chênes-lièges, louant ensuite leurs peuplements à des propriétaires étrangers à la tribu enclavée... D'où de nombreuses vengeances, principalement sous forme d'incendies.

Face à ce constat, l'auteur plaidait pour une meilleure coopération avec les indigènes, seul garant de la préservation des peuplements :

"Le seul danger réel menaçant les exploitations de chênes-lièges est l'incendie, et le seul moyen pratique d'assurance contre le feu ne peut être trouvé que dans la coopération préventive et active de l'élément indigène. Dès lors, il y a lieu d'intéresser les indigènes, dans une certaine mesure, à la prospérité de l'exploitation en pratiquant une espèce de socialisme (nous demandons pardon, du mot malsonnant en faveur de l'excellence du but à atteindre) par des remises proportionnelles, en échange desquelles ils contracteraient l'engagement formel, sous la garantie de leurs troupeaux et autres biens, de veiller solidairement sur tout incendie accidentel et de le combattre par tous les moyens à leur disposition." ⁴⁴

Ces sages paroles n'auront hélas que peu d'écho, du moins en l'Algérie.

Conclusion :

A notre sens, le cas du chêne-liège algérien, notamment à travers le prisme de l'épisode des concessions privées, constitue un exemple représentatif d'opérations aménagistes coloniales se concluant d'une façon désastreuse. Malgré un vrai succès "sur le papier", les incompréhensions mutuelles aboutissent à un gâchis final d'autant plus inquiétant qu'il concernait un aménagement à très long terme.

Les forestiers français sauront rapidement tirer une leçon de cet épisode funeste : dès les tous premiers temps de l'établissement du Protectorat français sur la Régence de Tunis en 1882, le jeune corps forestier tunisien entreprend la soumission au Régime forestier des plus belles suberaies de Khroumerie et des Nelza-Mogods et leur mise en production directe, les premières récoltes de liège de reproduction intervenant dès 1892 ⁴⁵. Toute demande de concession privée sera rejetée, exemple suivi ensuite fidèlement lors de l'établissement du Protectorat marocain ⁴⁶.

⁴² L. Parquet, "Oliviers et chêne-liège en Algérie", *REF*, septembre 1888, pp. 418-426 (p. 420).

⁴³ "Les enclaves forment un des obstacles les plus grands de l'efficacité de la surveillance. Comment empêcher des gens qui campent au milieu des bois avec leurs troupeaux d'y commettre des délits ? Comment les empêcher d'allumer du feu, et par conséquent d'exposer les forêts aux incendies ? Alexis Lambert, "Rapport à l'Assemblée Nationale sur le budget des forêts de l'Algérie", *REF*, décembre 1876, pp. 474-481 (p. 480).

⁴⁴ L. Parquet, "Oliviers et chêne-liège en Algérie", *op. cit.*, p. 425.

⁴⁵ Sur l'Aménagement forestier en Khroumerie, du Protectorat à nos jours, se reporter à la très belle thèse de géographie de Jean Gardin, *La forêt et l'état en Khroumerie*, Université de Paris X-Nanterre, thèse de doctorat de géographie, 2004,

Quarante cinq ans après l'Indépendance de l'Algérie, on possède peu d'informations sur l'état de sa filière chêne-liège. La guerre civile qui a sévi dans le pays entre 1991 et 2005 et la désorganisation croissante des structures étatiques nous rappellent hélas douloureusement les événements passés. Aussi, à quand la fin du mauvais sort frappant régulièrement les suberaies algériennes ?

Bibliographie

Battistini Eugène, *Les Forêts de chêne-liège de l'Algérie*, thèse de doctorat en droit, Université d'Alger, imprimerie Victor Heintz, 1937, 197 p.

Bourlier M., "L'exploitation des forêts de chêne-liège", *Revue des Eaux et Forêts*, juillet 1893, pp. 309-310

Boudy Paul, *Guide du forestier en Afrique du Nord*, Paris, La Maison Rustique, 1951, 504 p.

Epailly, "Sur l'organisation du service forestier de l'Algérie", *Le Moniteur des Eaux et Forêts*, mai 1847, pp. 200-203.

Gardin Jean, *La forêt et l'état en Khroumerie*, Université de Paris X-Nanterre, thèse de doctorat de géographie, 2004, 549 p.

(de) Graffigny Henry, *Le liège et ses applications*, Paris, Combet et Cie, 1887, 202 p.

Guyot Charles, *Commentaire de la loi forestière Algérienne, promulguée le 21 mars 1903*. Librairie J. Rothschild, Paris, 1904, 356 p.

Lamey A., *Le chêne-liège - sa culture et son exploitation*, Paris, Berger-Levrault éditeur, 1893, 289 p.

Lefebvre Henri, "Les incendies de forêts en 1881 dans l'arrondissement de Philippeville", *REF*, février et avril 1882, pp. 49-70 et pp. 163-169.

Mathey Alphonse, "De la propriété et des droits d'usage en Algérie", *REF*, janvier, février, mars 1909, pp. 65-78, 97-102, 137-154.

Niepcé, "Etudes forestières sur l'Algérie", *REF*, février 1865, pp. 81-91.

Niepcé, "Les concessions de chênes-lièges en Algérie", *REF*, août et septembre 1865, pp. 361-365 et 394-398

Parquet L., "Oliviers et chêne-liège en Algérie", *REF*, septembre 1888, pp. 418-426

Pouillaude Charles, *Le liège et les industries du liège*, Paris, Confédération nationale des syndicats du liège et des dérivés, 1952, 177 p.

Pouyanne M., *La propriété foncière en Algérie*, Alger, imprimerie Adolphe Jourdan, 1898, 1120 p.

549 p.

⁴⁶ Jean-Yves Puyo, "Aux sources de la foresterie sociale ? Le cas des forêts marocaines sous le Protectorat français (1912-1956)", *op. cit.*

Puyo Jean-Yves, "De la théorie à la pratique : les forestiers français face au défi colonial", ouvrage collectif *Milieu, colonisation et développement durable : perspectives géographiques sur l'aménagement*, Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran (eds), Paris, l'Harmattan, 2000, 262 p. (pp. 155-171).

Puyo Jean-Yves, "Les suberaies marocaines sous le Protectorat français (1912-1956)", in CD-ROM XXII *Encontro da Associação Portuguesa de História Económica e Social*, Aveiro (Portugal), 15-16 novembre 2002.

Puyo Jean-Yves, "L'opposition entre liège métropolitain et liège colonial : le "paradoxe" français - (1890-1950)" in CD-ROM del Congreso Internacional *Alcornocales, fábricas y comerciantes : pasado, presente y futur del negocio corchero*, Palafrugell, 16-17-19 février 2005.

Puyo Jean-Yves, "Aux sources de la foresterie sociale ? Le cas des forêts marocaines sous le Protectorat français (1912-1956)", in *Techniques et colonies, XVI^e - XX^e siècles*, Llinares S. et Hrodej Ph. (dir.), Paris, Publications de la Société française d'histoire d'outre-mer, 2005, 274 p. (pp. 239-261).

Rousset Antonin, "De l'exploitation et de l'aménagement des forêts de chênes-lièges en Algérie", *REF*, octobre, novembre et décembre 1858, pp. 253-264, 297-308 et 341-353.

Saccardy L., "le chêne-liège et le liège en Algérie", *Revue de Botanique appliquée et d'Agriculture tropicale*, vol. XVIII, n° 204, 1938, pp.574-593.

L'Homme et le Liège

José Cobra

Secrétaire Général de la C.E.Liège
Rua Fernando Santos
64-B
2900-365 Setúbal (Portugal)
celiege-jcobra@netcabo.pt



La thématique pour le colloque de la VIVEXPO 2006 est parfaitement adéquate pour son promoteur et grand défenseur de la subéraie en France et dans le reste du monde

Il s'agit d'un abordage ample et sensible du sujet, ce qui nous impose une option obligatoirement partielle, quoique, apparemment, objective.

1. QUELLE RELATION EN L'HOMME ET LA SUBÉRAIE

L'utilisation du liège par l'homme est connue depuis l'époque de l'Empire Romain qui dominait le monde dans sa sphère d'action.

Effectivement, le liège a commencé d'être utilisé comme un matériau d'isolation thermique, offrant à la classe alors dominante et qui en faisait usage un confort agréable.

Quelques siècles plus tard, D. Perignon a introduit une pratique innovatrice avec l'utilisation du liège pour boucher le champagne. En donnant cette nouvelle application au liège, un autre futur s'ouvrait pour ce noble matériau, et, par conséquent, le chemin pour une meilleure exploration et pour la durabilité économique des forêts de chêne-liège.

Au début du XX^{ème} siècle, on a assisté au développement plus consistant de l'industrie bouchonnière, de façon plus visible en Espagne (Catalogne) et au Portugal (marge sud du Tage, à Lisbonne, Barreiro, Moita, Montijo et dans la région de l'Algarve).

Un nouveau rapport entre l'homme et la subéraie a été ainsi établi, et cette relation a évolué, donnant lieu à plusieurs sentiments, "amour" et en même temps "haine", parce que l'Homme n'a pas toujours su comprendre la sensibilité du chêne liège, en tant qu'être vivant et incapable de se défendre des violences quelques fois commises et dont l'Homme est le seul responsable.

2. IMPORTANCE ECONOMIQUE ET SOCIALE DU CHÊNE-LIÈGE ET DU LIÈGE

Dans les années qui ont suivi on a observé un développement accéléré de l'activité industrielle, et il faut souligner combien a été importante l'aide reçue de beaucoup de personnes originaires de la Catalogne qui ont quitté leur ville natale pour s'installer dans le pays voisin, plus particulièrement, dans les régions de Barreiro et Algarve.

Suivant cette même évolution, d'autres centres industriels sont nés, notamment dans la commune de Santa Maria da Feira.

Dans les années 60, l'industrie du liège, au Portugal, employait déjà environ 8000 ouvriers, tenant compte aussi des entreprises multinationales (particulièrement des EUA et du Royaume Uni), également installées dans la région espagnole de Catalogne.

Au début des années 70, un grand développement a lieu dans la région de Santa Maria da Feira; dans cette commune siège la plupart des entreprises de fabrication et finition de bouchons de liège, responsables pour la mise en valeur de tous les types de bouchons de liège.

Dans une période de 10 ans, cette région comptait avec environ 500 entreprises et 12000 ouvriers, avec prédominance de petites sociétés de caractéristiques familiales et simultanément d'un ensemble significatif

d'unités industrielles de dimension moyenne, et dont la destination des produits fabriqués sont les marchés hors de l'Europe.

D'un côté, ce développement trop rapide a favorisé une augmentation de la richesse émanant de cette région, et a donc entraîné la hausse du niveau de vie des habitants, avec la construction de maisons de qualité et la création des conditions pour la naissance d'une nouvelle classe d'entrepreneurs.

De l'autre côté, dans la région située au Sud du Portugal se sont implantées les unités industrielles dont le principal produit est le liège aggloméré destiné à l'isolation et au revêtement des sols et murs, à côté des unités de préparation du liège, et qui réunit un total de 150 sociétés et 2.000 ouvriers.

Dans son ensemble, le secteur du liège est devenu responsable de 3% des exportations portugaises et représente, pour ce fait, un secteur de très grande importance pour la situation économique et sociale du pays et des régions où ce secteur s'insère.

3. QUEL FUTUR POUR LA RELATION ENTRE L'HOMME ET LE LIÈGE

Dans la situation actuelle, la relation entre l'homme et le liège doit être analysé à trois niveaux :

- Production de liège
- Production industrielle
- Choix des consommateurs

PRODUCTION DE LIÈGE

En ce qui concerne le processus de gestion des forêts de chênes-liège, la forme comme l'Homme s'en occupe est primordiale; il ne faut pas oublier de faire les traitements adéquats pour aboutir à une production durable en quantité et qualité.

Des formes d'exploration intensive des peuplements de chênes-liège et des sols pourront représenter des violences de récupération difficile, si nous tenons compte de la sensibilité du chêne-liège et de pauvreté des sols où ils sont normalement installés.

Ne pas comprendre la réalité de l'importance économique et sociale de l'écosystème où les chênes-liège croissent et se développent sera manifestement un signe d'irrationalité que les générations futures ne comprendront pas.

Des exemples tels que l'*Institut Méditerranéen du Liège* représentent une aide précieuse, particulièrement pour les générations plus jeunes d'une région où son influence économique est peu significative.

LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Dans ce domaine, se centre l'axe décisif où le futur du liège peut se perdre ou gagner. Il est surtout important d'être capable de comprendre que le liège est une matière première d'une production limitée et qu'elle a une importance écologique qui représente une plus-value à ne pas sous-estimer dans les stratégies de production industrielle.

Il faut ainsi mettre en valeur les produits en liège naturel, même en ayant conscience qu'il y a tendance pour une diminution de la disponibilité au niveau de la consommation et en étant à la fois sûrs que l'offre de ces produits sera de plus en plus qualitativement valorisée.

C'est un chemin pénible et douloureux que nous avons à suivre, mais nous allons certainement dans la direction correcte si nous voulons adopter une stratégie soutenue de la reconnaissance de la qualité et mérite des produits de liège auprès des marchés consommateurs.

CHOIX DES CONSOMMATEURS

C'est un fait indéniable qu'aujourd'hui les consommateurs n'ont pas la possibilité d'identifier le système de bouchage que porte une bouteille de vin, mais ce n'est pas à cause de cela qu'il faut sous-estimer l'importance stratégique d'apporter l'information aux consommateurs.

Dans ce sens, il est urgent que la Commission Européenne abandonne le blocus qu'elle exerce depuis un certain temps quant aux différentes propositions qui lui ont été adressées en vue de considérer l'apposition ou la mention obligatoire sur le label de la bouteille du système de bouchage utilisé.

Personne ne se doute que, si l'on questionne les consommateurs sur le système de bouchage de leur préférence, la plupart d'entre eux choisira le liège et les générations plus jeunes et sensibles aux questions qui touchent l'environnement se trouveront certainement au premier rang de cette option.

Au moment présent, la relation entre l'Homme et le liège est conditionnée par la venue sur le marché de produits succédanés et par le manque de l'information qu'il aurait besoin pour faire le choix le plus correct.

Il nous semble ainsi d'organiser des mouvements d'opinion, afin de mettre en évidence l'importance des consommateurs pour la garantie de la survie et pérennité du chêne-liège et de l'écosystème où il est inséré.

Setúbal, le 31 mai 2006



Vivexpo

Mairie de Vivès

66 490 VIVÈS (France)

Tél. : +33 (0)4.68.83.20.80

Fax : +33 (0)4.68.83.55.49

E-mail : mairie.vives@wanadoo.fr



Institut Méditerranéen du Liège

23, route du Liège

66 490 VIVÈS (France)

Tél. : +33 (0)4.68.83.39.83

Fax : +33 (0)4.68.83.40.83

E-mail : contact@institutduliege.com

Web : www.institutduliege.com